



PROFIL D'ÉCOSYSTÈME

**HOTSPOT DE LA BIODIVERSITÉ DE  
POLYNÉSIE-MICRONÉSIE**

VERSION FINALE  
MAI 2007

Rédigé par :

Conservation International-Centre pour la conservation de la biodiversité de  
la Mélanésie

En collaboration avec :

Le Secrétariat du Programme environnemental régional du Pacifique

Avec l'appui technique de :

Musée Bishop - Honolulu  
Conservation International-CABS  
The Nature Conservancy – Programme de la Micronésie  
Société d'ornithologie de la Polynésie  
Wildlife Conservation Society – Îles du Pacifique

Et de l'équipe en charge de la préparation des profils d'écosystème :

James Atherton  
Joanna Axford  
Nigel Dowdeswell  
Liz Farley  
Roger James  
Penny Langhammer  
François Martel  
Harley Manner  
David Olson  
Samuelu Sesega

Assistée par les experts et les contributeurs suivants :

**ÎLES FIDJI**

Aaron Jenkins  
Alex Patrick  
Aliko Turagakula  
Alivereti Bogiva  
Alumita Savabula  
Craig Morley  
Dale Withington  
Dick Watling  
Etika Rupeni  
Gunnar Keppel  
Guy Dutson  
Jo Ceinaturaga  
Jone Niukula  
Kesaia Tabunakawai  
Linda Farley  
Manoa Malani  
Marika Tuiwawa  
Philip Felstead  
Randy Thaman  
Roger James  
Sairusi Bulai

Timoci Gaunavinaka  
Vilikesa Masibalavu

**POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Claude Carlson  
Claude Serrat  
Eli Poroi  
Francis Murphy  
Georges Sanford  
Hinano Murphy  
Isabelle Vahirua-Lechat  
Jacques Iltis  
Jean-François Butaud  
Jean-Yves Meyer  
Maxime Chan

Mehdi Adjeroud  
Neil Davies  
Olivier Babin  
Paula Meyer  
Philippe Raust  
Philippe Siu  
Tea Frogier  
Vernance Sanford  
Willy Tetuanui  
Yves Doudoute

**HAWAÏ & ÉTATS-UNIS**

Allen Allison  
Ana Rodrigues  
Art Whistler  
Audrey Newman  
Dieter Mueller-Dombois  
Jim Space  
John Pilgrim  
Lucius Eldredge  
Mark Merlin  
Robert Cowie  
Robert Waller  
Tom Brooks

**MICRONÉSIE**

Anne Brook  
Bill Raynor  
Bob Beck  
Brian Vander Velde  
David HinchleyDeborah Barker  
Harley Manner  
Herman Francisco  
Ishmael Lebehn  
Joseph Acfalle  
Lois Engelberger  
Lucille Apis-Overhoff  
Nancy Vander Velde

Okean Ehmes  
Roseo Marquez  
Willy Kostka

**POLYNÉSIE OCCIDENTALE**

Asipeli Palaki  
Bronwyn Sesega  
Cedric Schuster  
Easter Galuvao  
Emily Waterman  
Faumuina Saililimalo Pati Liu  
Gerald MacCormack  
Hans Decker Thulstrup  
Joshua Seamon  
Liz Dovey  
Mary Power  
Matt McIntyre  
Myriam Philip  
Seuili Vainuupo  
Semese Alefaio  
Tom Twining Ward  
Toni Tipamaa  
Walter Vermuelen

**AUTRES**

Elsbeth Wingham  
Greg Sherley  
Michael Brown  
Patricia Vargas Casanova  
Phillipe Keith

# TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....	v
INTRODUCTION .....	1
CONTEXTE .....	2
IMPORTANCE BIOLOGIQUE DU HOTSPOT .....	7
RÉSULTATS DE CONSERVATION .....	19
CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES .....	28
RÉSUMÉ DES MENACES ET DES CONTRAINTES .....	37
RÉSUMÉ DES INVESTISSEMENTS ACTUELS .....	48
NICHE D'INVESTISSEMENT POUR LE CEPF .....	55
CONCENTRATION DU PROGRAMME ET DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DU CEPF .....	58
CONCLUSION .....	74
CADRE LOGIQUE POUR LE HOTSPOT DE POLYNÉSIE-MICRONÉSIE .....	75
ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE TEXTE .....	78
RÉFÉRENCES .....	80
ANNEXES .....	87

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (*Critical Ecosystem Partnership Fund* ou CEPF) a pour mission de protéger les hotspots ou points chauds de la biodiversité mondiale. Le CEPF est une initiative conjointe de Conservation International, de l'Agence française de développement, du Fonds pour l'environnement mondial, du gouvernement japonais, de la fondation John D. et Catherine T. MacArthur et de la Banque mondiale.

Un objectif fondamental est l'engagement de la société civile, organisations non gouvernementales (ONG), groupes communautaires et partenaires du secteur privé par exemple, dans les efforts de conservation de la biodiversité des hotspots. Ces efforts doivent également compléter les stratégies et dispositifs déjà mis en place par les gouvernements des pays concernés.

Ce profil d'écosystème décrit les richesses biologiques, les objectifs de conservation ou "résultats" ainsi que les causes de la perte de la biodiversité dans le hotspot. Les activités de conservation, en cours et prévues, sont également évaluées. Ces informations servent ensuite à identifier la niche d'investissement optimale du CEPF, c'est-à-dire le domaine d'intervention de plus grande valeur ajoutée pour la conservation. Le profil d'écosystème recommande une orientation générale et stratégique du financement, à travers des actions que peuvent exécuter la société civile pour contribuer à la conservation de la biodiversité. Les candidats proposent des projets spécifiques conformément aux critères généraux définis ici. Le profil d'écosystème ne détermine pas ces activités spécifiques mais expose les grandes lignes de la stratégie de référence.

Le hotspot de Polynésie-Micronésie englobe toutes les îles de la Micronésie, de la Polynésie tropicale et des Fidji. Plus de 4500 îles, représentant 11 pays, huit territoires et un État américain (Hawaï) sont réparties sur cette immense surface océanique. Ce hotspot a une grande superficie marine, 2,6 fois plus grande que la partie continentale des États-Unis, mais sa surface terrestre, équivalente à celle de la Suisse (46.315 km<sup>2</sup> seulement), en fait l'un des plus petits hotspots. La population totale est approximativement de 3.235.250 habitants, concentrée cependant à 65% à Hawaï et aux Fidji.

Tous les pays et territoires du hotspot ne sont pas éligibles à un financement du CEPF. Ne sont retenus que les pays membres de la Banque mondiale et signataires de la Convention sur la diversité biologique. Par conséquent, six pays et territoires du hotspot sont exclus : Nauru, l'État américain d'Hawaï, les territoires des États-Unis d'Amérique des Samoa américaines et de Guam, le Commonwealth des îles Mariannes du Nord (CNMI en anglais) et Tuvalu. Les données et les analyses présentées ici recouvrent les 20 pays et territoires du hotspot mais les résultats de conservation et les directions stratégiques ne concernent que les 14 pays et territoires éligibles. Nous espérons néanmoins que ce document aura un effet de levier sur le financement en faveur de la conservation des espèces et des sites menacés dans les pays et les territoires inéligibles à l'investissement du CEPF.

La complexité géographique et l'isolement des îles du Pacifique y ont favorisé des niveaux d'endémisme extrêmement élevés. À l'abri des influences continentales, les différents mécanismes de biogéographie et d'évolution insulaire ont fonctionné de manière particulièrement évidente dans le Pacifique. Cependant, en raison de la vulnérabilité extrême des écosystèmes et des espèces insulaires aux impacts de la destruction de l'habitat ou des espèces envahissantes par exemple, la flore et la faune de ce hotspot sont parmi les plus menacées du monde. Les taux d'extinction d'espèces y sont ainsi parmi les plus élevés, en particulier pour les oiseaux et les escargots terrestres.

La diversité des plantes, des oiseaux et des invertébrés est particulièrement élevée contrairement à celle des mammifères non volants, des reptiles et des amphibiens. L'ensemble du hotspot abrite environ 5.330 espèces natives de plantes vasculaires parmi lesquelles 3.074 (58%) sont endémiques, 242 espèces natives d'oiseaux reproducteurs dont 164 (68%) endémiques, 61 espèces natives de reptiles terrestres dont 30 (49%) endémiques, 15 espèces de mammifères, toutes de chauves-souris, dont 11 (73%) endémiques ainsi que trois espèces natives d'amphibiens toutes endémiques. Il n'existe aucune vraie espèce native de poissons d'eau douce mais au moins 96 espèces marines se trouvent à l'état adulte dans l'eau douce, parmi lesquelles 20 espèces endémiques. La connaissance de la diversité des invertébrés reste parcellaire mais pour les groupes déjà étudiés, le niveau de diversité est élevé. La diversité des escargots terrestres est particulièrement importante avec plus de 750 espèces rien qu'à Hawaï et sans doute 4.000 espèces dans les îles tropicales océaniques.

Les principales menaces sur la biodiversité du Pacifique sont provoquées par l'homme et comprennent notamment les espèces envahissantes, l'altération et la perte de l'habitat, les méthodes de collecte destructrices et la surexploitation des ressources naturelles. L'analyse des données sur les espèces du hotspot globalement menacées montre que la perte de l'habitat et les espèces envahissantes constituent les menaces les plus graves. Les effets des phénomènes naturels extrêmes tels que les cyclones, la sécheresse et les feux peuvent aussi être périodiquement importants. On ne sait pas avec exactitude ce que seront les effets des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, mais ils pourront être graves, notamment pour les îles et les atolls situés à faible altitude qui pourraient disparaître entièrement. Certaines menaces sur la biodiversité native du hotspot sont similaires à celles d'autres régions tropicales du globe, mais les biotes insulaires du Pacifique sont particulièrement vulnérables en raison de leur évolution historique sans mammifères prédateurs, sans herbivores brouteurs et en l'absence de nombreuses maladies qui ont évolué sur des masses terrestres plus vastes. De plus, la petite taille et l'isolement de ces îles décuplent leur vulnérabilité face à des perturbations relativement peu importantes sur des étendues plus importantes.

Les réponses aux menaces environnementales rencontrent plusieurs contraintes dans la plupart des pays et territoires du hotspot, sauf dans les plus vastes. Les infrastructures et l'expertise techniques sont faibles, les informations sur l'état des ressources naturelles et de la biodiversité sont insuffisantes, le grand public comprend et connaît mal les problèmes environnementaux, et les aspects liés à l'environnement sont peu intégrés et pris en compte lors de la planification nationale pour le développement. Une analyse des

investissements et des stratégies actuels au sein du hotspot révèle des lacunes importantes de la mise en œuvre dans plusieurs domaines. Les efforts de conservation du milieu terrestre en général et des espèces et des sites en particulier souffrent d'un manque de financement chronique. Les groupes taxinomiques ayant reçu le moins d'appui sont les roussettes, les escargots terrestres et les plantes. Par ailleurs, même si plusieurs stratégies de conservation au niveau national et régional existent, leur mise en œuvre nécessite encore des ressources importantes.

Ce profil d'écosystème s'engage et se concentre sur des résultats de conservation – des objectifs permettant de mesurer le succès des investissements – qui servent de références scientifiques à l'orientation géographique et thématique de l'investissement du CEPF. Les résultats de conservation peuvent être définis à trois niveaux – espèces, sites et paysages- pour simplifier un spectre continu, complexe et hiérarchique d'échelles écologiques. Les trois niveaux sont imbriqués d'un point de vue géographique du fait de la présence des espèces sur les sites et de l'inclusion des sites dans des paysages. Ils sont également liés sur le plan logique. La préservation des espèces passe par la protection des sites qui les abritent tandis que les paysages marins ou terrestres doivent continuer à assurer les services écologiques indispensables aux sites et aux espèces. Des cibles quantifiables de conservation peuvent être définies en termes d'extinctions évitées, de sites protégés et le cas échéant, de corridors de conservation de la biodiversité créés ou préservés. Ces actions ne peuvent être réalisées sans disposer de données complètes et précises sur la distribution des espèces menacées dans les différents sites. Le contexte du hotspot constitué d'archipels de Polynésie-Micronésie ne permet pas de définir des résultats liés aux paysages, mais seulement pour les sites et les espèces.

Les objectifs liés aux espèces prennent en compte toutes les espèces globalement menacées du hotspot selon la Liste rouge de l'UICN de 2003, la version la plus récente au moment de la définition des résultats lors du processus de rédaction. Ce sont 476 espèces terrestres de tous les pays et territoires du hotspot. Cependant, près de la moitié de ces espèces (232 sur 476) se trouvent dans des pays et des territoires inéligibles au financement du CEPF. Dans cette catégorie, la grande majorité (214 espèces, soit presque la moitié de toutes les espèces menacées du hotspot) se trouve à Hawaï. Ce sont donc 244 espèces, trouvées dans les pays éligibles aux fonds du CEPF, qui sont finalement prises en compte ici. Elles ont été classées dans six catégories de priorité sur la base de trois principaux critères : leur catégorie dans la Liste rouge, leur singularité taxinomique (mesure du caractère unique de l'espèce) et la nécessité d'une action ciblée sur l'espèce (contrôle des espèces envahissantes ou de la collecte).

Sur la base de cette analyse objective, 67 espèces qualifiées pour les catégories de priorité 1 et 2 ont été choisies pour l'investissement du CEPF. Il faut cependant noter qu'en raison des limites de la disponibilité et la qualité des données, ce classement n'est qu'une tentative préliminaire et pourrait être modifié une fois que des données plus précises seront disponibles.

Les objectifs au niveau des sites sont les sites se trouvant dans des pays éligibles qui abritent des populations d'au moins une espèce globalement menacée. Pour cette

analyse, les références ont été des publications scientifiques, l'inventaire régional des écosystèmes effectué par l'Union mondiale pour la nature –UICN, des couches de données de systèmes d'information géographique, la Base de données mondiale sur les aires protégées, des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, des inventaire biologiques, des ateliers sous-régionaux et des échanges avec de nombreux chercheurs et parties prenantes. Les données sur les espèces à distribution restreinte et sur les grands rassemblements d'animaux d'importance mondiale n'étaient pas disponibles pour cette analyse.

Au total, 161 sites abritant chacun au moins une espèce globalement menacée ont été identifiés. Un seul fonds ne peut cependant pas couvrir autant de sites. Par conséquent, ils ont été classés par ordre de priorité sur la base de leur caractère irremplaçable (un site qui abrite des taxons que l'on ne trouve pas ailleurs) et de leur vulnérabilité. En l'absence d'informations détaillées sur les menaces, l'indice de vulnérabilité a été défini comme étant le statut de menace d'une espèce se trouvant sur le site. Au total, ce sont 60 sites qui recevront l'appui du CEPF.

La niche d'investissement du CEPF a été définie selon trois axes : les résultats liés aux espèces et aux sites ; les menaces importantes pour les espèces en danger et les investissements actuels dans le domaine de l'environnement associés aux stratégies régionales et nationales de conservation. Cette analyse a montré que notre connaissance de la biodiversité du hotspot est parcellaire, incomplète et mal gérée, que l'appui à la conservation des espèces terrestres et des sites est faible, que les modes classiques de gestion des aires protégées ont été largement inefficaces, et enfin que la principale menace aux biotes natifs est posée par les espèces envahissantes mais que la lutte contre ces dernières reçoit peu de soutien. Enfin, si plusieurs stratégies régionales et nationales de conservation existent, leur mise en œuvre nécessite un appui plus important.

La niche du CEPF au sein du hotspot de Polynésie-Micronésie sera de **susciter l'action de la société civile** pour neutraliser les menaces sur la biodiversité, en particulier celle des espèces envahissantes, dans les zones clés pour la biodiversité. La **concentration géographique** de l'intervention du CEPF sera dans les pays éligibles uniquement. Les trois **principales directions stratégiques** sont de :

- Empêcher, contrôler et éradiquer les espèces envahissantes dans les zones clés pour la biodiversité ;
- Renforcer l'état et la gestion de la conservation de 60 zones clés pour la biodiversité et
- Sensibiliser les leaders locaux et les membres des communautés et encourager leur participation dans la mise en œuvre des plans de protection et de réhabilitation des espèces menacées.

Un quatrième élément complémentaire consiste à mettre en place une équipe régionale de mise en œuvre pour diriger de manière stratégique et coordonner efficacement les investissements du CEPF. Les interventions nécessaires et les priorités associées à chaque direction stratégique sont définies dans le texte.

Pour conclure, si les espèces et les écosystèmes de ce hotspot sont parmi les plus menacés du monde, le financement des activités de conservation reste très insuffisant et les informations biologiques sont incomplètes et mal gérées. Le CEPF a une marge de manœuvre importante pour renforcer le rôle des communautés et des institutions de ces îles –les premiers responsables de la biodiversité – afin d’améliorer les connaissances, les outils et les capacités pour une conservation plus efficace de la biodiversité, en particulier des espèces et des sites globalement menacés. Les communautés océaniques restent fortement dépendantes des ressources biologiques; la conservation de la biodiversité est ainsi essentielle non seulement pour assurer des fonctions écologiques indispensables, mais également pour préserver les moyens de subsistance des populations.

## **INTRODUCTION**

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) a été conçu dans le but de préserver les hotspots les plus menacés du monde dans les pays en développement. Le CEPF est une initiative conjointe de Conservation International (CI), de l'Agence française de développement, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du gouvernement japonais, de la fondation John D. et Catherine T. MacArthur et de la Banque mondiale. Conservation International est l'administrateur du programme mondial à travers un secrétariat.

Le CEPF apporte son appui à des projets dans les hotspots de la biodiversité, définis comme les zones du monde les plus riches et les plus menacées sur le plan biologique. Le programme est géré par Conservation International à travers un secrétariat. Un objectif essentiel vise l'engagement de la société civile dans les efforts de conservation de la biodiversité des hotspots. Le CEPF s'assure également que ces efforts complètent les stratégies et les dispositifs déjà en mis en place par le gouvernement local, régional et national.

Le CEPF encourage les alliances entre les groupes communautaires, les organisations non gouvernementales (ONG), le gouvernement, les institutions universitaires et le secteur privé pour réunir leurs capacités individuelles et éviter la duplication des efforts. Le CEPF est un mécanisme de financement unique dans le sens où il se concentre sur les zones biologiques transcendant les frontières politiques. Les menaces sont analysées au niveau des corridors afin d'identifier et de soutenir un schéma régional, et non national d'actions pour la conservation. Les corridors sont définis selon un processus d'identification des objectifs en termes d'espèces, de sites et de paysages. Le CEPF recherche une coopération transfrontalière lorsque les zones de grande richesse biologique dépassent les frontières d'un seul pays ou lorsqu'une approche régionale est plus efficace. Le CEPF apporte à la société civile un mécanisme de financement aisé et souple, complétant les fonds à disposition des agences gouvernementales.

Le hotspot de Polynésie-Micronésie est l'un des plus petits en surface avec seulement 46.315 km<sup>2</sup>. Il s'étire des archipels des Mariannes et des Palaos à l'ouest à l'île de Pâques (Rapa Nui) à l'est et des îles d'Hawaï au nord aux îles Cook, des Tonga et Niue au sud.

Son statut de hotspot est dû à son fort niveau d'endémisme et à des menaces très importantes. La région a été identifiée comme hotspot mondial de la biodiversité lors d'une analyse réalisée par CI entre 1996 et 1998 (CI 1999). Ces milliers de petites îles isolées sont parmi les plus vulnérables au monde. L'Océanie enregistre les proportions parmi les plus élevées du monde d'espèces menacées par unité de surface terrestre (Dahl 1986) ainsi que le plus grand nombre d'extinctions documentées d'espèces sur la planète depuis 1600 (Given 1992).

### **Le profil d'écosystème**

Ce profil d'écosystème a pour objectif de présenter les richesses biologiques, les objectifs de conservation et les causes de la perte en biodiversité ainsi qu'une évaluation des activités de conservation actuelles et prévues dans le hotspot. Ces informations servent

ensuite à identifier la niche d'investissement potentielle du CEPF, pour la plus grande valeur ajoutée au profit de la conservation.

Le profil d'écosystème recommande une orientation générale et stratégique du financement, à travers des actions que peuvent exécuter la société civile pour contribuer à la conservation de la biodiversité. Les candidats proposent des projets spécifiques conformément aux critères généraux définis ici. Le profil d'écosystème ne détermine pas ces activités spécifiques mais expose les grandes lignes de la stratégie de référence. Les candidats à un financement du CEPF doivent préparer des propositions détaillant les activités prévues et les indicateurs de performance utilisés pour le suivi des résultats du projet.

## CONTEXTE

Le hotspot de Polynésie-Micronésie englobe toutes les îles de la Micronésie, de la Polynésie tropicale et des Fidji (Figure 1). Plus de 4500 îles, représentant 11 pays, huit territoires et un État américain (Hawaï) sont réparties sur cette immense surface océanique. Ce hotspot a une grande superficie marine, 2,6 fois plus grande que la partie continentale des États-Unis, mais sa surface terrestre, équivalente à celle de la Suisse (46.315 km<sup>2</sup> seulement), en fait l'un des plus petits hotspots. La population totale est approximativement de 3.235.250 habitants, concentrée cependant à 65% à Hawaï et aux Fidji. Le Tableau 1 résume les principales données géographiques des 20 entités politiques ou pays et territoires insulaires du Pacifique (PICT en anglais) du hotspot.

Ce profil d'écosystème et la stratégie d'investissement sur cinq ans ont été élaborés par le Programme de CI pour la Mélanésie, en collaboration avec le Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement (PROE ou SPREP en anglais). Le processus a également intégré l'expertise des parties prenantes régionales par le biais de quatre tables rondes au niveau sous-régional et de deux ateliers pour le hotspot dans son ensemble. Les ateliers sous-régionaux se sont tenus aux îles Fidji, en Polynésie française, en Micronésie et en Polynésie occidentale sous la coordination de Wildlife Conservation Society, de l'association de conservation Te Ora Fenua de Tahiti et de l'université de Guam avec l'appui de The Nature Conservancy (TNC) et de Pacific Environment Consultants. Plus de 85 experts et contributeurs ont participé à l'analyse des menaces sur la biodiversité, à la revue des investissements en faveur de la conservation et du développement dans la région et à la définition des priorités géographiques de l'investissement du CEPF.

Ce profil se concentre sur les résultats de conservation – les objectifs en termes de biodiversité permettant de mesurer le succès des investissements - comme références scientifiques de détermination de l'orientation géographique et thématique de l'investissement du CEPF. Ces résultats doivent être réalisés par la communauté mondiale pour empêcher les extinctions d'espèces et la perte de la biodiversité.

Les objectifs sont définis à trois niveaux : espèces (extinctions évitées), sites (aires protégées) et paysages (corridors créés). Lorsque les actions de conservation réalisées sur le terrain remplissent ces objectifs, ces derniers deviennent des résultats avérés. Le CEPF seul ne peut atteindre tous les objectifs identifiés pour une région, mais le partenariat vise

garantir que les investissements contribuent à empêcher la perte de la biodiversité et que le succès de ces efforts peut être suivi et évalué. Le Centre de CI pour les sciences appliquées à la biodiversité (CABS en anglais) coordonne la définition des objectifs de conservation pour tous les hotspots.

Toutes les entités politiques du hotspot ne sont pas éligibles aux fonds du CEPF. Ne sont retenus que les pays membres emprunteurs de la Banque mondiale et signataires de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB). Six pays et territoires sont ainsi exclus : Nauru, l'État américain d'Hawaï, les territoires des Etats-Unis d'Amérique des Samoa américaines et de Guam, le Commonwealth des îles Mariannes du Nord (CNMI) et Tuvalu. La dernière colonne du Tableau 1 indique le statut d'éligibilité de chaque entité politique. Ce profil d'écosystème inclut des données et des analyses pour les 20 pays et territoires du hotspot mais les résultats de conservation et les directions stratégiques ne concernent que les 14 pays et territoires éligibles. Nous espérons néanmoins que ce profil aura un effet de levier sur le financement accordé à la conservation des espèces et des sites menacés dans les pays et territoires inéligibles à l'investissement du CEPF. .

## Historique du hotspot

Avant la création du PROE, une agence régionale dont le mandat est de protéger et d'améliorer l'environnement des îles océaniques, la majeure partie des efforts de conservation a été entreprise de manière ponctuelle au niveau national. La Conférence de l'Union mondiale pour la nature-UICN à Nouméa, en Nouvelle Calédonie en 1969 a reconnu pour la première fois la nécessité d'avoir une agence environnementale régionale, couvrant toute la région du Pacifique. Ce n'est qu'en 1982 qu'un accord officiel établit à Nouméa le PROE avec un statut de programme intégré au Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS ou SPC en anglais), autrefois nommé la Commission du Pacifique Sud. En janvier 1992, le siège du PROE s'est déplacé de manière permanente à Apia aux Samoa (SPREP 2001).

**Tableau 1. Principales données géographiques des entités politiques du hotspot**

Pays, État ou territoire du hotspot	Géographie physique	Surface terrestre (km <sup>2</sup> )	Population	PIB/capita (USD)	Éligibilité au CEPF
<b>MICRONÉSIE</b>		<b>3.214</b>	<b>536.100</b>		
Commonwealth des îles Mariannes du Nord	volcaniques/coralliens surélevés	471	78.000	10.401	Non
États fédérés de Micronésie	volcaniques/atolls coralliens	701	112.700	2.113	Oui
Guam	volcaniques/coralliens surélevés	541	166.100	22.118	Non
Kiribati	Atolls coralliens bas et surélevés	811	93.100	613	Oui
Îles Marshall	Atolls coralliens	181	55.400	2.362	Oui
Nauru	Atoll corallien surélevé	21	10.100	7.292	Non

Palaos	volcaniques/ coralliens surélevés	488	20.700	5.808	Oui
<b>FIDJI</b>	volcaniques/ quelques îles et atolls coralliens	<b>18.272</b>	836.000	1.926	Oui
<b>POLYNÉSIE</b>		<b>24.829</b>	<b>1.863.150</b>		
Samoa américaines	volcaniques/atolls coralliens	200	62.600	7.821	Non
Îles Cook	volcanique/atolls coralliens	237	14.000	8.563	Oui
Île de Pâques	Volcanique	166	3.000	6.000	Oui
Polynésie française	volcaniques/atolls coralliens bas et surélevés	3.521	250.500	15.637	Oui
Hawaï	volcaniques/atolls coralliens	16.642	1.224.398	26.000	Non
Niue	Corallien surélevé	259	1.600	5.854	Oui
Îles Pitcairn	volcaniques/atolls coralliens bas et surélevés	39	52	-	Oui
Samoa	Volcaniques	2.935	182.700	2.108	Oui
Tokelau	Atolls coralliens bas	12	1.500	2.759	Oui
Tonga	volcaniques/ coralliens surélevés	650	98.300	1.893	Oui
Tuvalu	Atolls coralliens	26	9.600	1.563	Non
Wallis-et-Futuna	volcaniques/ coralliens bas	142	14.900	1.666	Oui
<b>TOTAL HOTSPOT</b>		<b>46.315</b>	<b>3.235.250</b>		14 sur 20

Légende : - aucune donnée actuelle disponible

Sources:

Rapport mondial sur le développement humain du PNUD 2005

SPC 2003a ([www.spc.int/demog/demogen/english01-2/recentstats/2003/03/poster.xls](http://www.spc.int/demog/demogen/english01-2/recentstats/2003/03/poster.xls))

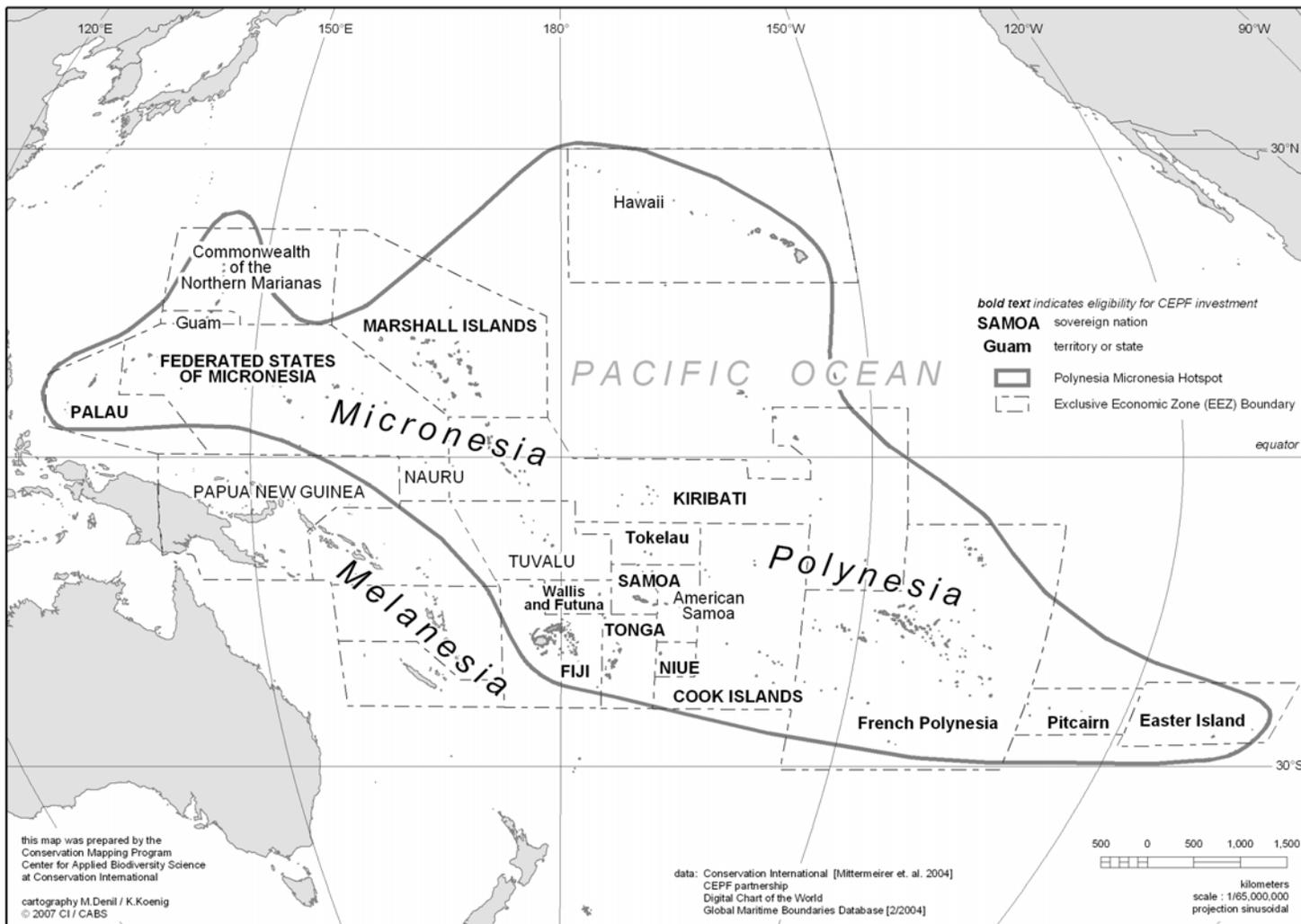
SPC 2004 ([http://www.spc.int/prism/publications/SPS\\_Final.pdf](http://www.spc.int/prism/publications/SPS_Final.pdf))

Crocombe, R. 2001. *The South Pacific*. USP, Fiji.

U.S. Census Bureau 2003. (<http://eire.census.gov/popest/estimates.php>)

Le développement de ce profil, et en particulier de la stratégie d'investissement, a été guidé par quelques plans de gestion et stratégies pour l'environnement, régionaux et nationaux. La Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans la région des îles du Pacifique 2003-2007 (SPREP 2003a) est le principal document pour toute la région. Cette stratégie couvre une période de 5 ans et se base sur l'approche "d'intégration et de prise en compte de la conservation de la nature" dans tous les secteurs du développement. Elle implique des partenariats entre les responsables de la conservation, les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Des objectifs généraux sur 30 ans sont définis selon les trois axes du développement durable: l'environnement, l'économie et la société. Des objectifs ou des cibles quinquennales intermédiaires sont associés à chaque objectif global.

Figure 1. Carte du hotspot de Polynésie-Micronésie



Au niveau national, un ensemble d'exercices de planification de la conservation a été réalisé dans plusieurs pays. Au début des années 90, le PROE a mis en œuvre un projet régional de développement de rapports sur l'état de l'environnement, et ensuite de stratégies nationales de gestion de l'environnement (NEMS en anglais) pour sept PICT. Plus récemment, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a mis en place un projet régional d'élaboration de stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique (NBSAP en anglais) pour 13 des 14 pays indépendants de la région. Le développement des NBSAP est une obligation de la CDB conformément à son Article 6.

Le profil de la Polynésie-Micronésie a été développé par l'équipe responsable de cet exercice. Lors du processus, trois tables rondes sous-régionales ont été organisées en Polynésie occidentale, aux Fidji et en Micronésie, avec la participation de plus de 50 représentants du gouvernement, d'organisations non gouvernementales et d'institutions scientifiques. De plus, trois tables rondes d'experts ont eu lieu à Apia, aux Samoa impliquant les principales agences régionales du domaine de l'environnement, de l'éducation et du financement.

Le développement du profil concorde avec le démarrage de "Living Archipelagos" (Archipels vivants) au musée Bishop d'Honolulu. Cette initiative a pour objectif d'identifier un groupe de sites prioritaires, d'une grande valeur écologique et pouvant être sauvés rapidement avec un investissement relativement modeste, et de contribuer à leur protection. Living Archipelagos utilisera les résultats de ce profil pour identifier les 10 archipels les plus importants de la région pour la biodiversité marine et terrestre.

## **Géographie du hotspot**

La région du Pacifique est caractérisée par des forts niveaux de biodiversité et d'endémisme, une vulnérabilité extrême face à un vaste ensemble de catastrophes naturelles et une diversité de cultures et de langues, de pratiques traditionnelles et de coutumes liées à l'environnement (UNEP 1999). La dépendance culturelle et économique vis-à-vis des ressources marines et terrestres reste importante pour satisfaire les besoins quotidiens tels que la nourriture, l'eau, l'abri et les soins. Ainsi, la conservation de la biodiversité est essentielle tant pour le développement socioéconomique que pour la préservation des fonctions primordiales des écosystèmes.

Les îles du hotspot présentent une grande diversité d'origine, de géologie, de taille et de climat. La plupart d'entre elles se sont formées à l'origine à partir d'un point chaud géologique et de volcanisme de zone de fracture (Allison et Eldredge 1999). D'un point de vue physique, elles se classent dans plusieurs catégories : les îles volcaniques plus récentes, les îles volcaniques plus anciennes, les quasi atolls (éléments volcaniques entourés d'atolls), les atolls coralliens, les îles calcaires surélevées (généralement atolls élevés), les îles à la fois calcaires et volcaniques et les îles continentales dérivées de fragments d'anciennes plaques continentales (SPREP 1992). Quelques îles ont une activité volcanique actuelle ou potentielle, comme à Hawaï, aux Tonga, aux Samoa, et aux îles Mariannes du Nord (Allison et Eldredge 1999).

Le climat du hotspot peut se caractériser comme étant un climat tropical maritime, avec des températures relativement chaudes et constantes sauf aux altitudes élevées. Le climat est très influencé par deux principaux facteurs externes : les courants atmosphériques et les courants océaniques. Les influences internes telles que la forme, la taille et le relief insulaire sont également importantes mais variables d'une île à l'autre (Nunn 1994). Les précipitations sont très variables sur un plan horizontal sur tout le hotspot, et sur un plan vertical dans les îles surélevées et de manière saisonnière. Les zones les plus pluvieuses se situent au nord-ouest, en Micronésie occidentale tandis que les zones les plus sèches sont à l'est autour des îles Marquises et de l'île de Pâques avec la présence d'un anticyclone pendant la majeure partie de l'année. Les phénomènes climatiques irréguliers tels que les cyclones et l'oscillation australe El Niño sont importants dans la majeure partie du hotspot et ont parfois des effets importants sur l'environnement.

## **IMPORTANCE BIOLOGIQUE DU HOTSPOT**

La complexité géographique et l'isolement des îles océaniques y ont engendré des niveaux d'endémisme extrêmement élevés. À l'abri des influences continentales, les différents mécanismes de biogéographie et d'évolution insulaire sont particulièrement évidents dans le Pacifique. (Dahl 1986). Cependant, en raison de la vulnérabilité extrême des écosystèmes et des espèces insulaires aux menaces telles que la destruction de l'habitat et les espèces envahissantes, la flore et la faune de ce hotspot sont parmi les plus menacées du monde. De fait, les taux d'extinction des espèces de ce hotspot sont quasiment les plus importants au monde, en particulier pour les oiseaux (Steadman 1995) et les escargots terrestres (Cowie 2001).

La distribution actuelle de la flore et de la faune est due à l'interaction complexe de plusieurs facteurs dans l'espace et dans le temps (Dahl 1984, Stoddart 1992). L'endémisme est un résultat de l'isolement, d'environnements marginaux, de cas aléatoires de dispersion (tempêtes par exemple) et du temps (SPREP 1992). Un facteur clé réside dans la distance par rapport aux principaux centres d'évolution et de distribution comme l'Asie du Sud-Est, la péninsule indo-malaise, l'Australie ou l'Amérique (MacArthur et Wilson 1967, Dahl 1980). Plus la distance entre une île et un centre d'évolution est faible, plus grande est la chance pour une espèce de coloniser cette île (Dahl 1980). Les autres facteurs d'influence de la biogéographie du Pacifique sont la taille des îles, leur type et le niveau de précipitations (Mueller-Dombois 2002) ainsi que les fosses abyssales comme celle des Tonga (Stoddart 1992).

La majeure partie de la biodiversité du Pacifique trouve son origine en Asie du Sud-Est et en Nouvelle Guinée, avec une atténuation globale de la biodiversité marine et terrestre d'ouest en est. Ainsi, il n'existe aucun amphibien natif à l'est des Fidji et aucun mammifère terrestre natif à l'est des îles Cook, à part une seule sous-espèce d'Hawaï (une chauve-souris originaire des Amériques). Cette diminution de la biodiversité vers l'est est le résultat de plusieurs facteurs. Les océans jouent un rôle de filtre pour les espèces qui ne sont pas à l'aise pour les franchir. Par ailleurs, la taille des îles et le niveau des précipitations ont tendance à diminuer vers l'est. Les types insulaires les plus complexes sont relevés à l'ouest avec des îles continentales qui n'existent pas à l'est des Fidji (SPREP 1992). Dernier point mais non le moindre, les hommes, qui ont joué un rôle

important pour la dispersion des espèces dans la région du Pacifique, ont migré principalement d'ouest en est (SPREP 1992).

## **Biodiversité du hotspot**

Cette section résume brièvement la biodiversité terrestre du hotspot, notamment la biogéographie et les espèces endémiques. La section suivante porte sur les habitats et en particulier sur les biomes et les écosystèmes. Le chapitre sur les résultats de conservation, se concentre sur les espèces mondialement menacées présentes sur la Liste rouge de l'UICN (IUCN 2003) au moment des tables rondes d'experts.

La diversité des plantes, des oiseaux et des invertébrés est particulièrement élevée pour ce hotspot contrairement à celle des mammifères non volants, des reptiles et des amphibiens. L'ensemble du hotspot abrite environ 5.330 espèces natives de plantes vasculaires (Allison et Eldredge 2004) parmi lesquelles 3.074 (58%) sont endémiques, 242 espèces natives d'oiseaux reproducteurs dont 164 (68%) endémiques, 61 espèces natives de reptiles terrestres dont 30 (49%) endémiques, 15 espèces de mammifères, toutes de chauves-souris, dont 11 (73%) endémiques et trois espèces natives d'amphibiens qui sont toutes endémiques (Allison et Eldredge 2004). Bien qu'aucune espèce de poisson d'eau douce ne soit véritablement native de la région, au moins 96 espèces marines sont trouvées à l'état adulte dans l'eau douce dont 20 espèces endémiques (ibid.). La connaissance de la diversité des invertébrés est très parcellaire mais les groupes déjà étudiés ont une diversité élevée. La diversité d'escargots terrestres est particulièrement importante avec plus de 750 espèces rien qu'à Hawaï (Cowie 1996) et sans doute 4.000 espèces dans les îles tropicales du Pacifique (Cowie 2000). Le Tableau 2 récapitule le nombre d'espèces natives et endémiques connues par groupe taxinomique et par entité politique. La distribution de chaque groupe est ensuite décrite en détail.

Les îles plus grandes, plus hautes, plus anciennes, de nature volcanique et situées le plus à l'ouest près des masses d'origine continentale sont celles qui ont la biodiversité la plus importante et la plus variée. Elles ont des habitats et des niches de colonisation et de spéciation plus variés par rapport aux îles coralliennes basses. De manière similaire, les atolls surélevés ont une biodiversité plus importante que les îles récifales situées au niveau de la mer (Dahl 1980). Cependant, si les îles océaniques plus isolées ont moins de groupes biologiques, ceux qui ont réussi à les coloniser ont sans doute subi une spéciation intense pour former plusieurs nouvelles espèces (SPREP 1992). Les îles hawaïennes par exemple font partie des groupes insulaires les plus isolés du monde et n'ont aucune espèce native d'amphibiens ni de reptiles endémiques. Elles ont cependant des taux d'endémisme très élevés pour certains groupes taxinomiques, avoisinant 98% pour les escargots terrestres et 83% pour les plantes vasculaires.

La diversité de la plupart des groupes taxinomiques suit le schéma général décrit auparavant. La diversité des plantes est la plus élevée sur les archipels plus grands et plus hauts tels qu'Hawaï, les Fidji et les Samoa. Ces trois groupes d'îles ainsi que les îles Marquises ont été identifiés par WWF/UICN comme des centres de diversité pour les plantes (van Royen et Davis 1995), c'est-à-dire des zones de diversité importante (même si le nombre exact d'espèces n'est pas connu) avec un niveau d'endémisme élevé (ibid.).

Si la diversité de l'avifaune n'est pas très élevée selon les normes mondiales, l'endémisme est très important (Allison et Eldredge 1999) ainsi que le nombre d'oiseaux mondialement menacés (Stattersfield *et al* 1998). Les menaces sur l'avifaune ne sont pas un phénomène nouveau dans la région. On estime que les îles du Pacifique ont enregistré plus de 2000 extinctions d'oiseaux depuis le début de la colonisation humaine (Steadman 1995). Les niveaux d'endémisme et de diversité les plus importants sont notés à Hawaï, aux Fidji et en Polynésie française. Le hotspot compte au total 15 zones d'endémisme pour les oiseaux (EBA en anglais) selon la définition de BirdLife International (Stattersfield *et al* 1998). Ces EBA sont les suivantes, avec le nombre d'espèces à distribution restreinte indiqué entre parenthèses.

- En Polynésie : Hawaï (15), îles hawaïennes centrales (23), île de Laysan (2), les Samoa (20), îles Cook méridionales (7), Rimatara (2), îles Marquises (10), îles de la Société (8), archipel de Tuamotu (8), île d'Henderson (4) et les Fidji (27).
- En Micronésie : les îles Marianne (12), les Palaos (16), Yap (7) et îles Carolines Est (18).

La diversité des reptiles terrestres, des mammifères et des amphibiens est assez faible mais le niveau d'endémisme est élevé. Aucun de ces groupes ne possède une grande agilité, en particulier pour une dispersion nécessitant de traverser des grandes distances sur l'océan. La plus grande diversité des trois groupes est enregistrée à l'ouest et au nord de la région, proche de la zone biologique source (pour la plupart des groupes) d'Asie du Sud-Est. Les îles Fidji et les Palaos comptent la plus grande diversité des 61 reptiles terrestres natifs. Les espèces terrestres comprennent sept espèces de serpents et 53 espèces de lézards, principalement des scinques et des geckos mais également deux iguanes endémiques à la zone des Fidji-Tonga (Allison et Eldredge 2004). La diversité des amphibiens de ce hotspot est extrêmement faible. Seules trois espèces d'amphibiens natives sont connues, des grenouilles ranidés endémiques du genre *Platymantis* (*ibid.*). Deux de ces espèces sont endémiques aux Fidji, la troisième aux Palaos. On pense que les trois espèces sont proches des espèces trouvées respectivement aux îles Salomon et en Papouasie-Nouvelle-Guinée (Allison et Eldredge 1999).

**Tableau 2. Nombre d'espèces natives et endémiques des principaux groupes taxinomiques par entité politique en Polynésie-Micronésie**

Pays, État ou territoire du hotspot	Plantes vasculaires natives <sup>(i)</sup>		Oiseaux reproducteurs <sup>(ii)</sup>		Mammifères natifs <sup>(iii)</sup>		Reptiles terrestres <sup>(ii)</sup>		Amphibiens natifs <sup>(ii)</sup>		Escargots terrestres natifs <sup>(iv)</sup>	
	Espèces connues	% endémisme	Espèces connues	% endémisme	Espèces connues	% endémisme	Espèces connues	% endémisme	Espèces connues	% endémisme	Espèces connues	% endémisme
Samoa américaines	373	3	34	0	3	0	11	0	0	0	47	-
CNMI	221	37	28	7	2	0	11	0	0	0	-	-
Îles Cook	284	12	27	26	1	0	1 <sup>(vi)</sup>	0	0	0	45 <sup>(vi)</sup>	-
Île de Pâques	-	-	-	-	0	0	-	-	0	0	0	0
États fédérés de Micronésie	782	25	40	45	6	83	-	-	0	0	-	-
Fidji	1.628	50	74	35	6	17	25	36	2	100	-	-
Polynésie française	959	58	60	43	0	0	10	0	0	0	>160**	-
Guam	330	21	18	11	2	0	11	9	0	0	27	-
Hawaï	1.200	83	112 <sup>(v)</sup>	55 <sup>(v)</sup>	1	0	3 <sup>(vii)</sup>	0	0	0	763	98
Kiribati	22	9	26	4	0	0	-	0	0	0	-	-
Îles Marshall	100	5	17	0	0	0	7	0	0	0	>6	-
Nauru	54	2	9	11	-	0	-	0	0	0	-	-
Niue	178	1	15	0	1	0	4	0	0	0	-	-
Palaos	175	?	45	22	2	50	22	5	1	100	68	-
Îles Pitcairn	76	18	19	26	0	0	-	0	0	0	~30	~15
Samoa	770	15	40	20	3	0	8	0	0	0	64	-
Tokelau	32	0	5	0	0	0	7	0	0	0	-	-
Tonga	463	5	37	5	2	0	6	17	0	0	-	-
Tuvalu	44	0	9	0	0	0	-	0	0	0	-	-
Îles mineures des États-Unis	-	-	-	-	0	0	-	-	0	0	-	-
Wallis-et-Futuna	475	15	25	0	1	0	-	0	0	0	-	-
<b>Total hotspot<sup>(v)</sup></b>	<b>~5.330</b>	<b>57</b>	<b>242</b>	<b>68</b>	<b>15</b>	<b>73</b>	<b>61</b>	<b>49</b>	<b>3</b>	<b>100</b>	<b>~4.000<sup>(vi)</sup></b>	<b>?</b>

- aucune donnée disponible, \*\* Îles de la Société uniquement. Il faut noter que le total des espèces n'est pas toujours égal à l'addition des nombres car la distribution de certaines espèces peut couvrir plusieurs pays.

Sources : i. van Royen, P. et Davis, S.D. (1995). *Centres of Plant Diversity*, sauf les données des États fédérés de Micronésie qui proviennent du PNUD (UNDP 2002) et des Samoa de Whistler (comm. pers.2003)

ii. WCMC. (1994). *Biodiversity Data Sourcebook*. World Conservation Press, Cambridge

iii. Flannery, T. (1995). *Mammals of the South-West Pacific and Moluccan islands*. Cornell University Press, New York

- iv. Dr Robert Cowie (comm. pers.), sauf pour les îles Marshall qui provient de Vander Velde (comm. pers. 2003)
- v. Allison, A. et Eldredge, L. 2004. Polynesia and Micronesia. In Mittermeier *et al.* *Hotspots Revisited*. Cemex and Conservation International
- vi. McCormack, G. 2002. *Cook Islands Biodiversity Strategy and Action Plan*. UNDP
- vii. Eldredge, L. et Evenhuis, N.L. In Press. *Hawaii's Biodiversity: A detailed assessment of the numbers of species in the Hawaiian Islands*. Bishop Museum, Hawaii.
- viii. Cowie, R. 2000. Non-indigenous land and freshwater molluscs in the islands of the Pacific: conservation impacts and threats. In *Invasive Species in the Pacific: A Technical Review and Draft Regional Strategy*. Sherley, G. (Ed.). SPREP, Apia. (Noter que la the figure inclut toutes les îles du Pacifique à l'exception de la Nouvelle Zélande et de PNG).

Le hotspot ne contient que 15 espèces natives de mammifères terrestres, toutes des chauves-souris (Allison et Eldredge 2004). Onze espèces, soit 56% des chauves-souris sont endémiques et frugivores (ibid.). La plupart des chauves-souris vit sur les îles surélevées au nord et à l'ouest du hotspot et toutes, à l'exception de la seule sous-espèce hawaïenne *Lasiurus cinereus semotus*, sont liées aux groupes indopacifiques. Aucune des espèces de rats qui vivent sur la plupart des îles n'est considérée native. Elles ont vraisemblablement été introduites par les premiers habitants ou par les Européens (Allison et Eldredge 1999)

Les invertébrés ont été peu étudiés au niveau mondial même si ce groupe constitue 99% de toutes les espèces animales (Lydeard *et al* In Press). Le hotspot de Polynésie-Micronésie n'est pas une exception. Très peu de groupes d'invertébrés tels que les escargots terrestres, ont fait l'objet d'une étude détaillée. Les niveaux les plus élevés de diversité et d'endémisme semblent être dans les environnements isolés du monde tels que les îles et les montagnes (WCMC 1992). C'est certainement le cas dans le Pacifique où la diversité d'escargots terrestres est particulièrement importante avec près de 4.000 espèces (Cowie 2000). Le niveau de diversité le plus élevé est noté sur quelques îles extrêmement isolées telles que Rapa, Oahu et Mangaréva (Cowie 1996). Les escargots terrestres du Pacifique sont principalement constitués par un petit nombre de familles, dont les familles endémiques des Partulidae, des Achatinellidae, des Amastridae et des Endodontidae et les familles non endémiques des Charopidae, des Pupillidae, des Helicinidae, des Helicarionidae et des Succinidae.

Ce profil d'écosystème porte sur le milieu terrestre, mais une présentation d'une région principalement océanique comme la Polynésie-Micronésie ne serait complète sans une brève description de la biodiversité marine. Le Pacifique occidental abrite la plus grande diversité marine du monde, avec près de 3000 espèces relevées sur un seul récif (SPREP 1992). Au niveau mondial, la région du Pacifique possède le système de récif corallien le plus étendu, la plus grande réserve de thon et les dernières populations en meilleure santé de nombreuses espèces marines comme les baleines et les tortues de mer (UNESCO 2003a). Contrairement à la faune de mammifères terrestres, celle des mammifères marins est plutôt riche (Allison et Eldredge 1999). Comme dans le domaine terrestre, le milieu marin enregistre un gradient dégressif d'espèces d'ouest en est et un deuxième gradient des eaux chaudes équatoriales aux eaux plus tempérées à mesure que l'on s'éloigne de l'équateur (Dahl 1984). Il est prouvé que les espèces à distribution étendue sont un élément important de la flore et de la faune marine (ibid.).

## Écosystèmes

Plusieurs tentatives ont été faites pour classifier et cartographier les écosystèmes de la région du Pacifique mais aucune n'a porté spécifiquement sur le hotspot. En 1974, l'UICN a classifié et cartographié la région en 19 provinces biogéographiques terrestres sur la base du type insulaire, du climat et des affinités de la végétation. Dahl (1980) a ensuite modifié la classification pour définir 20 provinces biogéographiques (terrestres et marines) et a déterminé des biomes puis 74 écosystèmes dont 27 écosystèmes terrestres, 12 écosystèmes d'eau douce et 35 écosystèmes marins (ibid.). Le type de végétation

distingue les biomes terrestres. Pour les biomes marins, le substrat ainsi que les plantes ou les animaux benthiques dominants ont été les critères de classification. La végétation naturelle des îles du Pacifique a été récemment classifiée dans 12 biomes majeurs (Mueller-Dombois et Fosberg 1998). Une végétation de rivage, résistante au sel et au vent et composée d'herbacées, de lianes et de petits arbustes pousse le long du littoral de la plupart des îles. Des mangroves d'arbustes et d'arbres bordent les côtes abritées, souvent aux endroits de présence d'eau douce. Les zones intérieures des grandes îles humides abritent divers types de forêt pluviale à la composition floristique diversifiée d'épiphytes, d'arbustes et d'arbres. À faible altitude, la végétation naturelle est la forêt pluviale côtière et de basse altitude mais elle a disparu de la plupart des îles du hotspot. À des altitudes plus élevées, on trouve une forêt pluviale d'altitude moins haute et riche en arbustes et en épiphytes. Au niveau ou au-dessus des nuages des îles les plus surélevées se trouvent des forêts nuageuses naines. À Hawaï et à Maui, la végétation au-dessus de la ligne des nuages est une zone herbeuse ou une savane de montagne mélangée à des arbustes et des arbres xérophytes. Sur les pentes sous le vent de quelques îles hawaïennes et fidjiennes pousse une forêt sempervirente mésophyte ou sèche de manière saisonnière, composée d'herbacées et d'arbustes et d'arbres sclérophylls (ibid.).

Les zones humides n'ont pas été étudiées de manière approfondie dans la région, sauf à Hawaï et dans les territoires anciens et actuels des Etats-Unis (Scott 1993). Cependant, quelques remarques générales peuvent être faites. Dans l'ensemble, les États atolls ont peu de zone humide significative, voire aucune, à l'exception des systèmes récifaux. On trouve dans les îles volcaniques plus vastes des zones humides importantes de deux types: des forêts de mangroves intertidales et des lacs, des marais, des marécages et des rivières d'eau douce. Les Fidji ont en particulier une grande variété de zones humides intérieures notamment des marécages de palmiers sago, des tourbières et des savanes à pandanus. On trouve encore des grandes forêts de mangroves sur le littoral aux Fidji, dans les États fédérés de Micronésie et aux Palaos et dans une moindre mesure aux Tonga et aux Samoa. Les forêts de mangroves ont une importance particulière pour la faune de poissons, d'invertébrés et d'oiseaux, et notamment pour plusieurs limicoles migrants menacés. Les zones humides d'eau douce telles que les marais côtiers, les marécages et les marais en hauteur, les lacs de cratère et les rivières représentent une très faible surface globale mais abritent une flore et une faune de poissons et d'invertébrés inhabituelles et peu connues. De nombreuses zones humides du hotspot sont menacées par le développement, la pollution, les espèces envahissantes et la conversion de l'habitat.

Après des siècles d'influence de l'homme, les types de végétation dominants sur la plupart des îles sont aujourd'hui des associations végétales anthropogéniques, allant de structures agroforestières et de forêts secondaires aux zones herbeuses et savanes. Selon les estimations, plus des trois-quarts de la végétation originale du hotspot a été endommagée ou détruite (Allison et Eldredge 1999). La zone de forêt varie beaucoup d'un pays à l'autre mais elle est généralement plus étendue sur les îles volcaniques telles que les Fidji, les Palaos et les Samoa avec 30 à 60% de couverture forestière et plus faible sur les îles et les atolls bas avec 5 à 40% de couverture forestière (FAO 2003).

Des évaluations récentes des écosystèmes d'importance sur le plan mondial ont permis d'identifier quelques écosystèmes ou écorégions essentiels dans le hotspot. Ce résultat peut être interprété comme une confirmation par d'autres organisations environnementales du bien-fondé du choix de ce hotspot. Comme mentionné auparavant, le hotspot comprend quatre centres de diversité pour les plantes (van Royen et Davis 1995). Parmi les 867 écorégions terrestres du monde identifiées et cartographiées par le WWF, 22 se trouvent dans le hotspot et comprennent tous les groupes d'îles (Olson *et al* 2001). Les écorégions terrestres du Pacifique ont fait l'objet d'une légère révision récemment pour intégrer les dernières données sur la distribution des invertébrés (Olson comm. pers. 2003).

Plusieurs écorégions définies par le WWF correspondent étroitement aux provinces biogéographiques de Dahl (1980). Les forêts pluviales tropicales constituent le principal écosystème représenté dans ces écorégions. Cependant, quelques exemples de forêts tropicales sèches sont relevés dans les 22 écorégions à Hawaï, aux Fidji et en Micronésie ainsi que des zones d'arbustes et de broussailles à Hawaï. La liste Global 200 du WWF des exemples les plus extraordinaires des écosystèmes mondiaux inclut trois écorégions terrestres du hotspot, à savoir les forêts pluviales d'Hawaï, les forêts sèches d'Hawaï et les forêts des îles du Pacifique Sud notamment les forêts pluviales des îles Cook, des Fidji, des Tuamotu, des Tonga, des îles de la Société, des Samoa, des Marquises et de Tubuai (Olson et Dinerstein 1998).

Les évaluations de la diversité des écosystèmes marins ont permis d'identifier plusieurs sites d'importance mondiale dans le Pacifique. La liste Global 200 du WWF comprend cinq écorégions coralliennes extraordinaires dans le hotspot, à savoir les Palaos, Tahiti, Hawaï, Rapa Nui (île de Pâques) et les Fidji (Olson et Dinerstein 1998). Conservation International a identifié 18 centres d'endémisme marins dans le monde sur la base du nombre de poissons des récifs, de coraux, d'escargots et de homards à distribution restreinte (Roberts *et al* 2002). Deux de ces centres se trouvent dans le hotspot de Polynésie-Micronésie à savoir les îles hawaïennes et l'île de Pâques.

Quelques écosystèmes et habitats du hotspot ont été identifiés comme étant d'importance nationale voire internationale et ont été désignés comme aires protégées –parcs nationaux, réserves et zones de conservation. La section ci-dessous porte sur ces sites.

### **Niveau de protection**

Selon la définition de l'UICN-Union mondiale pour la nature (IUCN 2004a) une aire protégée est "*une portion de terre et/ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées, et gérée par de moyens efficaces, juridiques ou autres.*" Cette définition inclut les réserves naturelles intégrales gérées par le gouvernement comme les zones gérées par les propriétaires terriens traditionnels pour la conservation et la gestion des ressources.

Le hotspot comprend au moins 356 aires protégées recensées d'une superficie d'environ 1.872.196 hectares (18.722 km<sup>2</sup>) de zones terrestres et marines. Cependant, Hawaï seule compte près du tiers de ces aires protégées. Si on exclut Hawaï, 154 des aires protégées

du hotspot (60%) sont terrestres et représentent une surface d'environ 199.750 hectares (1.998 km<sup>2</sup>) soit 6,7% de la superficie terrestre du hotspot. Le Tableau 3 récapitule la couverture connue des aires protégées par entité politique.

### ***Couverture***

La perception de l'efficacité (c'est-à-dire la représentativité et la fonctionnalité) de la couverture d'aires protégées du hotspot est subjective. Aucune information sur leur superficie n'est donnée pour près de 40% des aires protégées, selon la base de données des aires protégées du Pacifique (*Pacific Protected Area Database*) développée par Conservation International, sans doute parce que plusieurs zones n'ont pas encore été délimitées. Ces lacunes montrent que les estimations de superficie d'aires protégées pour chaque pays et pour l'ensemble du hotspot sont biaisées et extrêmement trompeuses. Ainsi, aucune surface estimée n'est associée à 17 des 38 aires protégées terrestres recensées pour les Fidji. En règle générale, lorsque la surface terrestre est indiquée, il ne s'agit que d'une estimation ou d'un chiffre contesté. Par ailleurs, plusieurs aires protégées sont des zones côtières combinant éléments terrestres et marins. Souvent, la taille de chaque composante (marine et terrestre) n'est pas distinguée. Par conséquent, la surface indiquée dans le Tableau 3 peut inclure la partie marine comme terrestre d'une aire protégée.

**Tableau 3. Récapitulatif des aires protégées par entité politique du hotspot de Polynésie-Micronésie**

Pays, État ou territoire du hotspot	Nb. d'aires protégées	Surface totale protégée (marine & terrestre)	Aires protégées terrestres	Surface terrestre protégée (ha)
<b>MICRONÉSIA</b>	107	398.825	56	84.795
CNMI	12	2.323	8	2318
États fédérés de Micronésie	32	9.895	10	9.425
Guam	16	14.844	10	4.933
Kiribati	14	112.542	14	64.542
Îles Marshall	7	70.100	5	1.126
Nauru	-	-	-	-
Palaos	22	134.927	8	1.067
Îles mineures des États-Unis	4	54.194	1	1.384
<b>FIDJI</b>	65	77.641	38	39.641
<b>POLYNÉSIE</b>	184	1.395.730	165	384.814
Samoa américaines	13	5.692	11	3.959
Îles Cook	15	5.027	12	3.670
Île de Pâques	1	6.700	1	6.700
Polynésie française	9	23.030	8	19.710
Hawaï	-	-	105	309.500
Niue	3	6.057	2	6.029
Iles Pitcairn	1	3.730	1	3.730
Samoa	14	20.874	11	11.852
Tokelau	3	1.000	-	-
Tonga	16	1.010.791	11	19.634
Tuvalu	2	3.300	1	-
Wallis-et-Futuna	2	30	2	30
<b>TOTAL HOTSPOT</b>	<b>356</b>	<b>1.872.196</b>	<b>259</b>	<b>509.250</b>

Note : Les données dans ce tableau reflètent les informations disponibles pour chaque pays, État et territoire au moment de sa compilation. La fiabilité des données n'est pas garantie et elles ne sont pas forcément représentatives de la réalité. Ces informations doivent donc être traitées avec précaution et ne doivent pas servir à comparer la couverture par pays ou à évaluer la couverture globale d'aires protégées du hotspot.

Source : "Pacific Protected Area Database" de Conservation International sauf pour Hawaï dont les données proviennent du SPREP (1999).

- aucune donnée disponible

Le manque d'informations sur la taille, les limites voire sur l'endroit où se trouvent les aires protégées est en partie le reflet des caractéristiques uniques des droits traditionnels aux terres et aux ressources. Les informations sur une aire protégée qui appartient aux communautés locales, qui est utilisée et gérée localement peuvent inclure des connaissances locales et/ou traditionnelles sensibles que les propriétaires des terres et des ressources ne souhaitent ni révéler ni rendre public. Par ailleurs, la plupart des pays n'ont pas de système d'archivage centralisé et à jour de leurs aires protégées, par manque de ressources, de capacités et de coordination entre les organes responsables.

Il faut savoir que de nombreuses « aires protégées » du Pacifique ne sont pas consacrées principalement à la conservation de la biodiversité. Plusieurs ont été créées dans un but

utilitaire de gestion des ressources ainsi que de préservation des systèmes écologiques pour une utilisation durable. La biodiversité peut en bénéficier mais ne constitue par le premier objectif de ces zones.

### ***Fermetures traditionnelles***

Les communautés insulaires du Pacifique pratiquent des systèmes traditionnels de fermetures qui font partie de leur culture, de leurs coutumes et de leurs pratiques de gestion des ressources. Il s'agit des zones "mo" aux îles Marshall, "ra'ui" aux îles Cook et "tabu" aux Fidji. Elles peuvent être fermées temporairement comme c'est le cas de Pouara Ra'ui aux îles Cook, pour deux ans, ou de manière permanente. Souvent, les gouvernements nationaux ne reconnaissent pas ces modes traditionnels de conservation et de gestion des ressources. La base de données sur les aires protégées du Pacifique n'inclut que les aires protégées permanentes et officiellement reconnues. De nombreuses aires protégées traditionnelles ne figurent ni dans la base de données ni dans le Tableau 3. Ces zones jouent un rôle essentiel dans l'effort de conservation du hotspot et ne doivent pas être négligées.

### ***Classification des aires protégées***

Les aires protégées sont consacrées à une variété d'objectifs et gérées en conséquence, notamment pour l'étude scientifique, la protection des ressources sauvages, la préservation des espèces et de la diversité génétique, le maintien des services écologiques et celui des attributs culturels et traditionnels (IUCN 2004a). L'UICN a défini six catégories de gestion des aires protégées en fonction des objectifs. Le système de classification justifie la désignation de l'aire protégée. Les catégories mettent un accent croissant sur l'utilisation directe par l'homme et le développement des ressources (Ia à VI).

Chaque pays, État et territoire applique un système propre de classification des aires protégées, souvent défini dans les NBSAP. L'interprétation de chaque pays se greffe au système de l'UICN. La difficulté d'harmonisation réside entre les interprétations variées et parfois inexactes du système de classification de l'UICN par les pays et les organisations. Certaines aires protégées ont été placées dans plusieurs catégories selon les sources : le même site peut ainsi se retrouver dans la catégorie II (parc national) selon une source et dans la catégorie VI (aire protégée de ressources naturelles gérées) selon une autre. Les différentes interprétations et les utilisations multiples des aires protégées et des zones de gestion peuvent expliquer ces divergences.

Quelques sites du hotspot ont été identifiés comme étant d'intérêt mondial et ont été désignés sites du patrimoine mondial, réserves de la biosphère ou zones humides d'importance internationale (sites Ramsar). Trois zones ont été inscrites par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur la liste des sites du patrimoine mondial pour leur héritage culturel et/ou naturel d'importance mondiale. Le Parc national des volcans d'Hawaï a été déclaré Site du patrimoine mondial en 1988 pour ses caractéristiques géologiques uniques, notamment un des volcans les plus actifs du monde. Le Parc national de Rapa Nui sur l'île de Pâques a été inscrit sur la liste en 1995 pour son héritage culturel unique et ses statues

monumentales en basalte appelées *moai*. L'île d'Henderson du groupe Pitcairn a été désignée en 1988 grâce à son environnement intact et à la présence de nombreuses espèces terrestres endémiques. Plusieurs îles du Pacifique central, et notamment les îles Line et un certain nombre de récifs et d'îles de trois pays, ont été proposées à l'inscription comme site combiné du patrimoine mondial compte tenu de leurs communautés naturelles relativement intactes et peu perturbées et de la biodiversité marine et ornithologique importante. D'autres sites aux Fidji et un site proposé de l'archipel des Samoa sont également en cours d'évaluation.

Deux réserves du réseau de l'Homme et la biosphère existent dans le hotspot, sélectionnées par l'UNESCO pour leur extraordinaire valeur biologique et le potentiel pour l'étude scientifique. Il s'agit de l'atoll de Taiaro du groupe des Tuamotu de la Polynésie française – désigné en 1977 pour son environnement intact et inhabituel avec un lagon interne complètement fermé - et de la réserve de la biosphère des îles hawaïennes - désignée en 1980 pour la biodiversité unique, fortement endémique et menacée de ces îles. Un seul site du hotspot est une zone humide d'importance internationale (site Ramsar) : le lac Ngardok aux Palaos, désigné en 2002. Ce site d'une superficie de 493 ha a une faune de poissons et d'oiseaux importante, le ptilope des Palaos ou "biib" (*Ptilinopus pelewensis*), l'oiseau national. D'autres sites du hotspot ont été proposés comme sites Ramsar, comme le lac Lanoto'o aux Samoa, mais n'ont pas encore été désignés.

Plusieurs aires protégées du hotspot sont gérées pour une utilisation durable des écosystèmes naturels (Catégorie VI) mais contiennent des petites zones traditionnelles fermées (sans prélèvement). Cette catégorie est globalement plus adaptée à la Polynésie et à la Micronésie en raison de la prédominance de la propriété coutumière des terres et de la connexion et dépendance économiques, sociales, culturelles et spirituelles des utilisateurs des terres et des ressources vis-à-vis de leur environnement.

Il faut noter la tendance régionale à établir des réseaux de petites zones gérées localement, en particulier pour le milieu marin. La mise en réseau de petites aires protégées recevant l'appui d'organisations externes (ONG, secteur privé ou gouvernement) est considérée adaptée au contexte social, faisable sur le plan financier et durable du point de vue de la gestion. Le réseau d'aires marines localement gérées du Pacifique occidental est un bon exemple de cette approche.

### ***Gouvernance***

Plusieurs modes de structures et de gouvernance des aires protégées existent dans le hotspot. La plupart des pays ont aujourd'hui un système centralisé de gestion des terres et des ressources, conforme aux approches occidentales de gouvernance. Généralement, ces systèmes se sont imposés aux structures coutumières. Comme les règles foncières et les lois traditionnelles sont orales, cette mutation a été assez rapide dans quelques pays. Cependant, on note un renouveau en faveur des initiatives de conservation favorables aux peuples avec notamment les aires conservées par les communautés (ACC)<sup>1</sup> et les aires

protégées cogérées. Ces structures de gouvernance peuvent couvrir le spectre des catégories d'aires protégées, des parties prenantes et des modes d'appui notamment du secteur privé, des ONG et du gouvernement. Les gouvernements des pays ont souvent des connaissances, une implication et une juridiction limitées vis-à-vis des aires conservées par les communautés. Cependant, ils restent en général les premiers responsables de la communication du statut des aires protégées de leur pays.

En reconnaissance de la grande diversité des types de gouvernance des aires protégées et de leur influence sur la gestion, une typologie de gouvernance a été récemment rajoutée en tant que dimension supplémentaire aux catégories d'aires protégées de l'UICN, suite au Vème Congrès mondial sur les parcs (Durban, 2003). Une aire protégée sera ainsi classée en fonction des quatre types de gouvernance<sup>2</sup> et des six catégories d'objectifs de gestion de l'UICN. Cette nouvelle dimension sera utile pour le futur statut de conservation du hotspot de Polynésie-Micronésie.

### *Aires conservées par les communautés*

Le statut et l'efficacité de la gestion de la majorité des aires protégées présentées dans le Tableau 3 restent à déterminer. Quelques conclusions générales peuvent être tirées. Les aires protégées de la liste ont très peu de ressources et un appui et une capacité limités. Les modes classiques de gestion des aires protégées dans la région insulaire du Pacifique semblent avoir été largement inefficaces, sans accorder le respect nécessaire aux droits coutumiers sur les terres et les ressources ni aux règles et pratiques traditionnelles. Par conséquent, le hotspot ne bénéficie pas d'un système d'aires protégées développé et efficace au sens "occidental" du terme.

Une sensibilité renouvelée aux approches traditionnelles de la conservation est notée. Les aires conservées par les communautés qui sont maintenant plus structurées doivent être prises en considération lors de l'évaluation de la couverture totale. Ces zones ont joué un rôle essentiel, et continueront à le faire, dans la conservation de la biodiversité du hotspot de Polynésie-Micronésie. En raison des droits coutumiers aux terres et aux ressources, les formes de gouvernance les plus adaptées à la région semblent être les aires protégées cogérées par les communautés et l'État ou les ONG, et la conservation communautaire avec l'appui du gouvernement ou d'une ONG.

## **RÉSULTATS DE CONSERVATION**

Ce profil d'écosystème s'engage et se concentre sur la réalisation d'objectifs concrets de conservation. Il faut pour cela définir une série de cibles quantifiables et justifiables à atteindre pour empêcher la perte de la biodiversité.

---

<sup>1</sup> Les aires conservées par les communautés sont des "écosystèmes naturels et modifiés englobant une diversité, des services écologiques et des valeurs culturelles considérables, volontairement conservés par des communautés par le droit coutumier et d'autres moyens efficaces" (IUCN 2004b).

<sup>2</sup> A. AP gérées par le gouvernement; B. AP co-gérées; C. AP privées; D. Aires conservées par les communautés. Ces types de gouvernance peuvent représenter l'une ou l'autre des catégories de l'UICN (objectifs de gestion) telles que la réserve naturelle intégrale ou un paysage terrestre/marin protégé.

Les résultats de conservation peuvent être définis à trois niveaux – espèces, sites et paysages – simplifiant un spectre continu, complexe et hiérarchique d'échelles écologiques. Ces trois niveaux sont imbriqués sur le plan géographique compte tenu de la présence des espèces sur les sites et de l'inclusion des sites dans les paysages. Ils sont aussi liés de manière logique. La préservation des espèces passe par la protection des sites qui les abritent tandis que les paysages marins ou terrestres doivent être conservés pour garantir les services écologiques essentiels aux sites et aux espèces. Lorsque les actions de conservation sur le terrain atteignent ces cibles, ces dernières deviennent des résultats démontrables : "extinctions évitées" (au niveau de l'espèce), "aires protégées" (au niveau du site) et "corridors consolidés" (au niveau du paysage).

Le CEPF seul ne peut atteindre tous les objectifs identifiés pour la région. Cependant, le partenariat vise à garantir que les investissements réalisés en faveur de la conservation œuvrent à la prévention de la perte de la biodiversité et à la capacité de suivre et d'évaluer leur succès. Par conséquent, ces objectifs ou "résultats" constituent la base scientifique de l'orientation géographique et thématique de l'investissement du CEPF en Polynésie-Micronésie. Pour ce hotspot d'archipels, l'échelle des paysages n'est pas adaptée et seuls des résultats au niveau des espèces et des sites ont été définis.

## **Résultats au niveau des espèces**

La définition des résultats de conservation est un processus ascendant. Tout d'abord, il faut définir les cibles au niveau des espèces qui définissent à leur tour les cibles au niveau des sites. Le processus demande une connaissance détaillée du statut de conservation des espèces individuelles. Bien que la Liste rouge de l'UICN ait entrepris de rassembler ces informations depuis plus de 40 ans, on sait toujours peu de choses sur le statut des populations des espèces les plus menacées. C'est particulièrement le cas dans le hotspot de Polynésie-Micronésie où les inventaires et les études des espèces rares ont été très limités.

La Liste rouge est basée sur des critères quantitatifs permettant d'estimer la probabilité d'extinction de chaque espèce. Les espèces considérées "menacées" sur la Liste rouge présentent une probabilité élevée d'extinction à moyen terme. Il s'agit des espèces des trois catégories "en danger critique d'extinction" (CR), "en danger" (EN) et "vulnérable" de l'UICN. La définition des résultats est un processus fluide. Au fur et à mesure de la disponibilité des données, les objectifs seront étendus à d'autres groupes taxinomiques qui n'avaient pas été évalués auparavant ainsi qu'à des espèces à distribution restreinte. Éviter les extinctions implique une conservation des espèces mondialement menacées afin d'améliorer ou du moins stabiliser leur statut sur la Liste rouge. Les données sur l'évolution des populations sont nécessaires à ce processus mais ne sont pas disponibles pour la plupart des espèces menacées.

La taille et l'échelle du hotspot ainsi que le nombre de pays inclus sont tels qu'il a fallu rassembler un volume considérable de données. Une base de données détaillée a été créée pour ce processus. Les références de l'exercice ont été des publications scientifiques, des plans de sauvegarde d'espèces, des NBSAP, des guides de terrain et des communications personnelles de chercheurs. Les principales sources de données pour les oiseaux ont été

*Threatened Birds of the World* (BirdLife 2000) et *Endemic Bird Areas of the World* (Stattersfield *et al* 1998). Les données sur la distribution des plantes proviennent des volumes 1-5 de *Flora Vitiensis Nova* par A.C. Smith (1979 à 1995), et des volumes 2-5 de *Pacific Plant Areas* (Van Balgooy 1966-1993); celles sur les amphibiens ont été fournies par *Global Amphibian Assessment* (Frost 2002) et sur les mammifères par *Mammals of the South West Pacific and Moluccan Islands* (Flannery 1995).

Les résultats liés aux espèces couvrent les espèces globalement menacées du hotspot selon la Liste rouge de l'UICN (2003), la version la plus récente au moment du processus de définition. Les pays et les territoires du hotspot comptent 476 espèces terrestres menacées sur le plan mondial. Le Tableau 4 résume leur répartition taxinomique et l'Annexe 1 en présente la liste complète. Le Tableau 5 montre la distribution géographique des espèces menacées par entité politique et la Figure 2 illustre cette distribution sur une carte.

Près de la moitié (232 sur 476) des espèces menacées du hotspot se trouvent dans des entités politiques inéligibles au financement du CEPF, et en majorité (214 espèces, presque la moitié de la totalité des espèces menacées du hotspot) à Hawaï. Les 244 espèces menacées des pays éligibles au CEPF constituent la base de définition des objectifs : il s'agit de 129 espèces de plantes, 42 de mollusques, 58 d'oiseaux, huit espèces de mammifères, six de reptiles et un amphibien. Sur ces 244 espèces, 92 sont en danger critique d'extinction, 48 sont en danger et 104 sont vulnérables. Les poissons et les invertébrés autres que les mollusques ne figurent pas sur la liste, sans doute par défaut d'évaluation du statut de conservation de ces taxons pour être inclus sur la Liste rouge à cette date.

Parmi les pays éligibles, les Fidji et la Polynésie française comptent à eux seuls 80% des espèces globalement menacées (192 espèces sur 244). Ces statistiques semblent indiquer que ces deux pays devraient concentrer la plus grande partie des efforts de conservation. Cependant, il est probable que ces chiffres traduisent l'effort de recherche réalisé dans chaque pays. Ces deux pays, qui figurent parmi les plus riches du hotspot ont concentré une grande partie des études. D'autres recherches dans les pays peu étudiés jusqu'à présent sont nécessaires pour avoir une représentation plus juste de la distribution des espèces menacées.

Il faut ainsi souligner l'existence de défauts majeurs dans la Liste rouge en termes de représentation taxinomique et de distribution géographique des espèces du hotspot. Les lacunes taxinomiques sont particulièrement marquées en ce qui concerne les invertébrés, les poissons et les plantes tandis que l'imprécision géographique s'applique surtout aux pays plus petits et plus défavorisés du hotspot. L'Annexe 2 présente une liste provisoire d'espèces considérées globalement menacées selon l'avis d'experts locaux et régionaux. Il faut rapidement évaluer leurs populations et le statut de menaces. Si leur statut est avéré pendant la période d'investissement de 5 ans, elles peuvent devenir des cibles potentiellement éligibles au financement du CEPF.

**Tableau 4. Résumé des objectifs liés aux espèces (espèces menacées sur le plan mondial) dans le hotspot de Polynésie-Micronésie et espèces concernées se trouvant dans les pays éligibles au financement du CEPF**

Groupe taxinomique	Nombre total des espèces terrestres menacées sur le plan mondial du hotspot						Nombre d'espèces terrestres menacées sur le plan mondial dans les pays éligibles au financement du CEPF			
	Vulnérable	En danger	En danger critique d'extinction	Total	% d'espèces natives connues menacées <sup>1</sup>	Nb. d'extinctions connues des 200 dernières années	Vulnérable	En danger	En danger critique d'extinction	Total
<b>Plantes</b>	94	59	90	243	4%	24	61	19	49	<b>129</b>
<b>Mollusques</b>	7	31	68	106	~90% <sup>2</sup>	134	7	8	27	<b>42</b>
<b>Oiseaux</b>	50	25	21	96	38%	35	33	16	9	<b>58</b>
<b>Arthropodes</b>	13	2	0	15	?	39	0	0	0	<b>0</b>
<b>Mammifères</b>	2	3	4	9	56%	2	2	2	4	<b>8</b>
<b>Reptiles</b>	1	2	3	6	9%	1	1	2	3	<b>6</b>
<b>Amphibiens</b>	0	1	0	1	33%	?	0	1	0	<b>1</b>
<b>Totaux</b>	167	123	186	476	?	?	<b>104</b>	<b>48</b>	<b>92</b>	<b>244</b>

Source : Liste rouge de l'UICN 2003.

1. Calculé à partir des données présentées dans le Tableau 2.
2. Estimation fournie par Dr Robert Cowie (comm. pers., 2004)

Figure 2. Distribution des espèces terrestres menacées sur le plan mondial dans le hotspot de Polynésie-Micronésie

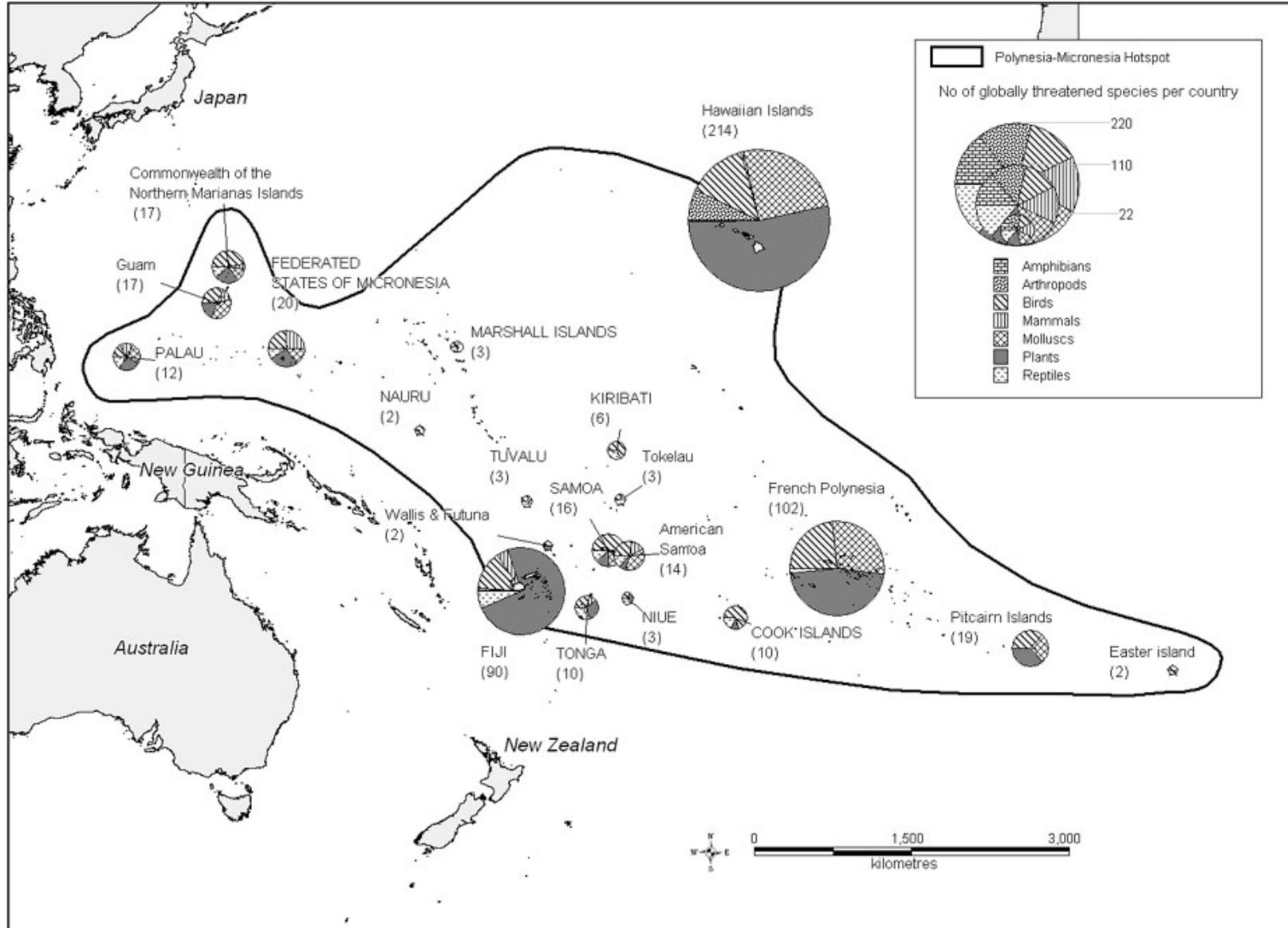


Tableau 5. Récapitulatif des espèces terrestres menacées des entités politiques du hotspot de Polynésie-Micronésie

Groupe taxinomique	Espèces terrestres menacées par entité politique																				Espèces éligibles au CEPF	
	Samoa américaines	Îles Cook	Île de Pâques	États fédérés de Micronésie	Îles Fidji	Polynésie française	Guam	Hawaï	Kiribati	Îles Marshall	Nauru	Niue	Îles Mariannes du Nord	Palaos	Îles Pitcairn	Samoa	Tokelau	Tonga	Tuvalu	Wallis-et-Futuna		Îles mineures des États-Unis
<b>Plantes</b>	1	1	0	5	66	47	3	113	0	0	0	1	4	3	7	2	0	3	0	1	0	129
<b>Mollusques</b>	5	0	0	3	0	29	5	54	0	0	0	0	2	3	5	2	0	0	0	0	0	42
<b>Oiseaux</b>	4	7	2	5	13	24	5	30	4	1	2	1	8	2	7	8	1	3	1	1	1	58
<b>Arthropodes</b>	0	0	0	0	0	0	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Mammifères</b>	2	0	0	5	4	0	2	1	0	0	0	0	1	2	0	2	0	1	0	0	0	8
<b>Reptiles</b>	2	2	0	2	6	2	2	1	2	2	0	1	2	2	0	2	2	3	2	0	2	6
<b>Amphibiens</b>	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<b>Totaux*</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>90</b>	<b>102</b>	<b>17</b>	<b>214</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>244</b>

\* Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des chiffres car certaines espèces se retrouvent dans plusieurs pays.

## Résultats au niveau des sites

Comme une conservation optimale des espèces passe par la protection des sites qui les abritent, des **zones clés pour la biodiversité** sont définies comme cibles. Ce sont des aires terrestres distinctes sur le plan physique et/ou socioéconomique qui abritent des espèces d'importance mondiale pour la conservation, notamment des espèces globalement menacées, mais également des espèces à distribution restreinte et des grands rassemblements d'intérêt mondial. La sélection des sites se fait indépendamment de leur taille: en d'autres termes, les sites peuvent être petits ou vastes mais doivent être si possible gérables en tant qu'entité unique (c'est-à-dire une entité avec un seul type foncier). Ces sites ont besoin d'une gestion attentive pour préserver les espèces qui justifient leur sélection. Le processus de définition des zones clés pour la biodiversité n'est possible que lorsque des données précises et détaillées sur la distribution des espèces menacées sont disponibles.

Des outils de systèmes d'information géographique (SIG) ont été utilisés pour cartographier et analyser la distribution des espèces pour lesquelles les données étaient disponibles. Ces cartes ont servi à identifier les résultats au niveau des sites ou les zones clés pour la biodiversité. Des séries de données digitales ont été obtenues pour les groupes taxinomiques suivants : les oiseaux (de BirdLife 2000), les amphibiens (de l'évaluation des amphibiens du monde - Frost 2002) et les coraux (de Veron 1986). Cependant, des cartes de distribution détaillées n'ont pu être établies que pour certaines espèces. Pour la plupart, seul le pays de présence et parfois des îles spécifiques ont pu être indiqués.

Les zones clés pour la biodiversité ici sont des sites dans les pays éligibles au CEPF qui abritent des populations d'au moins une espèce globalement menacée. Les principales références de l'analyse ont été des publications scientifiques, l'inventaire des écosystèmes régionaux de l'UICN (Dahl 1980), plusieurs couches de données SIG, les données de la Base de données mondiale sur les aires protégées (IUCN-UNEP 2003), les rapports de NBSAP, des données d'inventaire écologique, des ateliers sous-régionaux et des échanges avec de nombreux chercheurs. Les données sur les espèces à distribution restreinte et sur les grands rassemblements d'intérêt mondial n'étaient pas disponibles pour cette analyse mais pourraient être incluses plus tard, notamment dans le contexte du projet prévu de BirdLife International de définition des zones d'importance pour les oiseaux (IBA) pour le Pacifique. Ce hotspot contient probablement plusieurs sites de rassemblements d'importance mondiale d'oiseaux marins ; cependant seules les îles Phoenix ont été identifiées sur la base de ce critère (Angela Kepler, comm. pers.). L'analyse des zones clés pour la biodiversité devrait être bientôt approfondie par une application systématique des critères de rassemblements d'importance mondiale et de distribution restreinte.

Au total, 161 sites du hotspot ont été identifiés, abritant chacun au moins une espèce menacée à l'échelle mondiale. La plupart de ces sites contiennent plusieurs, voire un grand nombre, d'espèces menacées. Au total, 243 espèces (toutes sauf une parmi les 244 éligibles) ont été attribuées à au moins un site. La seule espèce non attribuée est la tortue

luth (*Dermochelys coriacea*), qui ne niche pas dans le hotspot mais a été trouvée aux Palaos et aux Fidji.

L'Annexe 3 présente la liste complète des zones clés pour la biodiversité et leur distribution par pays. Certains sites sont des îles ou des groupes d'îles (en général de petite taille) car les données à une échelle plus précise n'étaient pas disponibles pour certaines zones. Quelques sites sont également apparus comme des sites critiques pour la conservation selon d'autres organisations environnementales. Tous les sites se trouvent dans une des 20 écorégions terrestres du Pacifique (Olson *et al* 2001). De plus, 54 sites (33%) sont des aires protégées existantes ou prévues ou en font partie, 70 sites (43%) sont dans une zone d'endémisme pour les oiseaux (Stattersfield *et al* 1998) et 51 sites (31%) dans un centre de diversité pour les plantes (van Royen et Davis 1995). Le Tableau 6 illustre la distribution des sites parmi les 14 pays du hotspot éligibles au CEPF. Il faut noter l'existence d'un site transfrontalier, celui proposé au patrimoine mondial du Pacifique central qui inclut des îles de trois pays: les Kiribati, les Etats-Unis et les îles Cook.

Tableau 6. Distribution des résultats au niveau des sites (zones clés pour la biodiversité) entre les six principaux groupes taxinomiques dans les pays du hotspot éligibles au CEPF

Groupe taxinomique	Pourcentage des espèces menacées à l'échelle mondiale éligibles se trouvant dans les sites				Nombre de sites dans les pays éligibles au CEPF																Total sites
	Vulnérable	En danger	En danger critique d'extinction	Total	Îles Cook	Îles de Pâques	États fédérés de Micronésie	Îles Fidji	Polynésie française	Kiribati	Îles Marshall	Niue	Palaos	Îles Pitcairn	Samoa	Tokelau	Tonga	Wallis-et-Futuna	Transfrontalier		
<b>Plantes</b>	100	100	100	100	1	0	11	27	18	0	0	1	1	2	4	0	2	1	0	68	
<b>Mollusques</b>	100	100	100	100	0	0	2	0	6	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	12	
<b>Oiseaux</b>	100	100	100	100	4	0	11	27	32	3	6	0	4	3	6	1	2	1	1	102	
<b>Mammifères</b>	100	100	100	100	0	0	32	7	0	0	0	0	3	0	3	0	0	0	0	45	
<b>Reptiles</b>	100	100	67	83	3	0	28	18	1	3	7	0	0	0	2	1	0	0	1	65	
<b>Amphibiens</b>	100	100	100	100	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	
<b>Totaux*</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>53</b>	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>161</b>	

\* Les totaux ne correspondent pas toujours à l'addition des chiffres car la plupart des sites abritent un mélange d'espèces de différents groupes taxinomiques.

# CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES

## Démographie

Les principales caractéristiques démographiques de la plupart des pays du hotspot sont des taux élevés de croissance naturelle de la population, la jeunesse des populations (en moyenne, près de 40% des habitants ont moins de 14 ans), une urbanisation croissante et une émigration importante vers les pays développés de la région tels que l’Australie, la Nouvelle Zélande et les Etats-Unis.

Compte tenu des taux actuels de croissance naturelle de la population entre 1% et 3% par an, la population de la région devrait doubler d’ici 30 ans (Micronésie) à 58 ans (Polynésie) (SPC 2003a). Les taux élevés de croissance naturelle de la population s’expliquent par un taux de fertilité relativement important associé à un taux de mortalité décroissant. Les plus forts taux de fertilité sont enregistrés dans les pays micronésiens tels que les îles Marshall et les Kiribati et les taux les plus faibles à Niue et en Polynésie française. Cependant, les gens du Pacifique montrent une tendance générale à émigrer. À l’exception d’Hawaï et de la plupart des territoires français et des Etats-Unis, tous les pays et États du hotspot ont enregistré une migration nette négative ou une émigration importante sur la dernière décennie (SPC 2003a).

Si les destinations de la migration sont principalement des pays métropolitains du bassin du Pacifique comme les États-Unis, la Nouvelle Zélande et l’Australie, on note une migration entre les pays du Pacifique comme des Samoa aux Samoa américaines, des pays de la Micronésie à Guam et de Wallis-et-Futuna à la Nouvelle Calédonie. La migration a artificiellement réduit la croissance de la population dans la plupart des pays et a même induit des taux de croissance négatifs dans certains pays. Ce dernier cas est un problème à Niue et à Tokelau où la population migre en masse vers la Nouvelle Zélande. Ces pays ont du mal à maintenir une économie et des infrastructures viables compte tenu de la diminution de la main d’œuvre.

Si la majorité des insulaires du Pacifique vit toujours dans les zones rurales, les centres urbains se développent rapidement. Comme partout ailleurs, le développement rapide et la disponibilité des infrastructures et des services dans les zones urbaines incitent à une migration interne des zones rurales vers les villes et des îles éloignées vers les centres régionaux et les capitales. C’est en particulier le cas en Micronésie qui est plus urbanisée que la Polynésie et où le taux de croissance urbaine est plus élevée (SPC 2003a). La densité de la population dans de nombreuses municipalités du Pacifique, mais surtout sur les atolls comme Majuro, Funafuti et Tarawa, est très importante et associée à des problèmes de santé, d’assainissement, de logement et d’infrastructures. (UNDP 1994).

La forte proportion de jeunes et d’adultes en Polynésie-Micronésie met la pression sur les infrastructures et les services. Le chômage et le sous-emploi des jeunes adultes constituent un problème de développement majeur dans la plupart des pays. De nombreux pays et territoires insulaires du Pacifique diversifient leur économie pour faire face à la demande d’emplois semi-formels et informels mais le manque général d’aptitudes techniques et professionnelles des jeunes complique la situation.

## Économie

Les économies insulaires Pacifique sont très vulnérables aux fluctuations économiques externes, aux modifications des politiques commerciales et aux chocs environnementaux. Cette vulnérabilité s'explique par une combinaison de facteurs : ces pays et territoires sont loin des marchés mondiaux, fortement dépendants des exports de biens agricoles qui ont une valeur relativement faible sur les marchés internationaux, ils sont dispersés sur le plan géographique, fragiles face aux catastrophes environnementales et leurs marchés internes et leurs ressources naturelles sont limités. (UNDP 1999).

La dépendance écologique des économies et des sociétés du Pacifique est admise. Elles dépendent traditionnellement de leur environnement et des ressources naturelles pour la nourriture, les abris, l'eau et les soins. Cependant, les aspirations et les attentes des communautés ont changé et on note de plus en plus la coexistence d'une économie monétaire et d'une économie de subsistance. Parallèlement, les styles de vie tendent de plus en plus vers le matérialisme et l'occidentalisation.

L'agriculture et la pêche restent les pivots économiques de la majeure partie des pays indépendants du hotspot. Ces secteurs sont particulièrement importants car ils soutiennent à la fois l'économie de subsistance et l'exportation qui contribue fortement à la croissance économique. Auparavant, les exportations agricoles de copra, de cacao et de bananes constituaient les principales sources de devises de nombreux PICT, mais leur importance s'est amoindrie lorsque la production d'autres régions, et en particulier de l'Amérique du Sud, a pris de l'ampleur. Le sucre est encore un bien d'exportation majeur des Fidji, mais perdra peut-être de son importance lorsque l'accès préférentiel au marché européen sera progressivement supprimé selon les règles de l'Organisation mondiale du commerce. D'autres industries d'extraction comme l'exploitation forestière ou minière ne sont pas significatives dans les pays indépendants du hotspot, sauf aux Fidji. Le tourisme est une industrie importante dans certains pays et territoires, en particulier aux Fidji, aux îles Cook, en Polynésie française, dans le Commonwealth des îles Marianne du Nord et à Guam, avec une importance croissante dans plusieurs autres îles. Vu l'élément marin important des zones économiques exclusives de la plupart des PICT, la pêche offshore est l'une des quelques industries au potentiel important pour le développement. L'industrie de la pêche représente environ 11% du PIB de l'ensemble des PICT et près de la moitié de la valeur de toutes les exportations régionales (Gillet *et al* 2001).

La croissance économique de nombreux pays du hotspot a été très lente ces dernières années et les revenus par habitant sont restés stagnants (UNDP 1999). Hawaï, les territoires des États-Unis et la Polynésie française sont les entités politiques les plus riches, les plus développées et les plus industrialisées du hotspot. À l'autre bout de l'échelle, les États atolls des Kiribati et des Tuvalu et le territoire français de Wallis-et-Futuna ont le PIB par habitant le plus faible (Crocombe 2001). Le développement économique est très variable d'un pays à l'autre en fonction des richesses en ressources naturelles et des affiliations sociopolitiques avec des nations métropolitaines. Compte tenu de leur petite taille et du peu de ressources terrestres dont ils disposent, la plupart

des États du hotspot ont des opportunités relativement limitées de développement et sont fortement dépendants de l'aide et du financement. Généralement, les États atolls sont les plus vulnérables sur le plan économique en raison de leur dispersion, de leur petite taille et de leurs ressources naturelles limitées, tandis que les pays insulaires plus vastes et volcaniques comme les Palaos, les États fédérés de Micronésie, les Fidji, les Samoa et les Tonga sont en tête pour la diversification et le potentiel économiques.

L'aide et le financement vont sans doute rester un élément important de l'économie des États indépendants du hotspot. Le montant de l'aide reçue par personne dans la région du Pacifique est le plus élevé du monde mais est en diminution (Crocombe 2001). L'aide publique au développement de bailleurs de fonds bilatéraux, en particulier de l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), de l'Union européenne, de l'Agence japonaise de coopération (JICA) de l'Agence néo-zélandaise pour le développement international (NZAID) ainsi que de banques et de bailleurs de fonds multilatéraux, continue de jouer un rôle important pour la plupart des économies insulaires du Pacifique mises à mal par des déficits élevés et la dégradation des règles d'échanges commerciaux (UNDP 1999).

## **Cadre institutionnel**

Des institutions nombreuses et variées, à la fois au niveau régional que national, sont en charge des différents aspects de la gestion environnementale dans le Pacifique. Cependant, les pays et les territoires du hotspot de Polynésie-Micronésie manquent globalement de dispositifs institutionnels et juridiques efficaces, ainsi que de personnel, d'expertise et de fonds dédiés à la gestion environnementale. On note relativement peu de progrès en termes de capacités institutionnelles nationales ou de qualité de l'environnement ces dernières années, malgré un appui externe important. Un cadre institutionnel plus solide existe au niveau régional, mais beaucoup reste à faire pour améliorer les actions nationales au sein de ce dispositif (ADB 2003).

### ***Cadre institutionnel au niveau national***

Les cadres institutionnels sont très variables d'un endroit à l'autre et reflètent largement les passés coloniaux de chaque pays et territoire. Seuls les Tonga n'ont jamais été colonisées. Quelques États du hotspot sont devenus indépendants dans les années 60 (comme les Samoa et Nauru) ou dans les années 70 (les Fidji et les Kiribati). Les anciens territoires sous tutelle des États-Unis des îles du Pacifique sont devenus des États indépendants librement associés dans les années 80 et 90 (les États fédérés de Micronésie, les Palaos et les îles Marshall). Les îles Cook et Niue ont un gouvernement autonome en libre association avec la Nouvelle Zélande tandis que les Samoa américaines, le Commonwealth des îles Marianne du Nord, l'île de Pâques, la Polynésie française, Guam, les îles Pitcairn, les Tokelau et Wallis-et-Futuna sont encore officiellement rattachés à des pays métropolitains.

Si diverses institutions gouvernementales (départements de l'agriculture, des forêts et de la pêche et départements de la santé ou des affaires économiques) sont responsables des fonctions de planification et de gestion environnementale, ces fonctions sont généralement coordonnées par une unité environnementale spéciale incluse dans un

département plus vaste en charge des ressources naturelles. Dans les territoires anciens ou actuels des États-Unis, les politiques et gestion environnementales sont en général coordonnées par l'Agence de protection environnementale locale. Dans les anciennes colonies britanniques et les dépendances actuelles de la Nouvelle Zélande, le département ou la division de l'environnement d'un ministère des ressources naturelles ou d'un gouvernement local sont les agences responsables. Dans la plupart des territoires de la France, la délégation pour l'environnement d'un ministère de l'environnement est en charge de la coordination.

Les départements et les unités en charge de l'environnement ont été renforcés dans de nombreux pays du hotspot ces dernières années, avec notamment une augmentation des effectifs (UNEP 1999). Cependant, la plupart des départements environnementaux continuent à manquer de personnel et de ressources, malgré une charge de travail de plus en plus importante. La structure institutionnelle limitée reste une contrainte importante pour la mise en œuvre de projets et de programmes environnementaux dans les PICT (ADB 2003). Le renforcement des capacités, notamment le développement des ressources humaines, l'amélioration des communications et le renforcement des domaines de l'information, des politiques, de la planification et des institutions, reste une priorité majeure au niveau national et régional.

Malgré les résultats décevants qu'ont obtenus de nombreuses institutions nationales pour améliorer la gestion environnementale, quelques développements positifs ont été enregistrés ces dernières années. Premièrement, les liens étroits entre l'environnement et le développement sont de plus en plus reconnus et acceptés ainsi que l'importance d'intégrer les questions environnementales dans la planification nationale du développement et du financement. Cette intégration est de fait devenue le thème principal de la conservation de la biodiversité à la fois au niveau régional que national. Par ailleurs, la transparence et la responsabilité des organes gouvernementaux se sont améliorées. Enfin une approche plus participative et coopérative a été développée par le gouvernement avec les communautés locales, les ONG, le secteur privé et le milieu éducatif (ADB 2003).

En parallèle, le nombre et l'influence des ONG et des organisations communautaires ont rapidement pris de l'ampleur dans le Pacifique, motivant sans doute une plus grande reconnaissance de ces groupes. On estime à plus de 1.000 les ONG en opération dans la région, bien qu'elles se concentrent surtout les aspects de développement humain tels que l'éducation, la santé et la condition féminine (Crocombe 2001).

Seuls quelques pays ont une structure nationale solide d'ONG environnementales. Les principales organisations nationales comprennent la Société de conservation de Ponape et la Société de conservation des Palaos en Micronésie, la Société O le Siosiomaga aux Samoa et la Société d'ornithologie de la Polynésie en Polynésie française. La quasi-totalité, voire l'ensemble de ces ONG environnementales ont encore besoin d'un appui supplémentaire important pour atteindre leurs objectifs de conservation.

Un autre développement récent a été la création de fonds fiduciaires pour la conservation aux niveaux national et sous-national dans certains pays. Ainsi par exemple, des fonds fiduciaires communautaires sont mis en œuvre dans les districts d'Aleipata et de Safata aux Samoa pour financer la gestion des ressources dans les aires marines protégées. Le fonds fiduciaire établi pour la Micronésie (Micronesia Conservation Trust ou MCT) dans les États fédérés de Micronésie est un autre exemple. Le MCT a été établi pour rassembler plusieurs sources de financement afin d'avoir une dotation de soutien à long terme de la gestion durable des ressources naturelles du pays. Un réseau pilote de leaders de la Micronésie pour la conservation des îles (Micronesia Leaders in Island Conservation) a également été mis en place. Ce réseau d'apprentissage entre pairs, développé avec l'assistance de TNC, a pour objectif de renforcer les aptitudes organisationnelles et techniques des leaders et de leurs organisations afin de mieux protéger les zones naturelles importantes de la Micronésie.

### ***Cadre institutionnel au niveau régional***

Plusieurs organisations intergouvernementales sont actives dans le Pacifique sur un ensemble de questions socioéconomiques, politiques et environnementales. Le PROE est la première organisation régionale intergouvernementale, dont le mandat est le développement et la gestion durable de l'environnement biologique. L'action du PROE repose sur un plan d'action quadriennal approuvé par ses membres. Ces derniers sont les gouvernements et les administrations de 21 PICT et de quatre pays développés ayant des intérêts directs dans la région océanique. Cinq domaines clés définissent l'intervention du PROE : la gestion des ressources naturelles (protection des espèces, gestion des écosystèmes et développement et gestion des aires de conservation), la prévention de la pollution (pollution marine, déchets dangereux et pollution par les déchets solides et les eaux usées), les changements et la variabilité climatiques, le développement économique (intégration de l'environnement et du développement et des échanges commerciaux, investissement et environnement) et les processus (juridique, renforcement des capacités institutionnelles, développement des ressources humaines et services d'information environnementale) (SPREP 2003b).

Les trois autres principales agences régionales en charge des questions environnementales dans la région sont le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (SPC/CPS), la Forum Fisheries Agency (FFA) et la Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC en anglais). Le CPS est la principale organisation technique et de développement de la région et la première agence intergouvernementale établie dans le Pacifique en 1947. C'est une organisation intergouvernementale avec des points focaux dans les domaines des ressources aquatiques vivantes et du développement maritime, de l'agriculture, de la quarantaine et de la protection des plantes, de la foresterie, de la santé publique, de la démographie, de la condition féminine, des médias, de la jeunesse, de la technologie rurale, des statistiques et de l'éducation communautaire. En termes de gestion des ressources, le CPS a des programmes régionaux importants de gestion des forêts et de la pêche côtière et océanique. Son siège est à Nouméa en Nouvelle Calédonie et elle a un bureau régional à Suva aux Fidji.

La FFA a été créée en 1979 pour aider les membres du Forum du Pacifique Sud à tirer le plus grand profit de la conservation et de l'utilisation durable de leurs ressources de pêche. La FFA met l'accent sur l'assistance à ses membres pour la gestion et le développement des ressources de thon, et en particulier pour la négociation et l'exécution d'accords entre ses membres et avec des nations impliquées dans la pêche pélagique. La FFA est basée à Honiara aux îles Salomon.

La SOPAC a été établie en 1972 à Suva aux Fidji pour aider les pays membres à développer leurs ressources non-vivantes de manière durable. L'organisation concentre son action sur le développement des ressources minérales, d'eau et d'énergie, sur la gestion du littoral, sur l'évaluation des dangers et le développement de l'océan ainsi que sur le renforcement des capacités nationales dans le domaine des géosciences (SOPAC 2001). Une initiative importante récente de la SOPAC a été l'élaboration d'un indice de vulnérabilité environnementale (EVI en anglais) pour mesurer la fragilité des îles face à un ensemble d'impacts sociaux, économiques et environnementaux (ibid.). Le projet d'EVI a pour objectif d'intégrer la dimension de vulnérabilité environnementale dans la planification et la gestion nationales du développement et d'encourager ainsi le développement durable. Le projet régional "Réduire la vulnérabilité des États ACP" est un projet important mis en œuvre par la SOPAC et financé par l'Union européenne (SOPAC 2003). Il vise à présenter le concept de « gestion des systèmes insulaires » afin de renforcer le développement intégré dans trois secteurs principaux : atténuation des dangers et évaluation des risques, agrégats pour la construction et provision des ressources en eau et assainissement (ibid.).

De nombreuses universités et autres institutions du tertiaire existent maintenant dans le hotspot. L'institution prédominante est l'université du Pacifique Sud (USP), basée à Suva aux Fidji mais avec des campus et des centres associés dans plusieurs PICT. Les autres institutions universitaires importantes sont l'université de Guam à Agana, l'université de la Polynésie française à Papeete, l'université d'Hawaï et l'université Brigham Young (BYU) à Hawaï, l'université nationale des Samoa à Apia et les facultés communautaires de Micronésie et des Samoa américaines. Certaines universités possèdent des institutions de recherche importantes spécialisées dans la culture, les langues et l'environnement des îles océaniques, comme l'Institut des études du Pacifique à l'USP, l'Institut des études polynésiennes à BYU et le Centre d'études des îles du Pacifique à l'université d'Hawaï. À Honolulu, il y a également le Centre est-ouest ouvert en 1960 pour établir de meilleures relations et améliorer la compréhension entre les États-Unis et l'Asie et les îles du Pacifique à travers l'étude, la formation et la recherche en coopération (Lal et Fortune 2000).

Un certain nombre d'institutions de recherche existent dans le hotspot, en particulier à Hawaï et en Polynésie française. L'une des plus importantes et des plus anciennes est le musée Bernice P. Bishop à Honolulu, établi en 1889. Le musée possède une collection importante et fournit sur l'histoire naturelle du Pacifique et continue de guider la recherche biologique et culturelle à Hawaï et dans toute la région. Les principales institutions de recherche de la Polynésie française sont la Station de recherche Richard B. Gump du Pacifique Sud de l'université de Californie-Berkeley à Moorea, l'Institut de

recherche pour le développement à Tahiti et le Centre de recherche et observatoire de l'environnement à Moorea.

Pacific Science Association (PSA) est la principale académie des sciences de la région, créée en 1920 pour encourager la coopération et la communication dans les domaines de la science et de la technologie entre les communautés du Pacifique. Basée au musée Bishop, elle produit *Pacific Science*, une revue trimestrielle. Les réseaux scientifiques liés à la PSA sont Diversitas International dans le Pacifique occidental – un programme d'étude de la biodiversité du Pacifique occidental- ainsi que le réseau PABITRA (Pacific Asia Biodiversity Transect), un programme en collaboration de recherche sur les fonctions de la biodiversité et la santé des écosystèmes des îles tropicales du Pacifique. PABITRA a à son actif des ateliers et des formations en faveur des spécialistes des îles du Pacifique dans le domaine de l'inventaire de la biodiversité aux Fidji et aux Samoa. Le réseau a également développé des méthodologies standardisées d'évaluation de la végétation, de la faune, du climat et de l'hydrologie, des écosystèmes de cours d'eau et d'eau salée, des espèces envahissantes et d'autres paramètres (PABITRA 2004).

Le système des Nations Unies est bien représenté dans le hotspot. Le PNUD a des bureaux aux Fidji (couvrant la plupart des pays mélanésiens et micronésiens) et aux Samoa (pour les Samoa, Niue, les îles Cook et les Tokelau). L'effort du PNUD dans la région se concentre surtout sur les aspects environnementaux tels que la conservation de la biodiversité, la gestion des déchets et l'adaptation aux changements climatiques. L'UNESCO et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont des bureaux sous-régionaux à Apia aux Samoa. Ensemble, ces agences des Nations Unies ont un programme d'assistance élaboré couvrant un vaste ensemble de questions scientifiques, socioéconomiques et environnementales.

En complément du travail des organisations intergouvernementales régionales, on compte de plus en plus d'ONG régionales et internationales actives dans le domaine de l'environnement. Les principales ONG internationales dans la région sont Greenpeace, Conservation International, le programme du Fonds mondial pour la nature pour le Pacifique sud (WWF-SPP), BirdLife International, le programme pour le Pacifique de TNC et Wildlife Conservation Society (WCS). La plupart de ces ONG internationales sont basées et plus actives en Mélanésie et dans une moindre mesure, en Micronésie, plutôt qu'en Polynésie. Les efforts de conservation ont été en général axés sur le renforcement des capacités au niveau communautaire en vue d'améliorer la gestion et la conservation des ressources.

Les réseaux d'ONG importants sur le plan régional comprennent le Centre de ressources des questions océaniques (PCRC en anglais) basé à Fidji et représentant plus d'une centaine d'ONG et d'organisations communautaires affiliées, ainsi que la Fondation internationale des peuples du Pacifique Sud (FSPI en anglais). La FSPI intervient dans les projets de gestion environnementale tels que la conservation des récifs coralliens, la gestion durable du commerce pour les aquariums, la conservation des forêts pluviales et l'écoforesterie. Les autres ONG régionales sont le Caucus des jeunes du Pacifique pour l'environnement et l'Association des ONG des îles du Pacifique. Une fois encore, la

plupart de ces ONG régionales sont plutôt plus actives en Mélanésie, dans une moindre mesure en Micronésie et moins en Polynésie, où l'action des ONG nationales est prédominante.

Plusieurs bailleurs de fonds interviennent dans la région dont certains apportent un appui aux projets et aux activités de gestion environnementale. Les principales agences multilatérales de cette catégorie sont la Banque asiatique de développement, l'Union européenne et la Banque mondiale. Les principaux bailleurs de fonds bilatéraux sont les gouvernements de l'Australie, de la Nouvelle Zélande, de l'Allemagne, de la France, du Canada et du Japon. Les fondations MacArthur et Packard soutiennent également la gestion de l'environnement. Le Fonds pour l'environnement mondial est une source majeure de financement de nombreux gros programmes régionaux, en particulier ceux liés à la mise en œuvre de conventions internationales sur l'environnement comme la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le FEM a engagé plus de 60 millions de dollars dans la région sur la dernière décennie.

Dans le passé, les ONG internationales et régionales et les organisations de développement ont souffert d'un manque de communication et de coordination entre elles, ce qui a réduit l'efficacité des efforts de conservation. À cet effet, la Table ronde des îles du Pacifique pour la conservation de la nature a été mise en place en 1998. C'est le seul forum permettant aux principaux bailleurs de fonds et ONG environnementales régionales et internationales d'échanger des informations, d'identifier les lacunes et de développer de nouvelles idées et méthodes pour faire face aux principaux problèmes de conservation à l'échelle régionale. La Table ronde se réunit une à deux fois par an.

Au niveau intergouvernemental, la coordination entre organisations s'est améliorée ces dernières années grâce à l'élaboration d'un mécanisme officiel de coordination, aujourd'hui appelé le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CROP en anglais). Avec l'appui du Secrétariat du Forum, le CROP oriente les organisations vers des objectifs régionaux communs et garantit l'intégration des aspects environnementaux dans les politiques et les programmes régionaux. Les 10 membres du CROP sont le PROE, la CPS, l'USP, la SOPAC, la FFA, le Secrétariat du Forum, le Conseil du tourisme du Pacifique Sud, le Programme de développement des îles du Pacifique, l'École de médecine des îles Fidji et le Conseil du Pacifique Sud pour l'éducation.

## **Politiques et législation**

Comme pour les dispositifs institutionnels, les politiques et les lois environnementales varient fortement d'un endroit à l'autre. Les politiques actuelles résultent de celles mises en place par les administrations coloniales, encore actives jusqu'à une période récente, associées aux valeurs et mœurs sociales et culturelles (UNEP 1999). Cependant, quelle que soit leur histoire et leur forme de gouvernement, les pays du Pacifique partagent une tradition commune de consultation aux niveaux local, national et régional et une base solide de gouvernance ancrée dans des systèmes politiques traditionnels (ibid.).

La gestion environnementale de nombreux PICT a été orientée par les stratégies nationales de gestion environnementale au début des années 90, et plus récemment par les NBSAP et les stratégies nationales de développement durable. Si ces différentes stratégies ont effectivement défini des mesures d'amélioration à travers le renforcement des institutions, l'appui à la législation et aux politiques environnementales et la sensibilisation, parmi d'autres actions, leur mise en œuvre réelle n'a que peu progressé, sans doute en partie parce que les priorités sur la base de critères économiques ou sociaux n'ont pas été définies (ADB 2003).

Au niveau régional, les efforts de conservation sont orientés par la Stratégie d'action quinquennale pour la conservation de la nature. Comme mentionné auparavant, la stratégie actuelle (2003-2007) reflète une approche d'intégration de la conservation dans la planification du développement. La stratégie prévoit des partenariats entre les spécialistes de la conservation, les gouvernements, le secteur privé et la société civile pour encourager l'intégration de la conservation dans tous les secteurs du développement.

Des lois sur la gestion de l'environnement et la conservation de la nature ont été rédigées et promulguées dans plusieurs PICT. Dans la plupart des pays, les aspects comme l'intégration de l'évaluation d'impacts environnementaux, la régulation des activités d'extraction des ressources naturelles telles que la foresterie, la pêche et le développement agricole, la création et la gestion des aires protégées, la protection des espèces menacées ainsi que le contrôle de l'enlèvement des déchets solides et autres polluants sont réglementés. Cependant, plusieurs PICT n'ont toujours pas des cadres juridiques régissant des aspects majeurs de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles (ADB 2003).

Les lacunes notées sont sans doute le résultat des conflits entre la tradition, qui accorde une autorité locale de gestion, et les tentatives des gouvernements à imposer des cadres juridiques modernes et d'inspiration occidentale. Ainsi, même lorsque des lois nationales sur la gestion des ressources naturelles existent sur le papier, leur application au niveau local reste faible, voire nulle. Les agences en charge de l'application des lois ont aussi peu de ressources techniques et administratives. Heureusement, on prend conscience de la nécessité de consulter les parties prenantes et de considérer les pratiques et les aspects fonciers coutumiers dans les cadres règlementaires. Ainsi, une loi nationale a été promulguée aux Samoa en 1990 (*Village Fono Act*) qui légalise le droit traditionnel des conseils villageois à faire prévaloir leurs propres règlements dans plusieurs domaines, notamment la gestion et l'utilisation des ressources naturelles (Peteru 1993).

Les États du hotspot ont signé la plupart des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), régionaux et internationaux. Ainsi, la plupart des États indépendants ont signé la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la CCNUCC, la CDB, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) et le protocole de Kyoto entre autres. Les PICT sont des participants actifs aux conférences et aux forums associés notamment le Sommet mondial sur le développement durable, le Programme d'action de La Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement ainsi que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le

développement (ADB 2003). La Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (acronyme anglais CITES) reste une exception notable. Seuls les Fidji, les Palaos et les Samoa l'ont signée (même si elle s'applique à tous les territoires des Etats-Unis, de la France et de la Nouvelle-Zélande).

Deux AME régionaux forment une base juridique particulièrement solide de renforcement de la coopération régionale sur les aspects environnementaux. Il s'agit de la Convention sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud (la Convention d'Apia) et de la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement dans la région du Pacifique sud (la Convention PROE). La première vise à promouvoir la création d'aires protégées, parcs nationaux et réserves, tandis que la seconde est un cadre général de coopération pour la prévention de la pollution de l'environnement côtier et marin dans le cadre de la structure et du mandat du PROE.

De manière regrettable, les AME doivent être ratifiés avant que les pays ne puissent obtenir des ressources financières, alors que cette ratification nécessite des discussions et des négociations au niveau international, qui représentent une charge importante pour les petites agences et structures. C'est une contrainte, pour les agences aux ressources limitées, qui peut en plus les dévier des priorités environnementales au niveau national. (ADB 2003). Une initiative récente financée par le FEM, appelée Auto-évaluation nationale des capacités à renforcer (ANCR), devrait permettre aux pays d'évaluer le progrès et les obstacles à l'encontre de la mise en œuvre nationale de trois principaux AME internationaux (CDB, CCNUCC et l'UNCCD). Les pays pourront identifier les besoins en développement des capacités et les efforts nécessaires pour accélérer la réalisation des objectifs des AME. L'objectif ultime de l'ANCR et d'autres évaluations des capacités est d'inciter à ce que les Stratégies nationales pour le développement durable, qui doivent être achevées d'ici 2005 selon le plan de mise en œuvre de Johannesburg, deviennent les principaux instruments de coordination de la mise en œuvre et des résultats des AME (McIntyre comm. pers. 2004).

## **RÉSUMÉ DES MENACES ET DES CONTRAINTES**

Les principales menaces sur la biodiversité du Pacifique sont provoquées par l'homme et comprennent notamment les espèces envahissantes, l'altération et la perte de l'habitat, les méthodes de collecte destructrices et la surexploitation des ressources naturelles. L'analyse des données sur les espèces du hotspot globalement menacées montre que la perte de l'habitat et les espèces envahissantes constituent les menaces les plus graves (IUCN Red List 2003). Les effets des phénomènes naturels extrêmes tels que les cyclones, la sécheresse et les feux peuvent aussi être périodiquement importants. On ne sait pas avec exactitude ce que seront les effets des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, mais ils pourront être graves, notamment pour les îles et les atolls situés à faible altitude qui pourraient disparaître entièrement (SPREP 1992, Allison et Eldredge 1999).

Certaines menaces sur la biodiversité native du hotspot sont similaires à celles d'autres régions tropicales du globe, mais les biotes insulaires du Pacifique sont particulièrement vulnérables en raison de leur évolution historique sans mammifères prédateurs, sans

herbivores brouteurs et en l'absence de nombreuses maladies qui ont évolué sur des masses terrestres plus vastes (Allison et Eldredge 1999). De plus, la petite taille et l'isolement de ces îles décuplent leur vulnérabilité face à des perturbations relativement peu importantes sur des étendues plus importantes (SPREP 1992).

L'intensité des menaces ne cesse d'augmenter. La croissance démographique se situe entre 1% et 3% par an (SPC 2003a), et les économies océaniques deviennent plus commerciales, monétaires et mondialisées. Ces mutations des systèmes socioéconomiques sont associées à une érosion du savoir traditionnel et des systèmes coutumiers de gestion des ressources.

En raison de son extrême fragilité et de l'intensification des menaces, la diversité biologique du hotspot de Polynésie-Micronésie est l'une des plus menacées du monde. À l'heure actuelle, seule une surface totale de 10.024 km<sup>2</sup>, soit 21% de la végétation originale de la région, est dans un état plus ou moins intact (Allison et Eldredge 1999). Les taux de déboisement s'élèvent entre 0% et 4% par an dans certains pays (FAO 2003).

Plusieurs éléments vont à l'encontre d'une solution efficace face aux menaces environnementales dans la majorité des pays, à l'exception des États et des territoires plus vastes et plus développés : les infrastructures et l'expertise technique sont insuffisantes, ainsi que les informations récentes et précises sur l'état des ressources naturelles et de la biodiversité, le grand public comprend et connaît mal les problèmes écologiques et les aspects environnementaux sont mal intégrés dans la planification nationale du développement.

## Principales menaces

### *Espèces envahissantes*

Les espèces envahissantes (natives et non-natives) représentent sans doute la principale menace sur les biotes et les écosystèmes natifs du Pacifique. Près de trois-quarts des 476 espèces en danger au niveau mondial sont menacées par des espèces envahissantes (IUCN 2003). Les trois ateliers sous-régionaux de préparation du profil ont tous mis en évidence la menace importante posée par les espèces envahissantes, ce qui fait la singularité de la situation de conservation des îles du Pacifique par rapport à d'autres régions tropicales (Olson et Farley 2003). Le défi consiste non seulement à contrôler les populations des espèces envahissantes existantes, mais également à empêcher des nouvelles introductions.

Depuis les premières colonisations humaines il y a près de 3.000 ans, les plantes et les animaux introduits ont eu des effets importants sur les biotes natifs. Les premiers colonisateurs polynésiens et micronésiens ont délibérément introduit plusieurs plantes et animaux pour l'alimentation, les soins, les matériaux de construction et à des fins ornementales. Certes espèces introduites délibérément ou accidentellement sont devenues des nuisibles, comme les cochons, les chiens et les rats du Pacifique (*Rattus exulans*). Après la colonisation européenne à partir du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, des centaines d'espèces ont été introduites, certaines de manière accidentelle. Dans plusieurs pays, il y a aujourd'hui autant ou plus d'espèces exotiques végétales et de vertébrés supérieurs que d'espèces natives. On ne compte plus les exemples d'espèces exotiques qui sont devenues des nuisibles sérieux.

On ne connaît pas le nombre exact d'espèces envahissantes mais elles se comptent sans doute par centaines. La base de données PIER sur les écosystèmes en danger des îles du Pacifique (*Pacific Island Ecosystems at Risk* PIER 2004) dénombre 297 espèces de plantes envahissantes dans la région, et 125 autres potentiellement envahissantes (Space comm. pers.2004). Environ 82 espèces d'escargots terrestres, dont plusieurs envahissantes, ont été introduites dans les îles du Pacifique (Cowie 2001). Le nombre d'espèces envahissantes d'autres groupes taxinomiques n'est pas connu. Les espèces les plus nuisibles sont variables d'un pays à l'autre mais quelques-unes posent problème sur presque toutes les îles. Les rats, et en particulier le rat du Pacifique, et les arthropodes introduits comme les fourmis, sont particulièrement répandus (ISSG 2003). D'autres espèces ne sont pas très répandues, mais sans contrôle, leur effet pourrait être dévastateur. En plus de PIER, la base de données mondiale des espèces envahissantes (ISSG 2003) constitue une source majeure d'informations. Elle a été mise à disposition de l'équipe en charge de l'élaboration du profil d'écosystème pour contribuer au développement de la stratégie du CEPF. Le groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'UICN (ISSG en anglais) s'est engagé à distribuer la base de données sur CD-ROM dans la région du Pacifique pour mieux sensibiliser le public sur les espèces envahissantes et faciliter les activités de gestion et de prévention.

L'exemple classique de l'impact d'un prédateur introduit est celui du serpent *Boiga irregularis*. Sur les 40 à 50 dernières années, ce prédateur de la région de la Papouasie a

causé l'extinction de neuf des 11 espèces natives d'oiseaux forestiers et l'extinction probable de trois espèces de scinques et de deux espèces de gecko à Guam (Sherley et Lowe 2000). Le serpent est maintenant présent à Saipan et on craint des dégâts similaires s'il se propage dans tout le Pacifique (Allison et Eldredge 1999).

Quatorze vertébrés exotiques sont considérés être des "espèces envahissantes importantes" dans le Pacifique Sud et à Hawaï (Atkinson et Atkinson 2000). Les plus répandus sont les cochons, les chèvres, le bétail, les chats, les chiens, les souris et trois espèces de rats (ibid.). Le rat du Pacifique (*Rattus exulans*) et le rat noir (*R. rattus*) sont particulièrement nuisibles et consomment une variété de proies notamment des fruits, des graines, des insectes, des escargots, des lézards et des oiseaux y compris les œufs et les oisillons (Sherley et Lowe 2000). Cochons, chèvres et bétail perturbent l'habitat en mangeant les jeunes arbres, freinant ainsi la régénération des forêts et réduisant la diversité de plantes natives (ibid.). Les chiens et les chats mangent des oiseaux de mer et des oiseaux terrestres, en particulier les espèces nichant au sol. Les chats peuvent également s'attaquer aux scinques ou des geckos (Atkinson et Atkinson 2000). Les mangoustes sont des grands prédateurs de serpents, d'insectes, de grenouilles et d'oiseaux en particulier ceux vivant au sol comme les râles, qui ne se trouvent heureusement qu'à Hawaï et aux Fidji. Les oiseaux introduits, comme le martin triste originaire de l'Inde, posent problèmes sur certaines îles, à cause de la compétition avec les oiseaux natifs pour la nourriture et les sites de nidification ainsi que de l'introduction potentielle de maladies.

Les arthropodes sont les espèces envahissantes les plus nombreuses sur les îles et parmi elles, les fourmis sont les plus problématiques (Nishida et Evenhuis 2000). Les fourmis envahissantes sans doute les plus nuisibles sont *Pheidole megacephala*, la fourmi folle *Anoplolepis longipes*, la fourmi d'Argentine *Linepithema humile*, la petite fourmi de feu *Wasmannia auropunctata* et d'autres (ibid.). Les fourmis présentent certaines caractéristiques qui les rendent si destructrices, notamment la formation de supercolonies non compétitives avec plusieurs reines, leur faculté de se déplacer rapidement en s'attelant à d'autres organismes, un comportement très agressif et peu d'options de contrôle. Des vertébrés natifs des zones de basses altitudes et des invertébrés tels que les crabes et les escargots ainsi que des invertébrés aquatiques et semi-aquatiques ont été décimés par des fourmis introduites à cause de la prédation, de la compétition directe ou de la création de conditions favorables pour d'autres espèces envahissantes (ibid.).

Les escargots terrestres introduits ont décimé des espèces natives d'escargots sur plusieurs îles. Les îles élevées semblent avoir la plus grande diversité en escargots et encourent ainsi le plus grand risque posé par les espèces introduites. L'escargot carnivore de Floride *Euglandina rosea* a été introduit pour contrôler une autre espèce introduite, l'escargot géant d'Afrique (*Achatina fulica*), mais a malheureusement décimé des escargots terrestres natifs, en particulier à Hawaï, en Polynésie française, à Guam et aux Samoa américaines. À Guam, le ver plat *Platydemus manokwari* a été également introduit pour le contrôle de l'escargot géant d'Afrique et a eu des effets négatifs sur des espèces natives. Aucun des deux agents biologiques de contrôle ne semble avoir eu un effet stabilisateur des populations d'*A. fulica*. D'autres exemples de mollusques envahissants

comprennent des espèces des familles terrestres des Subilinidae, des Helicidae et des Helicarionadae ainsi que des espèces d'eau douce telles que les ampullaires et les lymnées (Cowie 2000).

Des centaines de plantes ont été introduites sur les îles. Plus de 30 espèces exotiques envahissantes sont considérées comme des menaces sérieuses sur les habitats natifs des îles du Pacifique (Meyer 2000). Les effets sur la flore et la végétation natives comprennent une réduction de la dominance des espèces natives, une diminution de la richesse spécifique globale, la disparition de certaines strates verticales de plantes et une restriction de l'aire de distribution globale de la biodiversité (ibid.). Plusieurs espèces envahissantes sont des plantes héliotropes et arrivent à prospérer plus rapidement que les espèces natives dans les clairières forestières d'où elles peuvent coloniser la forêt. Leur propagation a été accélérée par la dégradation de l'habitat due aux dégâts des cyclones et des activités agricoles et d'exploitation forestière. Quelques-unes des espèces envahissantes les plus agressives sont les suivantes (ibid.) :

- Arbres et arbustes : le tulipier du Gabon (*Spathodea campanulata*), le faux mimosa (*Leucaena leucocephala*), des espèces de goyavier (*Psidium cattleianum* et *P. guajava*), le miconia (*Miconia calvescens*), l'arbre collier (*Adenantha pavonina*), la clidémie hérissée (*Clidemia hirta*), *Lantana camara*, *Clerodendrum* spp. et la grande sensitive (*Mimosa invisa*);
- Les lianes grimpantes *Merremia peltata*, *Mikania micrantha* et *Passiflora* spp.;
- Les herbacées *Panicum* spp., *Paspalum* and *Pennisetum* spp. et
- L'herbe rampante *Wedelia trilobata* et la plante aquatique *Eichornia crassipes*.

Les autres envahisseurs exotiques sont des poissons, des amphibiens et des crustacés introduits dont l'effet destructeur sur la biodiversité peut être dû à l'altération de l'habitat, la compétition pour la nourriture et l'espace de vie, l'introduction de pathogènes, l'hybridation avec des espèces natives et des impacts socioéconomiques et environnementaux (Eldredge 2000). Il faut noter ici l'impact des pathogènes et des maladies sur la flore et la faune natives. Un bon exemple est le paludisme aviaire qui a décimé les populations d'oiseaux d'Hawaï après une introduction accidentelle par des oiseaux exotiques ainsi que du moustique qui en est le vecteur.

### ***Altération et perte de l'habitat***

L'altération et la perte de l'habitat représentent une autre grande menace sur les espèces et les écosystèmes natifs et concernent trois-quarts des espèces menacées du hotspot (IUCN Red list 2003). Il s'agit principalement de la conversion des écosystèmes natifs en écosystèmes non-natifs dans un objectif économique comme l'agriculture et l'exploitation forestière, et dans une moindre mesure pour le développement d'infrastructures comme les routes ou des centres d'habitation. La dégradation de l'habitat contribue à l'appauvrissement de la biodiversité ainsi qu'à d'autres problèmes subsidiaires comme la création d'un milieu favorable aux mauvaises herbes envahissantes et aux animaux brouteurs, l'érosion des sols, l'amoinissement de la qualité de l'eau et la sédimentation des zones de lagons. Ces impacts peuvent avoir un impact sérieux sur les moyens de subsistance des populations rurales.

Dans la plupart des pays, les écosystèmes côtiers et de basse altitude ont été les plus dégradés en raison de leur proximité aux centres d'habitation, plutôt plus développés sur le littoral. Des pans altitudinaux de forêts ont disparu sur les plus grandes îles volcaniques avec un impact sur des espèces telles que les pigeons, les tourterelles et les chauves-souris frugivores qui se déplacent de manière saisonnière ou d'une façon moins prévisible entre les forêts de plaine et les forêts de montagne, en fonction des schémas de fructification et de floraison.

La fragmentation des écosystèmes naturels par les routes d'exploitation forestière et les plantations agricoles est une grave menace pour de nombreuses espèces insulaires à distribution restreinte, telles que les plantes, les escargots terrestres et plusieurs invertébrés. Par ailleurs, les études effectuées aux Fidji montrent que les prédateurs envahissants comme les rats, les chats et les mangoustes se déplacent le long des routes vers les forêts isolées mais que leur impact diminue fortement à plus de 6km de la route la plus proche (Olson comm. pers. 2003). Par conséquent, les blocs forestiers plus vastes et isolés peuvent servir de refuges pour de nombreuses espèces et jouent un rôle particulièrement important pour leur conservation.

Des estimations récentes et précises du déboisement ne sont pas disponibles pour la plupart des pays du hotspot. Les taux sont cependant proches de zéro aux Kiribati, aux Palaos et aux Tonga, se situent à plus de 2% par an aux Samoa et à plus de 4% dans les États fédérés de Micronésie (FAO 2003). La majeure partie du déboisement est liée aux activités agricoles comme la culture sur brûlis et les cultures de rentes de kava, de taro, de coprah et de cacao. L'exploitation forestière commerciale est un problème sur certaines îles volcaniques plus grandes comme Savaii aux Samoa et quelques îles fidjiennes. Le rythme de reboisement n'est pas adapté à la superficie totale exploitée et déboisée. De plus, des essences exotiques ont été utilisées pour le peu de reboisement réalisé. Ces arbres exotiques ne produisent pas les fruits mangés par les espèces natives d'oiseaux de chauves-souris, ont une valeur écologique réduite et dans certains cas, sont eux-mêmes des espèces envahissantes.

#### ***Surexploitation des ressources naturelles et méthodes de collecte destructives***

La collecte à outrance et l'utilisation de techniques destructrices de collecte peuvent avoir des effets néfastes sur la biodiversité et les écosystèmes natifs. La surexploitation des ressources naturelles va généralement de pair avec l'utilisation de techniques de collecte destructrices, comme l'utilisation des bulldozers pour défricher ou draguer du sable ou de la dynamite et de poisons pour la pêche.

La chasse constitue une menace sur quelques îles et concerne les crabes de cocotier (*Birgus latro*), les chauves-souris frugivores (surtout *Pteropus* spp.), les pigeons (en particulier *Ducula* et *Ptilinopus* spp.) et d'autres grands oiseaux traditionnellement mangés dans certaines parties du hotspot. Les chauves-souris frugivores des Samoa et des Palaos sont particulièrement vulnérables à la surexploitation en raison du commerce d'exportation vers Guam, où c'est un mets particulièrement apprécié. Le commerce légal des chauves-souris frugivores a été interdit en 1989 par la CITES, sauf aux Palaos qui en

sont aujourd'hui le principal fournisseur (Allison et Eldredge 1999).

La collecte à outrance d'espèces animales frugivores et nectarivores comme les pigeons et les chauves-souris peut poser un problème écologique grave car ces espèces sont des pollinisateurs et/ou disperseurs importants de graines dans les écosystèmes natifs et ont une importance critique pour la santé des forêts (Whistler 2002). Ainsi, aux Samoa, on estime que la pollinisation et/ou la dispersion des graines de près de 30% des arbres de la forêt pluviale primaire dépendent des roussettes (Faasao Savaii 1998). La régénération des forêts sera probablement compromise si les populations de ces espèces diminuent trop.

Le commerce illégal des espèces de faune et de flore sauvages terrestres ne semble pas constituer un problème majeur dans le hotspot. Cependant, de telles activités concernent quelques espèces comme la perruche écarlate, les iguanes à crête et les longicornes géants aux Fidji. Le commerce de la faune et de la flore sauvages peut prendre plus d'importance très rapidement si certaines espèces sont ciblées et si des opérateurs professionnels sont impliqués. Une grande vigilance est donc nécessaire, surtout que la plupart des pays du hotspot ne sont pas signataires de la CITES.

Certaines espèces de plantes sont en déclin en raison d'une collecte non durable. Un exemple est *Intsia bijuga*, une essence de grande valeur dans plusieurs pays du hotspot. Cet arbre autrefois répandu est menacé car le bois est très prisé pour la sculpture pour les bols de kava aux Samoa et aux Fidji par exemple. Aux Samoa, cet arbre (localement appelé *ifilele*) a disparu de plusieurs endroits et même des zones de conservation forestière (Martel et Atherton 1997).

### ***Phénomènes naturels***

On ne peut ignorer l'impact des phénomènes naturels tels que les cyclones, les inondations, la sécheresse ou les incendies sur la biodiversité locale, même s'il y a peu de choses que l'on puisse faire. Ces événements représentent un facteur important d'extirpation accidentelle de populations isolées de plusieurs espèces. Les cyclones en particulier ont un effet dévastateur sur les populations animales et sur la santé des habitats et des écosystèmes du Pacifique. Aux Samoa, les cyclones Ofa (1990) et Val (1991) ont défolié près de 90% des arbres et ont sans doute joué un rôle dans le fort déclin de la population de certaines espèces comme la chauve-souris insectivore emballonure du Pacifique (*Emballonura semicaudata*) (Goldin 2002).

Les conséquences des cyclones sur la faune native, notamment les oiseaux, sont les suivantes (Faasao Savaii 1998) :

- Mortalité causée par le cyclone lui-même ;
- Inanition due à l'absence de fruits pendant de longues périodes après le cyclone ;
- Prédation de la faune immobilisée par des cochons, des chiens et des chats ;
- Chasse par l'homme
- Impossibilité de reproduction à cause de la destruction des couvées et du stress.

Le feu a façonné les écosystèmes de nombreux pays du hotspot, en particulier là où il est traditionnellement utilisé pour défricher les terres, comme aux Fidji et en Micronésie. Les forêts brûlées, en particulier dans les zones sèches, font place à une savane dominée par des zones herbeuses (Allison et Eldredge 1999). Cet écosystème est pauvre sur le plan écologique par rapport à celui qui l'a précédé. Pendant la saison sèche et surtout pendant les périodes de sécheresse, ces zones sont souvent à nouveau brûlées, perpétuant la savane et illustrant comment l'impact des phénomènes naturels peut être renforcé par les actions de l'homme.

Les sécheresses et les inondations constituent un problème localisé et temporaire, souvent lié à l'oscillation australe El Niño. Si les forêts natives ont une certaine immunité face aux inondations, les eaux ruissellent beaucoup plus rapidement dans les forêts dégradées, entraînant une érosion des sols et des inondations en aval, avec des conséquences sur les zones côtières et les écosystèmes de lagons. Les périodes de sécheresse ne durent généralement pas assez longtemps pour nuire directement à la biodiversité, mais peuvent créer des conditions favorables aux incendies.

Les effets des phénomènes naturels font partie du mécanisme naturel du Pacifique. Les espèces natives sont adaptées à ces événements et, dans des circonstances normales, elles devront se rétablir. Cependant, il y a lieu de s'inquiéter à cause de la réduction des refuges nécessaires à ce rétablissement, de l'augmentation potentielle des espèces animales et végétales non natives suite à ces phénomènes et enfin de la multiplication probable de tels événements à cause des changements climatiques.

### ***Changements climatiques et élévation du niveau de la mer***

Les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer pourraient devenir à l'avenir les menaces environnementales les plus graves pour le hotspot. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC ou IPCC en anglais), la température de surface moyenne du monde a augmenté d'environ 0,6° C au XXème siècle, mais le taux de réchauffement du Pacifique sera probablement un peu plus faible (Salinger *et al* 2001). Si l'envergure exacte et le rythme d'élévation du niveau de la mer ne sont pas déterminés, le GIEC estime un niveau global d'élévation entre 1,2mm/an et 8.6mm/an entre 1990 et 2100, avec une moyenne de 4,5mm/an ou une élévation totale de 0,49m d'ici 2100 (IPCC 1996).

On ne sait pas exactement à quel point les chiffres du Pacifique dévieront des prédictions mondiales. Cependant, les conséquences d'une élévation même modeste sur des atolls qui dépassent rarement une altitude de 5m au-dessus du niveau moyen de la mer pourraient être catastrophiques, à la fois pour les hommes que pour les autres biotes. L'impact pourrait être encore plus grave si on considère les autres facteurs comme le renforcement potentiel de l'intensité et/ou de la fréquence des événements climatiques extrêmes comme les inondations, les sécheresses et les cyclones associés à El Niño. Selon le GIEC, les systèmes naturels les plus vulnérables aux changements climatiques sont notamment les systèmes marins tels que les récifs coralliens, les atolls et les mangroves (Salinger *et al* 2001). Les plages de nidification des tortues marines et les sites de nidification à faible altitude des oiseaux de mer seraient concernés (TNC 2003).

## **Contraintes**

Comme mentionné auparavant, plusieurs facteurs importants vont à l'encontre de l'application de solutions efficaces pour l'environnement. En premier lieu, les écosystèmes et les biotes insulaires sont naturellement fragiles et vulnérables aux perturbations externes. Les contraintes anthropogéniques sont similaires à celles des autres régions tropicales: croissance démographique, détérioration des systèmes traditionnels et commercialisation de l'économie, faible sensibilisation environnementale du public et mauvaise appréciation des décideurs, lacunes en connaissances sur le statut actuel de la biodiversité, manque de capacités, surtout de personnel qualifié et de ressources pour faire face aux problèmes écologiques et enfin, mauvaise intégration de l'environnement et du développement dans la prise de décision.

Ces contraintes sont en majorité étroitement liées. Ainsi, parce qu'ils ne disposent pas d'informations sur l'état de la biodiversité et les menaces, les décideurs ne sont pas sensibles et n'évaluent pas correctement le poids du développement sur l'environnement. Cette méconnaissance fait que les institutions environnementales ne disposent pas de l'intérêt et des ressources nécessaires. Les aspects environnementaux ne seront pas non plus intégrés lors de la prise de décision. De même, la faible sensibilité à l'environnement est liée au manque de ressources disponibles pour faire face aux problèmes environnementaux, qui sont exacerbés par la forte croissance de la population.

### ***Croissance de la population***

Plusieurs problèmes de la gestion de l'environnement sont liés aux forts taux de croissance démographique et aux densités de population de plus en plus élevées. Comme mentionné auparavant, le taux naturel de croissance de la population reste élevé presque partout, mais l'émigration a diminué artificiellement la croissance globale sur les dernières décennies. Cependant, même avec les taux d'émigration actuels de nombreux pays micronésiens et polynésiens, la période prévue de doublement de la population se situe entre 30 à 58 ans (SPC 2003a). Sans la soupape de sécurité de l'émigration, les conséquences sur l'environnement seraient beaucoup plus intenses.

### ***Détérioration des systèmes traditionnels***

Sous les systèmes fonciers traditionnels des domaines terrestre et marin, un niveau de contrôle élevé est traditionnellement maintenu pour l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles (ADB 2003). Ces systèmes et le savoir qui leur est associé se détériorent en raison de l'occidentalisation, de l'industrialisation, de l'urbanisation et de la perte des traditions au sein des jeunes générations (SPREP 1992). Bien que ces systèmes traditionnels n'aient pas toujours été appliqués dans une éthique de conservation, ils ont néanmoins été des outils pratiques de gestion pour plusieurs générations pour assurer la disponibilité continue de ressources alimentaires ou médicinales (ibid.). Le déclin de l'utilisation et du savoir va de pair avec l'érosion générale de l'autorité traditionnelle des chefs sur les populations et les ressources et une mutation vers une activité socioéconomique plus individualiste et capitaliste.

Les populations aspirent de plus en plus à un style de vie occidentalisé et l'accès aux produits matériels. Les économies traditionnelles de subsistance des pays océaniques sont complétées, voire remplacées, par des économies monétaires et des opportunités de gains en numéraire. Cette mutation a contribué à créer des menaces pour la biodiversité, notamment la surexploitation des ressources, la dégradation de l'habitat et les pressions du développement, associés à une production accrue de déchets et à la pollution environnementale.

### ***Faible sensibilisation à l'environnement***

La faible sensibilisation à l'environnement a été reconnue depuis longtemps comme une contrainte majeure au niveau national et régional. Les habitants du Pacifique sont ceux qui ont le plus à gagner et à perdre de leur comportement vis-à-vis de l'environnement. Les sensibiliser aux impacts de ces comportements et améliorer leurs connaissances pour une gestion environnementale rigoureuse doivent être une priorité. L'utilisation d'outils de "marketing social", qui traduisent la sensibilisation en compréhension puis en modification des comportements, est prometteuse.

Les facteurs limitants suivants de la sensibilisation environnementale ont été identifiés par le PROE (SPREP 2003c):

- (i) Manque de personnel formé et qualifié se consacrant à l'éducation et la sensibilisation environnementales ;
- (ii) Allocations budgétaires insuffisantes au niveau national. Les budgets nationaux doivent allouer les fonds nécessaires à l'éducation et à la sensibilisation environnementales;
- (iii) Absence d'activités intégrées d'éducation et de sensibilisation environnementales et la perception que l'éducation/sensibilisation n'incombent qu'à certaines personnes. Le secteur privé, les ministères autres que celui de l'environnement et la société civile doivent collaborer de manière coordonnée pour une d'éducation et une sensibilisation environnementales efficaces.

La Stratégie d'action pour l'éducation et la formation à l'environnement dans le . Pacifique 1999-2003 (SPREP 1998) a été approuvée par les membres du PROE et établit un cadre régional de mise en œuvre de l'éducation et de la formation à l'environnement. Si un progrès important a été réalisé dans l'exécution de cette stratégie, beaucoup reste à faire pour développer et mettre en œuvre des stratégies au niveau des pays (SPREP 2003c).

### ***Mauvaise connaissance de la biodiversité du Pacifique***

Comme noté auparavant, une contrainte majeure réside dans la mauvaise connaissance et l'absence d'informations consolidées sur la biodiversité. Une bonne prise de décision passe par des informations de référence solides, mises à jour, contrôlées et diffusées systématiquement. La capacité de planifier et d'évaluer les interventions et l'évolution de l'environnement en sera améliorée.

Les lacunes en informations concernent le statut de la population et des menaces pour les espèces en danger, même pour celles relativement familières. Par ailleurs, il faudrait évaluer rapidement les populations et le statut de conservation de plusieurs espèces menacées susceptibles de faire partie de la Liste rouge. On en sait même peu sur l'efficacité de la gestion et la situation dans les aires protégées, qui ont pourtant fait l'objet de plus de recherches. Les lacunes taxinomiques sont particulièrement prononcées pour les poissons, les plantes et les invertébrés. Sur le plan géographique, on manque d'informations pour les îles plus isolées, surtout dans les pays les moins développés du hotspot. La perte du savoir traditionnel due aux changements sociaux et à la modernisation est un autre problème. La jeune génération n'hérite pas de ce savoir qui doit être préservé avant de disparaître à jamais.

La Stratégie d'action pour la conservation de la nature souligne plusieurs actions nécessaires d'amélioration du savoir quant à l'état de l'environnement naturel et de la biodiversité du Pacifique. Il s'agit de développer des indicateurs standards et des méthodes de suivi des écosystèmes et des ressources naturelles, de compiler des rapports réguliers sur l'état de l'environnement, de documenter et de diffuser les enseignements tirés des initiatives de conservation et du savoir traditionnel et d'identifier les domaines de recherche nécessaires pour combler les lacunes (SPREP 2003a). Il faudrait également intégrer et rassembler les données éparpillées un peu partout dans les collections muséographiques, dans les publications scientifiques, dans un format standard une diffusion dans toute la région.

#### ***Manque de capacités pour faire face aux problèmes environnementaux***

Le manque de ressources humaines, techniques et financières allouées à la gestion de l'environnement est un frein majeur dans la plupart des PICT. Malgré le renforcement récent d'organismes environnementaux, le manque de personnel pour couvrir des fonctions de plus en plus étendues reste une contrainte. Comme mentionné auparavant, le renforcement des capacités, notamment le développement des ressources humaines, l'amélioration des communications, de l'information, des politiques, de la planification et des institutions restent des priorités au niveau régional.

Le sous-effectif et le manque de ressources des organes en charge de l'environnement est le résultat non seulement de la faiblesse des économies d'un bon nombre de pays, mais également parce qu'ils consacrent plus d'intérêt à la croissance économique et considèrent que la gestion de l'environnement peut être abordée dans les dernières étapes du développement économique (ADB 2003). Au manque de ressources se rajoutent l'éloignement, l'isolement et la dispersion de nombreux États du hotspot.

La Stratégie d'action traduit la nécessité d'augmenter les ressources financières pour l'environnement. Les actions recommandées sont notamment de lever des fonds publics, d'intégrer les plans nationaux de financement de la conservation dans tous les NBSAP ou les stratégies équivalentes, de développer des mécanismes financiers à long terme sur le plan régional et de diriger une partie des revenus tirés des ressources naturelles vers des initiatives de conservation.

### ***Faible intégration des questions d'environnement et de développement lors de la prise de décisions***

Il est admis que les aspects environnementaux ont été depuis toujours mal coordonnés et mal intégrés lors des prises de décision. Les plans de développement et les politiques sectorielles accordent peu de place à l'environnement, ce qui a pour conséquence de créer des conflits relatifs aux rôles des différents départements. De plus, le développement mis en œuvre considère peu le coût sur l'environnement.

Aujourd'hui, on reconnaît que la conservation de la biodiversité doit cesser d'être perçue comme une simple question environnementale (ADB 2003). Les efforts de conservation de la biodiversité doivent être pris en compte dans leur vrai contexte, qui est la préservation des moyens de vie et des économies du Pacifique ainsi que des fonctions écologiques essentielles. Grâce à une meilleure prise de conscience des liens entre le développement socioéconomique et l'intégrité écologique, l'intégration de la conservation dans la prise de décision est maintenant la concentration de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature (SPREP 2003a).

### **RÉSUMÉ DES INVESTISSEMENTS ACTUELS**

Cette section présente les principaux investissements actuels et les acteurs majeurs de la conservation de la biodiversité du hotspot. Leurs priorités stratégiques et les résultats obtenus sont également décrits. La liste des investissements actuels provient des sources suivantes :

- La version préliminaire de la Stratégie régionale pour l'environnement dans le Pacifique de la Banque asiatique de développement (ADB 2003);
- Les rapports des tables rondes du CEPF aux Fidji (Olson et Farley 2003), en Micronésie (Manner 2003), en Polynésie occidentale (Sesega 2003) et en Polynésie française (Raust 2003);
- L'inventaire des actions de conservation de la table ronde des îles du Pacifique (<http://www.dev-zone.net/pirnc/>);
- Les sites web de plusieurs organisations dont le PNUD, le PROE, TNC, WWF-SPP, AFD et autres ;
- Des échanges avec un ensemble de bailleurs de fonds, d'ONG et d'individus.

Globalement, les investissements dans la région sont réalisés à deux niveaux :

- 1) Au niveau régional, ce sont des programmes et des projets exécutés par une organisation régionale ou internationale pour plusieurs pays de la région.
- 2) L'assistance aux pays individuels concerne les projets exécutés au niveau national soit par des agences gouvernementales soit par des ONG locales. Les fonds pour ces projets sont reçus directement par l'agence d'exécution nationale.

La plupart des investissements bilatéraux et régionaux du hotspot concerne le renforcement des capacités, les changements climatiques et l'adaptation, l'énergie, le développement d'infrastructures, la gestion des ressources naturelles, en particulier la pêche, et la conservation de la biodiversité. Ainsi, la fondation MacArthur a investi pour

la gestion communautaire du milieu marin dans le Pacifique Sud et a désigné l'université du Pacifique Sud comme point focal du réseau d'aires marines gérées au niveau local.

Le Programme régional sur le patrimoine naturel (RNHP) du gouvernement australien a récemment apporté son appui au CEPF pour initier une série de projets pilotes visant à la prévention, au contrôle et à l'éradication des espèces envahissantes dans les zones clés pour la biodiversité du hotspot. Cette initiative intitulée *Local Action, Local Results: CEPF Invasive Alien Species Program for the Key Biodiversity Sites of the Polynesia & Micronesia Hotspot, Pacific Island Nations* soutient un ensemble de projets de recherche et de démonstration, bénéficiant du conseil technique de l'Initiative océanienne sur les espèces envahissantes (PII).

Ces projets, concernant huit pays, visent des résultats de conservation de sept zones clés pour la biodiversité et 10 espèces menacées sur le plan mondial. Des dératisations ont été effectuées avec succès sur deux îles et des plans détaillés d'éradication et de contrôle ont été rédigés pour huit autres îles. L'implication et l'appui des communautés étaient significatifs avec une meilleure prise de conscience de la menace des espèces envahissantes, comme les rats, les martins, les fourmis folles et les fourmis de feu, les moustiques, les lapins et les plantes telles que *Merremia peltata*.

Les données au niveau national sont incomplètes en particulier pour les plus petits pays. La menace des changements climatiques et leurs conséquences potentielles au niveau local ont conduit le FEM à appuyer le Programme d'adaptation des Kiribati ainsi qu'un ensemble d'auto-évaluations des besoins en capacités nationales.

Compte tenu de l'éparpillement des informations, le développement et le maintien d'un registre à jour des investissements au niveau régional et national seront la responsabilité de l'équipe régionale de mise en œuvre, en collaboration avec des organisations telles que la Table ronde des îles du Pacifique sur l'inventaire des actions de conservation.

### **Analyse des investissements actuels**

En raison des lacunes en informations, on ne peut réaliser une analyse détaillée et complète ni de la portée géographique des investissements et de l'activité de conservation ni de la valeur monétaire des investissements pour les différents aspects de la conservation.

En termes de distribution géographique, le plus grand nombre de projets de conservation est relevé aux Fidji (en excluant Hawaï). Ce n'est pas surprenant car c'est le plus grand et le plus développé des pays indépendants du hotspot éligibles au CEPF. Les plus petits pays insulaires, comme Niue, les Tokelau et les Tuvalu, ont très peu d'activités de conservation.

Sur le plan thématique, les financements se sont concentrés sur les domaines suivants:

- (1) La gestion des ressources –forêts, produits non forestiers et ressources halieutiques;

- (2) La conservation des écosystèmes –récifs coralliens, zones marines et côtières, y compris mangroves et zones humides;
- (3) La recherche et la conservation des espèces– oiseaux, baleines et tortues marines menacées;
- (4) Les espèces envahissantes – projets de gestion aux îles Cook, aux Fidji, en Polynésie française, dans les États fédérés de Micronésie, aux Kiribati, aux Palaos, aux Samoa, aux Tokelau et aux Tonga ;
- (5) La planification de la conservation de la biodiversité –NBSAP dans la plupart des pays et planification écorégionale dans deux pays.

Comme noté dans la Stratégie régionale pour l'environnement de la Banque asiatique de développement (ADB 2003), il est évident que peu de progrès sera réalisé si la conservation de la biodiversité continue à être perçue comme une question environnementale. La Stratégie souligne aussi que les efforts de conservation doivent contribuer à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la mise en relation de l'apport de moyens de vie durables et de la protection des espèces et des écosystèmes. Enfin, il est noté que cette approche est fondamentale pour l'intégration des aspects environnementaux – y compris de la conservation – aux niveaux régional et national. C'est un élément essentiel que l'investissement du CEPF doit prendre en compte.

### ***Gestion des ressources***

La gestion durable des ressources est le volet le plus important de l'aide environnementale dans la région du Pacifique, couvrant notamment les ressources agricoles, marines, forestières et autres (ADB 2003). L'approche communautaire initiée par le Programme de la conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud (SPBCP) continue à être privilégiée pour les interventions de gestion des sites et des ressources. Les projets financés par les fonds du RNHP insistent sur l'implication dès le départ des communautés et sur le respect dû à leur culture, à leurs traditions et à leurs droits fonciers.

Les principaux domaines de l'aide sont la gestion durable des forêts et des ressources halieutiques côtières et marines. Des gros projets de gestion des ressources forestières ont été financés au niveau régional par le FEM, la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) et par l'AusAID, et aux Fidji par l'USAID.

Par ailleurs, le Plan d'action stratégique pour les eaux internationales et le Projet de gestion de la pêche océanique des îles du Pacifique, tous deux financés par le FEM, impliquent activement les communautés locales en tant que partenaires pour la gestion des ressources côtières et des bassins versants.

### ***Conservation des écosystèmes***

Dans la plupart des pays, la création d'aires protégées au sens strict comme les parcs ou les réserves a fait l'objet de peu d'efforts. Les additions au réseau d'aires protégées ont été des aires de conservation communautaire visant une conservation à travers l'utilisation durable des ressources. Les ACC ont réussi à freiner la surexploitation des

ressources sur plusieurs îles et on s'attend à ce qu'elles continuent à le faire au vu de certaines réussites récentes. Cependant, les espèces et les écosystèmes gravement menacés qui appellent une protection intégrale ne sont sans doute pas protégés de manière adéquate par les ACC.

La conservation des écosystèmes terrestres ne reçoit pas l'appui nécessaire au niveau régional, avec notamment peu d'initiatives de protection pour ceux d'importance régionale ou mondiale. La Réserve naturelle du bassin du Sovi et le fonds en fiducie aux îles Fidji est une exception. Le Fonds mondial de conservation (*Global Conservation Fund* ou GCF) a financé la création de la réserve naturelle ainsi que le développement d'un fonds fiduciaire villageois pour la gestion de la réserve et l'appui aux efforts villageois pour le développement.

L'autre seul programme régional de conservation du milieu terrestre, mis à part un appui *ad hoc* pour d'anciens projets de la SPBCP, est celui de RNHP à travers le CEPF. La conservation des écosystèmes côtiers et des récifs coralliens continue cependant de susciter un intérêt et les financements, comme c'est le cas de l'Initiative française pour les récifs coralliens du Pacifique Sud (CRISP), le programme scientifique sur les aires marines gérées financé par la fondation Moore, et la création de l'aire protégée des îles Phoenix aux Kiribati avec l'appui du GCF à CI.

Le 18 août 2006, le Centre du patrimoine mondial a approuvé l'inclusion des îles Phoenix sur la liste indicative des Kiribati lors de la réunion du Cabinet (No. 37/2006). Ceci a été possible grâce aux efforts du Ministère de l'environnement et du développement social

Sur les 14 pays du hotspot éligibles au CEPF, seules les Fidji ont une allocation indicative spécifique dans le cadre du nouveau Dispositif d'allocation des ressources du FEM. Ce montant indicatif est de 5,1 millions de dollars sur les quatre prochaines années. Tous les autres petits États insulaires bénéficient de "l'allocation de groupe" d'un montant de 146,8 millions de dollars, à diviser entre 93 pays ne recevant pas un montant spécifique. Si aucune de ces allocations n'est garantie, elles seront toutefois toutes attribuées aux gouvernements et il est peu probable que les fonds profiteront aux organisations de la société civile. Le montant moyen disponible aux pays dans le cadre de l'allocation groupée est d'environ 1,6 millions de dollars jusqu'à la phase quatre du FEM. Bien que l'investissement du CEPF doive être coordonné aux décisions spécifiques d'utilisation des fonds du FEM dans la région, ces deux financements auront peu de domaines de recouvrement.

### ***Recherche et conservation des espèces***

Les efforts de recherche et de conservation des espèces terrestres sont relativement faibles dans le hotspot. De plus, les efforts actuels portent surtout sur les oiseaux et peu sur les autres groupes très menacés comme les roussettes, les escargots terrestres et les plantes. La majorité de la conservation des espèces terrestres est par ailleurs concentrée dans deux pays – les Fidji et la Polynésie française, avec relativement peu d'effort dans les pays plus petits, en particulier dans les États atolls. La concentration géographique est

similaire dans le domaine de la recherche sur les populations, la distribution, les menaces ou les besoins de conservation.

Aux Fidji, le WCS a coordonné quelques projets de recherche et de conservation de quelques espèces endémiques parmi les plus menacées, telles que l'iguane à crête, les longicornes géants et les escargots terrestres. Cette recherche est en grande partie effectuée avec l'assistance d'étudiants de l'université du Pacifique Sud. En Polynésie française, quelques inventaires des biotes et des études biogéographiques ont été réalisés ces dernières années sous la coordination principale de la Délégation à la recherche du Ministère de l'environnement et en collaboration avec plusieurs partenaires. Quelques exemples de la recherche récente sur la végétation sont la préparation de la Flore de la Polynésie française (Florence, 1997), la Flore vasculaire des Marquises, des études de l'impact de *Miconia calvescens* et d'autres plantes envahissantes sur la flore native (ex. Meyer et Florence, 1996), des expéditions scientifiques d'évaluation de la biodiversité terrestre des îles Australes, des études de terrain en botanique dans les îles de la Société ainsi que des plans de conservation des plantes protégées. La plupart des informations produites par ces recherches n'est pas publiée (Meyer, comm. pers. 2004). À l'heure actuelle, la Délégation travaille sur une liste révisée des plantes menacées de la Polynésie française, présentant la situation géographique exacte de leurs populations et les menaces qui les affectent. Les autres groupes taxinomiques bien étudiés de la Polynésie française sont les poissons et les crustacés d'eau douce (Keith, P. *et al* 2002), les escargots terrestres (Cowie *et al* et Coote *et al*) et les arthropodes terrestres (Gillespie, R.G. *et al*).

La Société zoologique de Londres est en train de mettre en place avec des partenaires locaux un programme de conservation de la faune très menacée d'escargots terrestres en Polynésie française. Cependant, aucun autre programme majeur sur cette faune n'existe ailleurs. Les initiatives de conservation des plantes suivent le même schéma. Un projet régional financé par l'AusAID porte sur la conservation des ressources génétiques forestières, mais ne concerne que les essences de valeur pour l'exploitation et n'inclut pas les autres espèces végétales ni les écosystèmes natifs de la région.

Le programme IBA du Pacifique de BirdLife International est une initiative clé de conservation des oiseaux dans la région. Elle a pour objectif de renforcer les capacités des ONG, de faire de la recherche et d'initier une action de conservation communautaire à travers le processus bien établi d'IBA. Le programme est basé aux Fidji et bénéficie d'un financement pour une action aux Fidji, aux Palaos, en Nouvelle Calédonie et en Polynésie française de 2003 à 2007. Quelques petits projets de conservation des oiseaux existent aux Fidji (sous la coordination du WCS et d'autres), en Polynésie française (principalement par SOP-Manu) et aux Samoa (coordonnés par le ministère de l'Environnement avec l'appui de CI et le financement de RNHP). Ces projets visent majoritairement la conservation, la translocation et la réhabilitation de l'habitat (contrôle des espèces envahissantes par exemple) des espèces d'oiseaux en danger critique d'extinction, en particulier les monarques, les pigeons et les tourterelles terrestres.

Quelques projets régionaux et nationaux de conservation des espèces ciblent des tortues et des mammifères marins. Il en ressort que les lacunes du financement concernent

surtout les efforts de conservation en général et les roussettes, les plantes et les escargots terrestres en particulier.

### ***Espèces envahissantes***

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme étant l'une des menaces majeures sur la biodiversité du hotspot. Plusieurs initiatives mondiales et régionales portent sur la recherche sur les espèces envahissantes, diffusent les connaissances et les expériences en la matière et développent des nouvelles techniques de contrôle. Cependant, peu d'actions sont prises pour une éradication active ou un contrôle. Les projets de contrôle des rats ont démarré sur quelques îles ayant des populations importantes d'oiseaux, en particulier aux îles Cook, aux Fidji, en Polynésie française, aux Tonga et aux Samoa. L'U.S. Forest Service coordonne des projets de contrôle, d'éradication et de prévention du serpent *Boiga irregularis* à Guam et dans le Commonwealth des îles Mariannes du Nord. Quelques activités de recherche sont également en cours sur l'impact d'autres prédateurs comme la mangouste et le crapaud buffle. On compte peu de projets de contrôle des plantes envahissantes à part celui sur *Miconia calvescens* dans quelques îles de la Polynésie française et quelques petites initiatives aux Samoa, aux Fidji, dans les États fédérés de Micronésie et ailleurs.

Le PROE met en œuvre un programme régional appelé Réseau pédagogique sur les espèces envahissantes dans le Pacifique (PILN) qui organise des ateliers de formation dans différentes sous-régions ainsi que des projets pilotes tels que l'éradication des plantes nuisibles et des rats sur les îles offshore aux Samoa et les tests de contrôle et d'éradication des martins. Le PILN cherche à renforcer les capacités de contrôle, de prévention et d'éradication des espèces envahissantes des PICT à travers le renforcement des cadres juridiques et institutionnels. Elle vise également à améliorer la compréhension, les aptitudes et l'organisation au niveau de chaque pays individuel et sur le plan collectif. Des activités adaptées de réhabilitation des îles seront également mises en œuvre. Cependant, au vu de l'intensité de la menace posée par les espèces envahissantes, de l'obligation d'un cofinancement pour la mise en œuvre du projet du FEM et de la non-inclusion des territoires français, des îles Pitcairn, des Tokelau et de l'île de Pâques, le CEPF a encore beaucoup de marge d'intervention dans ce domaine.

Le PILN vise également à renforcer l'efficacité de la gestion des espèces envahissantes à travers un réseau participatif de gestionnaires d'aires de conservation. Le projet, qui a organisé sa réunion inaugurale aux Palaos en mai 2006, a créé un réseau dont l'objectif est de développer des approches innovantes et flexibles, de contribuer à la prévention, à la détection et à la réponse rapide et de servir d'instrument pédagogique et de revue par les pairs. Le réseau est un partenariat, dirigé sur le plan opérationnel par TNC, mais avec le PROE, le PII et le Groupe de spécialistes de l'UICN des espèces envahissantes en tant que partenaires.

### ***Planification de la conservation de la biodiversité***

Plusieurs pays du hotspot ont développé des NBSAP et sont en train de mettre en œuvre des projets additionnels associés. Les obligations définies par la CDB sont à l'origine de ces actions qui reçoivent l'appui financier du FEM. La majorité de ces documents de

planification ont un caractère général et ne sont stratégiques que dans le contexte des priorités nationales. Le financement reçu des sources existantes peut tout à fait contribuer à la protection des espèces et des sites d'importance nationale mais pas nécessairement aux priorités de conservation d'envergure régionale ou mondiale. Cependant, le projet pilote de planification écorégionale de TNC dans les États fédérés de Micronésie (et un autre en cours aux Palaos) devrait fortement contribuer à la planification de la conservation de la biodiversité terrestre en Micronésie. Le PROE a également formulé avec ses pays membres des stratégies pour les espèces envahissantes et les oiseaux mais des financements sont nécessaires pour exécuter les actions prioritaires.

### ***Inventaire biologique dans le Pacifique***

Une contrainte majeure de la planification de la conservation à tous les niveaux réside dans le manque d'informations à jour sur le statut de la biodiversité. NZAID a contribué au développement d'une base de données sur la biodiversité des îles Cook. Les Samoa ont mis en place une base de données similaire et effectué un exercice de cartographie des écosystèmes, identifiant notamment les priorités pour la conservation. Cependant, peu de pays possèdent des bases de données ou des inventaires détaillés, et encore moins de données actualisées sur le statut de conservation des espèces menacées. De plus, les données existantes sont éparpillées dans les collections des musées, les publications scientifiques et ailleurs, et sont difficiles d'accès et d'utilisation.

Reconnaissant l'absence d'informations récentes et les difficultés d'y accéder, Pacific Science Association a mis en place une initiative d'inventaire biologique pour le Pacifique (Pacific Biological Survey). Il s'agit de réaliser des inventaires biologiques au niveau régional et de renforcer les capacités en taxinomie (Allison comm. pers. 2003). Le projet copiera le modèle très réussi de l'Hawaï Biological Survey et comprendra des bases de données bibliographiques sur Internet, des listes détaillées d'espèces et des bases de données sur les espèces. Les liens entre les différentes bases de données seront renforcés et les publications et les bases de données serviront à identifier les priorités pour la recherche et les inventaires. Les données seront reliées à l'infrastructure américaine d'informations National Biological Information Infrastructure (NBII)/Pacific Basin Information Node (PBIN). Le PBIN vise l'intégration des données pour la région et leur mise à disposition sur Internet à un vaste ensemble d'utilisateurs (Allison, 2003). Le réseau PABITRA fournira les informations sur les écosystèmes (Mueller-Dombois, comm. pers., 2004) et le musée Bishop sera l'agence d'exécution (Eldredge, comm. pers., 2004).

### ***Programme de petites subventions du FEM pour le Pacifique***

Le Programme de petites subventions (SGP en anglais) du FEM pour le Pacifique s'inspire de la mise en œuvre réussie du SGP dans d'autres régions. Des programmes ont été établis aux Fidji, aux îles Marshall, en Micronésie, aux Palaos et aux Samoa. Le SGP octroie des subventions d'un montant pouvant aller jusqu'à 50.000 dollars à des ONG et des organisations communautaires pour la conservation de la biodiversité, l'atténuation des changements climatiques, la protection des eaux internationales, la prévention de la dégradation des terres (principalement la désertification et le déboisement) et

l'élimination des polluants organiques persistants à travers des approches communautaires.

## **NICHE D'INVESTISSEMENT DU CEPF**

La niche d'investissement du CEPF définit de façon explicite ce que le CEPF est le mieux qualifié à cibler dans les pays éligibles du hotspot. La détermination de la niche se base sur l'analyse des informations rassemblées lors de la phase de préparation du profil. Si ces informations concernent l'ensemble des pays du hotspot, le résultat de l'analyse ne porte que sur les pays éligibles.

Trois principaux éléments ont été analysés: les objectifs liés aux espèces et aux sites ; les principales menaces sur les espèces en danger et les investissements actuels dans le domaine de l'environnement associés aux stratégies régionales et nationales de conservation. Plusieurs facteurs déterminants à la définition de la niche d'investissement du CEPF pour ce hotspot ont été mis en évidence.

### **Résultats de conservation**

La niche d'investissement du CEPF est déterminée l'identification des espèces globalement menacées, des sites concernés, puis d'un sous-ensemble cible de ces éléments. Les objectifs liés aux espèces et aux sites ne concernent que les 14 entités politiques éligibles au CEPF. Les espèces visées ont ensuite été classées par ordre de priorité en fonction de l'intensité de la menace, de l'attention spéciale nécessaire telle que le contrôle des espèces envahissantes ou de la collecte (actions ciblées) et de la particularité taxinomique de l'espèce. Les sites ont été classés en fonction de leur caractère irremplaçable (un site qui contient des espèces que l'on ne trouve nulle part ailleurs) du nombre d'espèces endémiques à un seul site et du degré d'absence d'espèces exotiques.

L'analyse des espèces globalement menacées permet de tirer trois conclusions. Tout d'abord, notre connaissance de la diversité du hotspot est très parcellaire, incomplète et assez mal gérée. Les données sont incomplètes en ce qui concerne la distribution géographique, la représentation taxinomique et en particulier le statut des populations des espèces menacées. Les groupes taxinomiques les moins bien étudiés sont les invertébrés, les poissons et les plantes. Les lacunes géographiques concernent surtout les petites îles isolées, en particulier celles des pays les moins riches du hotspot. Le deuxième point mis en évidence est la faiblesse de l'appui à la conservation des espèces et des écosystèmes terrestres de la région. Malgré l'urgence, peu d'argent est investi dans la protection de nombreuses zones terrestres très menacées d'importance régionale ou mondiale. Il faut se concentrer davantage sur la conservation des écosystèmes les plus viables et les moins perturbés, tels que les plus grands blocs forestiers, sur la base des principes rigoureux de la biologie de la conservation. Enfin, la conservation à travers des dispositifs classiques d'aires protégées est largement inefficace dans la région insulaire du Pacifique, compte tenu d'une application qui ne respectait ni les droits coutumiers à la terre et aux ressources, ni les pratiques traditionnelles. L'expérience récente montre que la cogestion des aires protégées par les communautés et le gouvernement ou une ONG sont plus

efficaces que les approches classiques mais leur réussite passe par une stratégie solide de communication et de sensibilisation environnementale.

Par conséquent, les principales opportunités du CEPF sont de :

- Appuyer une recherche orientée vers l'action, avec un objectif clair de gestion;
- Améliorer la conservation des espèces terrestres en danger, en particulier les plus menacées, qui nécessitent une action ciblée et se distinguent sur le plan taxinomique;
- Améliorer la conservation des habitats et des écosystèmes menacés, en particulier des refuges essentiels irremplaçables, uniques et ayant une chance de viabilité et de durabilité et
- Renforcer les récents efforts participatifs de cogestion des aires protégées, impliquant à la fois le gouvernement et la société civile.

## **Menaces importantes**

Comme mentionné auparavant, la biodiversité terrestre du hotspot de Polynésie-Micronésie est parmi les plus menacées du monde, en particulier lorsqu'on évalue les chiffres par unité de surface terrestre ou par habitant. Dans son ensemble, l'Océanie a enregistré le plus grand nombre d'extinctions d'espèces du monde depuis 1600. De nombreux autres taxons sont à la limite de l'extinction. De plus, 20% seulement de la végétation est dans son état naturel tandis que le reste est très dégradé. Les principales menaces aux biotes du Pacifique sont d'origine humaine et comprennent les espèces exotiques envahissantes, la perte et l'altération de l'habitat, les méthodes destructrices de collecte et la surexploitation des ressources naturelles.

L'action contre les espèces envahissantes est une priorité. Plusieurs projets internationaux et régionaux ont ciblé la recherche, le rassemblement et la diffusion d'informations à ce sujet. Cependant, relativement peu de financement a été consacré à des activités de réhabilitation des îles du hotspot. Une stratégie régionale de lutte contre les espèces envahissantes a été développée et un grand programme financé par le FEM va bientôt démarrer. Cependant, ce dernier se concentrera sur le renforcement des cadres juridiques et institutionnels nationaux plutôt que sur le contrôle des espèces envahissantes. Par ailleurs, il ne sera pas mis en œuvre dans tous les pays du hotspot. Le CEPF a donc une opportunité pour compléter et appuyer les initiatives en cours, en particulier dans les pays qui ne sont pas inclus dans le programme du FEM comme les territoires français.

Le CEPF peut donc :

- Appuyer les efforts ciblés de mise en œuvre des volets de la stratégie régionale sur les espèces envahissantes, spécifiquement pour garantir la protection d'un sous-ensemble d'espèces et de sites ;
- Promouvoir des projets et des activités communautaires de contrôle des espèces envahissantes qui apportent des emplois au monde rural et atténuent la pauvreté, de manière similaire au projet "Working for Water" (travailler pour l'eau) en Afrique du Sud et
- Encourager des modes de collaboration entre le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes, le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP), le

projet Pacific Island Ecosystems at Risk (PIER), le programme Espèces envahissantes du PROE, le Réseau pilote pédagogique sur les plantes envahissantes et quelques ONG ayant une grande expertise scientifique et technique dans ce domaine.

## **Investissements et stratégies actuels**

L'appui du CEPF aux efforts de la société civile se fera dans le contexte des investissements actuels et prévus pour la conservation de la biodiversité au niveau régional, national et local. Plusieurs efforts de ce type existent. Il s'agit, au niveau national, du développement des stratégies nationales de gestion environnementale dans les années 90, et plus récemment de la préparation des NBSAP dans plusieurs pays. Ces derniers guident l'action nationale de conservation dans chaque pays. Au niveau régional, il s'agit principalement de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans la région des îles du Pacifique 2003-2007. Cette stratégie a pour thème l'intégration de la conservation de la nature dans tous les secteurs du développement et implique des partenariats entre les spécialistes de la conservation, les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Elle bénéficie de l'appui des pays insulaires du Pacifique, du PROE, des bailleurs de fonds et de l'ensemble des ONG régionales.

L'analyse des investissements et des stratégies actuels montre des lacunes de mise en œuvre importantes dans plusieurs domaines. Même si les initiatives sont nombreuses, leur mise en œuvre demande un appui plus important. Les efforts de conservation du milieu terrestre en général, et des espèces et des sites en particulier, souffrent d'un sous-financement chronique. Les groupes taxinomiques les plus négligés sont les roussettes, les escargots terrestres et les plantes. Le CEPF a donc la possibilité de compléter les stratégies actuelles et d'apporter son appui aux volets sous-financés.

Les principaux objectifs que le CEPF est le plus à même de cibler sont :

- Le renforcement des réseaux et des partenariats pour la conservation, en particulier des capacités institutionnelles et de l'appui aux communautés pour des objectifs de conservation à long terme;
- La responsabilisation des populations locales, des communautés et des institutions pour participer efficacement à la prise de décision et à l'action;
- La sensibilisation aux valeurs de la conservation;
- La multiplication des zones bénéficiant d'une gestion efficace de la conservation;
- La préservation et la réhabilitation des espèces menacées d'importance écologique ou culturelle ;
- Le contrôle de la propagation des espèces envahissantes et la prévention de nouvelles introductions et
- L'amélioration du savoir et des connaissances sur l'état de l'environnement et de la biodiversité dans le Pacifique.

## **Niche du CEPF**

La niche du CEPF au sein du hotspot de Polynésie-Micronésie sera de **susciter l'action de la société civile** pour neutraliser les menaces sur la biodiversité, en particulier celle

des espèces envahissantes, dans les zones clés pour la biodiversité. La **concentration géographique** de l'intervention du CEPF sera les pays éligibles uniquement. Les trois **principales directions stratégiques** sont de :

- Empêcher, contrôler et éradiquer les espèces envahissantes dans les zones clés pour la biodiversité;
- Renforcer la situation et la gestion de la conservation des zones clés prioritaires pour la biodiversité et
- Sensibiliser les leaders locaux et les membres des communautés et renforcer leur participation dans la mise en œuvre des plans de protection et de réhabilitation des espèces menacées.

Un quatrième élément complémentaire consiste à mettre en place une équipe régionale de mise en œuvre pour diriger de manière stratégique et coordonner efficacement les investissements du CEPF.

Il faut garder à l'esprit que les niveaux de financement varieront en fonction de la capacité d'absorption de la société civile et des partenaires locaux, de la détermination des priorités pour les espèces et les sites, du climat politique, des évaluations de la biodiversité et d'autres facteurs clés qui vont évoluer tout au long de l'investissement du CEPF.

## **CONCENTRATION DU PROGRAMME ET DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DU CEPF**

### **Objectifs prioritaires de l'investissement du CEPF**

Les 244 espèces et les 161 sites définis pour ce hotspot sont bien trop nombreux pour un seul programme d'investissement. Par conséquent, des priorités ont été définies. Nous espérons que d'autres fonds et organisations apporteront le financement nécessaire aux autres espèces et sites importants, en complément au CEPF.

#### *Définition des priorités au niveau des espèces*

Les espèces prioritaires ont été classées dans une des six catégories selon les trois principaux critères suivants:

- *Nécessité d'une action ciblant l'espèce.* Un degré de priorité plus élevé est accordé aux espèces qui demandent une action ciblée telle que le contrôle des espèces envahissantes ou de la collecte, en plus de la conservation de l'habitat.
- *Catégorie de la Liste rouge.* Les priorités ont été définies sur la base du degré de menace selon la Liste rouge de l'UICN. Une priorité élevée est accordée aux espèces en danger critique d'extinction, une priorité moyenne aux espèces en danger et une priorité inférieure aux espèces vulnérables. Au total, 92 espèces en danger critique d'extinction sont éligibles aux fonds du CEPF.
- *Particularité taxinomique.* Il s'agit de mesurer à quel point une espèce est unique par rapport aux autres. Par exemple, les espèces qui sont les seuls membres de leur famille voire de leur genre sont plus distinctes sur le plan taxinomique que les espèces

dont la famille ou le genre compte de nombreux représentants. Un degré de priorité plus élevé est accordé aux espèces singulières (la méthodologie de calcul de la particularité taxinomique est décrite dans l'Annexe 4);

La méthodologie de définition des priorités pour les espèces est la suivante : tout d'abord, les espèces demandant une action ciblée ont été identifiées. Celles en danger critique d'extinction font partie de la première catégorie de priorité, celles en danger de la deuxième et les espèces vulnérables de la troisième. Dans chaque classe de priorité, les espèces ont enfin été classées selon leur particularité taxinomique. Les espèces qui ne semblent pas demander une action ciblée mais dont la préservation optimale passe par la protection des sites de présence ont également été notées. Cependant, ces espèces ne figurent pas sur la liste finale, en raison des limites de l'investissement du CEPF dans et du nombre d'espèces fortement menacées nécessitant une action ciblée.

Sur la base de cette analyse objective, 41 espèces ont été classées dans la première catégorie de priorité et 26 dans la deuxième – les catégories choisies pour l'investissement du CEPF et présentées dans le Tableau 7. Cinq espèces n'ont pas des populations significatives sur le plan mondial dans le hotspot (c'est-à-dire plus de 20% de la population mondiale) et n'ont pas été prises en compte. Il faut noter que compte tenu de l'absence de données et de leur qualité, ce classement n'est qu'une première tentative et pourrait être modifié une fois des données plus précises disponibles.

**Tableau 7. Priorités de l'investissement spécifique du CEPF pour les espèces**

Nom scientifique	Nom commun	Classe	Statut de menace	Particularité taxinomique*	Rang de priorité
<b>PLANTES</b>					
<i>Erythrina tahitensis</i>		Magnoliopsida	CR	0,006	1
<i>Glochidion comitum</i>		Magnoliopsida	EN	0,002	2
<i>Glochidion papenoense</i>		Magnoliopsida	CR	0,002	1
<i>Hernandia temarii</i>		Magnoliopsida	CR	0,031	1
<i>Lebronnecia kokioides</i>		Magnoliopsida	EN	0,667	2
<i>Lepinia taitensis</i>		Magnoliopsida	CR	0,222	1
<i>Myrsine hartii</i>		Magnoliopsida	CR	0,004	1
<i>Myrsine longifolia</i>		Magnoliopsida	CR	0,004	1
<i>Myrsine ronuiensis</i>		Magnoliopsida	CR	0,004	1
<i>Pisonia graciliscens</i>		Magnoliopsida	CR	0,017	1
<i>Polyscias tahitensis</i>		Magnoliopsida	CR	0,004	1
<i>Psychotria grantii</i>		Magnoliopsida	CR	0,0007	1
<i>Psychotria speciosa</i>		Magnoliopsida	CR	0,0007	1

Nom scientifique	Nom commun	Classe	Statut de menace	Particularité taxinomique*	Rang de priorité
<i>Psychotria tahitensis</i>		Magnoliopsida	CR	0,0007	1
<i>Psychotria trichocalyx</i>		Magnoliopsida	CR	0,0007	1
<i>Rauvolfia sachetiae</i>		Magnoliopsida	CR	0,011	1
<b>ANIMAUX</b>					
<i>Platymantis vitiana</i>		Amphibia	EN	0,017	2
<i>Aplonis pelzelni</i>	Stourne de Ponapé	Aves	CR	0,028	1
<i>Charmosyna amabilis</i>	Lori à gorge rouge	Aves	EN	0,048	2
<i>Didunculus strigirostris</i>	Diduncule strigirostre	Aves	EN	0,667	2
<i>Ducula aurorae</i>	Carpophage de la Société	Aves	EN	0,02	2
<i>Ducula galeata</i>	Carpophage des Marquises	Aves	CR	0,02	1
<i>Gallinula pacifica</i>	Gallinule Punaé	Aves	CR	0,074	1
<i>Gymnomyza samoensis</i>	Méliphage mao	Aves	EN	0,222	2
<i>Gallicolumba rubescens</i>	Gallicolombe des Marquises	Aves	EN	0,037	2
<i>Gallicolumba erythroptera</i>	Gallicolombe érythroptère	Aves	CR	0,037	1
<i>Megapodius laperouse</i>	Mégapode de La Pérouse	Aves	EN	0,053	2
<i>Megapodius pritchardii</i>	Mégapode de Pritchard	Aves	CR	0,053	1
<i>Metabolus rugensis</i>	Monarque de Truk	Aves	EN	0,667	2
<i>Pomarea dimidiata</i>	Monarque de Rarotonga	Aves	EN	0,111	2
<i>Pomarea mendozae</i>	Monarque des Marquises	Aves	EN	0,111	2
<i>Pomarea nigra</i>	Monarque de Tahiti	Aves	CR	0,111	1
<i>Pomarea whitneyi</i>	Monarque de Fatuhiva	Aves	CR	0,111	1
<i>Prosobonia cancellata</i>	Chevalier des Tuamotu	Aves	EN	0,333	2
<i>Pseudobulweria macgillivrayi</i>	Pétrel des Fidji	Aves	CR	0,223	1
<i>Pterodroma atrata</i>	Pétrel d'Henderson	Aves	EN	0,023	2
<i>Rukia ruki</i>	Zostérops de Truk	Aves	CR	0,222	1
<i>Todiramphus godeffroyi</i>	Martin-chasseur des Marquises	Aves	EN	0,032	2
<i>Vini kuhlii</i>	Lori de Kuhl	Aves	EN	0,133	2
<i>Vini ultramarina</i>	Lori ultramarin	Aves	EN	0,133	2
<i>Mautodontha</i>		Gastropoda	CR	0,056	1

Nom scientifique	Nom commun	Classe	Statut de menace	Particularité taxinomique*	Rang de priorité
<i>ceuthma</i>					
<i>Partula calypso</i>		Gastropoda	CR	0,008	1
<i>Partula clara</i>		Gastropoda	CR	0,008	1
<i>Partula emersoni</i>		Gastropoda	CR	0,008	1
<i>Partula filosa</i>		Gastropoda	CR	0,008	1
<i>Partula guamensis</i>		Gastropoda	CR	0,008	1
<i>Partula hyalina</i>		Gastropoda	CR	0,008	1
<i>Partula leucothoe</i>		Gastropoda	CR	0,008	1
<i>Partula martensiana</i>		Gastropoda	CR	0,008	1
<i>Partula otaheitana</i>		Gastropoda	CR	0,008	1
<i>Partula rosea</i>		Gastropoda	CR	0,008	1
<i>Partula thetis</i>		Gastropoda	CR	0,008	1
<i>Partula varia</i>		Gastropoda	CR	0,008	1
<i>Samoana annectens</i>		Gastropoda	EN	0,03	2
<i>Samoana attenuate</i>		Gastropoda	EN	0,03	2
<i>Samoana diaphana</i>		Gastropoda	EN	0,03	2
<i>Samoana solitaria</i>		Gastropoda	EN	0,03	2
<i>Thaumatodon hystricelloides</i>		Gastropoda	EN	0,067	2
<i>Emballonura semicaudata</i>	Emballonure du Pacifique	Mammalia	EN	0,02	2
<i>Pteropus insularis</i>	Renard volant de Truk	Mammalia	CR	0,011	1
<i>Pteropus mariannus</i>	Renard volant des Mariannes	Mammalia	EN	0,011	2
<i>Pteropus molossinus</i>	Renard volant de Ponape	Mammalia	CR	0,011	1
<i>Pteropus phaeocephalus</i>	Renard volant de Mortlock	Mammalia	CR	0,011	1
<i>Brachylophus fasciatus</i>	Iguane à bandes de Fidji	Reptilia	EN	0,335	2
<i>Brachylophus vitiensis</i>	Iguane à crête de Fidji	Reptilia	CR	0,335	1
<i>Chelonia mydas</i>	Tortue verte	Reptilia	EN	0,343	2
<i>Eretmochelys imbricata</i>	Tortue imbriquée	Reptilia	CR	0,676	1

\* La particularité taxinomique se calcule sur la base du nombre d'espèces d'un genre et du nombre total d'espèces et de genres d'une famille. Pour la méthodologie complète, veuillez consulter l'Annexe 4.

### **Définition des priorités au niveau des sites**

Les zones clés pour la biodiversité ont été classées par ordre de priorité afin de cibler l'investissement du CEPF. Les critères appliqués portent sur le caractère irremplaçable

des sites et leur vulnérabilité. En l'absence de données détaillées pour chaque site, la vulnérabilité a été mesurée par le statut de menace des espèces présentes. Cette analyse garantit que les sites irremplaçables figurent parmi les priorités, afin d'attirer l'attention de la communauté mondiale de la conservation et lutter contre la perte de la biodiversité. Un processus par étapes a été appliqué pour identifier les sites irremplaçables :

1. Identification des zones clés pour la biodiversité abritant des espèces en danger critique d'extinction ou en danger, ayant une distribution restreinte à ces sites (33 sites).
2. Identification des zones clés pour la biodiversité, qui ne font pas partie de la catégorie précédente, abritant des espèces en danger critique d'extinction ou en danger à la distribution restreinte à deux sites uniquement (14 sites supplémentaires).
3. Identification des zones clés pour la biodiversité, qui ne font pas partie des catégories précédentes, abritant des espèces vulnérables présentes sur un site uniquement (13 sites supplémentaires). Comme quelques espèces vulnérables présentes sur une seule zone clé pour la biodiversité ne sont pas endémiques au site (à notre avis, elles existent dans d'autres zones mais nous n'avons pas les informations nécessaires pendant la période de développement du profil), nous y avons accordé moins de priorité par rapport à la seconde catégorie.

Il fallait rajouter un autre site pour pouvoir représenter toutes les espèces en danger critique d'extinction et en danger. L'île d'Henderson est apparue comme irremplaçable et devrait figurer dans la première catégorie, mais selon un avis d'experts, elle n'est pas menacée et ne devrait pas constituer une priorité. Ce site a donc été retiré de la liste. Par conséquent, 60 sites représentent les priorités de l'intervention du CEPF dans le hotspot de Polynésie-Micronésie (Tableau 8, Figure 3).

**Tableau 8. Sites prioritaires pour l'investissement du CEPF**

N° du site <sup>1</sup>	Nom du site	Pays	Superficie terrestre (Ha)	Présence d'une aire protégée sur le site?	Nombre d'espèces menacées sur le plan mondial *	Nombre d'espèces endémiques au site
1	Île d'Atiu	Îles Cook	2700	Oui	4	1
2	Mangaia	Îles Cook	5180	Non	2	1
4	Aire de conservation de Takitumu	Îles Cook	155	Oui	2	
60	Île de Gau	Fidji	12150	Non	3	2
61	Île de Hatana	Fidji	10	Non	2	
63	Île de Laucala	Fidji	1350	Non	3	
65	Île de Monuriki	Fidji	100	Non	1	

N° du site <sup>1</sup>	Nom du site	Pays	Superficie terrestre (Ha)	Présence d'une aire protégée sur le site?	Nombre d'espèces menacées sur le plan mondial *	Nombre d'espèces endémiques au site
66	Chaîne du mont Koroyanitu	Fidji	5400	Oui	8	2
67	Mont Kasi	Fidji	n.d.	Non	3	2
68	Mont Korobaba	Fidji	n.d.	Non	5	2
69	Mont Navtuvotu	Fidji	n.d.	Nonw	2	
70	Mont Nubuiloa	Fidji	n.d.	Non	6	1
71	Nabukelevu/Mont Washington	Fidji	1800	Oui	5	1
72	Forêts sèches de Naicobocobo	Fidji	1800	Non	3	
75	Nasigasiga	Fidji	1800	Non	4	
76	Péninsule de Natewa	Fidji	9000	Oui	11	
77	Nausori Highlands	Fidji	8100	Non	14	1
78	Ogea	Fidji	1350	Non	4	1
80	Grande étendue sauvage forestière de Serua	Fidji	20700	Non	19	2
81	Bassin de Sovi et chaîne de Korobosabasaga	Fidji	19800	Non	24	
82	Taveuni	Fidji	48510	Oui	24	7
83	Complexe de réserve forestière et naturelle de Tomaniivi-Wabu Nature	Fidji	7200	Oui	21	1
87	Voma/Namosi Highlands	Fidji	1170	Non	15	
91	Grottes de chauve-souris de Wailotua/Nabukelevu	Fidji	1080	Non	3	1
92	Réserve nationale forestière en fiducie de Waisali Dakua	Fidji	2430	Oui	6	
93	Île d'Yadua Taba	Fidji	153	Oui	2	
96	Bora Bora	Polynésie française	3760	Non	4	3
99	Fatu Hiva	Polynésie française	7770	Non	6	2

N° du site <sup>1</sup>	Nom du site	Pays	Superficie terrestre (Ha)	Présence d'une aire protégée sur le site?	Nombre d'espèces menacées sur le plan mondial *	Nombre d'espèces endémiques au site
101	Île de Hatuta'a	Polynésie française	1810	Oui	3	
102	Hiva Oa	Polynésie française	24090	Non	5	
103	Huahine	Polynésie française	7480	Non	4	4
105	Makatea	Polynésie française	2896	Non	2	2
106	Mangaréva	Polynésie française	1300	Non	2	1
108	Mo'orea	Polynésie française	13200	Non	6	4
110	Morane	Polynésie française	200	Non	3	
111	Île de Motane	Polynésie française	1554	Oui	4	
113	Niau	Polynésie française	5582	Non	3	1
114	Nuku Hiva	Polynésie française	33600	Non	5	2
115	Raiatea	Polynésie française	17200	Non	4	1
116	Raivavae	Polynésie française	2007	Non	13	5
117	Rangiora	Polynésie française	7900	Nonw	4	
118	Rapa	Polynésie française	1000	Non	24	19
120	Rimatara	Polynésie française	878	Non	2	1
124	Tahiti	Polynésie française	20000	Oui	28	19
125	Tahuata	Polynésie française	7512	Non	3	
130	Ua Huka	Polynésie française	8100	Oui	4	2
15	Forêts de Fefan	États fédérés de Micronésie	200	Non	5	
17	Forêt d'altitude de Kosrae	États fédérés de Micronésie	4640	Non	3	1
31	Île d'Oneop	États fédérés de	327	Non	1	

N° du site <sup>1</sup>	Nom du site	Pays	Superficie terrestre (Ha)	Présence d'une aire protégée sur le site?	Nombre d'espèces menacées sur le plan mondial *	Nombre d'espèces endémiques au site
		Micronésie				
35	Chaîne de Pohndollap	États fédérés de Micronésie	83	Non	3	
36	Forêt centrale de Ponape	États fédérés de Micronésie	10372	Oui	9	4
39	Île de Satowan	États fédérés de Micronésie	60	Non	1	
135	Atoll de Bokak	Îles Marshall	324	Oui	3	
144	Forêt d'altitude de Babeldaob (forêt tropicale feuillue)	Palaos	21000	Non	10	1
149	Pitcairn	Îles Pitcairn	486	Non	9	8
151	Parc national du lac Lanoto'o	Samoa	60	Oui	5	
152	Parc national d'O le Pupu Pu'e	Samoa	2857	Oui	5	
154	Forêt d'altitude et de plaine de Savaii	Samoa	25000	Non	10	2
157	'Eua	Tonga	8700	Oui	1	1
159	Lac d'eau douce de Niufo'ou	Tonga	5300	Non	1	

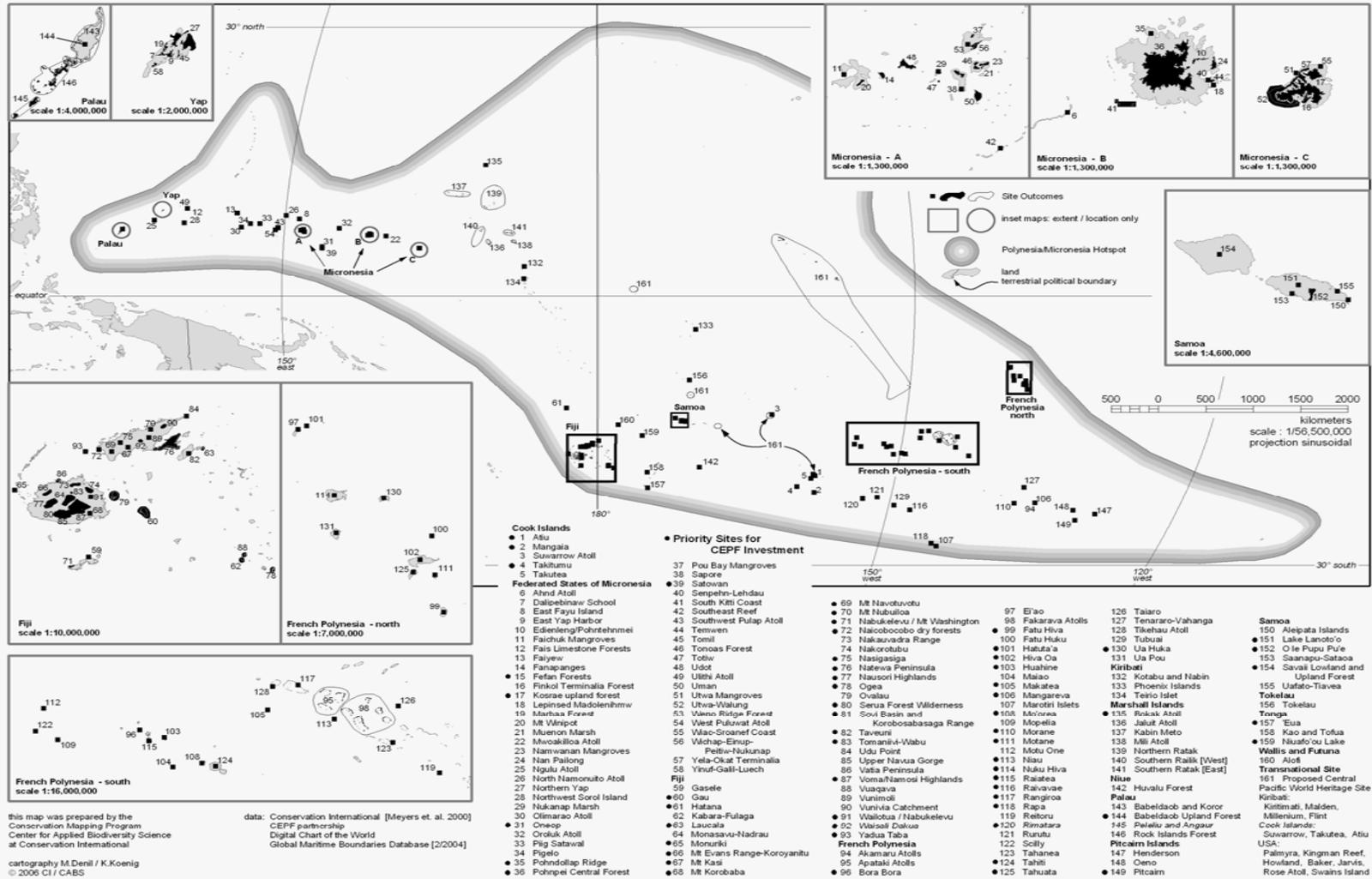
Notes : n.d. = pas de données

1. Les numéros des sites sont les mêmes que dans la Figure 3 et en Annexe 3

2. La superficie terrestre est approximative

3. Le statut d'absence espèces envahissantes d'un site est une évaluation qualitative du degré d'absence des principales espèces envahissantes (comme le rat noir, la mangouste, les brouteurs vertébrés et les plantes envahissantes)

Figure 3. Objectifs liés aux sites dans le hotspot de Polynésie-Micronésie et sites prioritaires pour l'investissement du CEPF



## **Concentration du programme**

La cible programmatique du CEPF dans le hotspot de Polynésie-Micronésie sera la réduction des risques d'extinction d'un ensemble classé par priorité de 41 espèces menacées sur le plan mondial ainsi que l'amélioration de la conservation des 60 zones clés pour la biodiversité indiquées ci-dessus. La stratégie d'investissement et l'orientation programmatique *portent uniquement sur les pays éligibles au CEPF*.

Dans le contexte régional, il faudra renforcer les capacités des gardiens des ressources à gérer et préserver les espèces et les sites menacés. Une approche scientifique et pratique doit être appliquée pour mieux comprendre les systèmes biologiques et les outils de conservation. Il faut également développer des partenariats entre les organisations de la société civile et les communautés locales et les gouvernements qui sont les gardiens des ressources biologiques. Pour un effet de levier et un impact optimal, le CEPF s'efforcera de développer des partenariats pour renforcer les initiatives existantes qui ont des objectifs similaires.

Les directions stratégiques précises et les interventions ou les priorités d'investissement nécessaires pour atteindre l'objectif de programme sont présentées dans la section ci-après.

## **Directions stratégiques**

Quatre directions stratégiques ont été développées pour le hotspot de Polynésie-Micronésie à la suite de trois tables rondes sous-régionales (en Polynésie occidentale, aux Fidji et en Micronésie) et de deux réunions d'experts régionaux de la conservation (à Apia), ainsi que de l'analyse des espèces visées, des menaces, des investissements actuels et prévus et des stratégies et des dispositifs institutionnels dans le hotspot.

Les directions stratégiques et les priorités de l'investissement associées sont récapitulées dans le tableau 9 et décrites de façon plus détaillée dans le texte.

**Tableau 9. Directions stratégiques et priorités d'investissement du CEPF pour le hotspot de Polynésie-Micronésie**

Directions stratégiques	Priorités d'investissement
<b>1. Prévention, contrôle et éradication des espèces envahissantes dans les zones clés pour la biodiversité</b>	1.1 Renforcement des défenses contre les introductions et la propagation des espèces envahissantes et des pathogènes qui menacent la biodiversité 1.2 Contrôle ou éradication des espèces envahissantes dans les zones clés pour la biodiversité, en particulier aux endroits où elles menacent d'extinction les espèces natives 1.3 Travail de recherche, apport en formation aux techniques de gestion et développement des capacités de réponse rapide contre les espèces envahissantes particulièrement nocives
<b>2. Renforcement du statut de conservation et de la gestion de 60 zones clés pour la biodiversité</b>	2.1 Développement et gestion de zones de conservation pour les sites prioritaires qui ne sont pas protégés aujourd'hui, en particulier les refuges critiques comme les grands blocs forestiers et les habitats sans espèces exotiques 2.2 Amélioration de la gestion des aires protégées actuelles qui sont des sites prioritaires
<b>3. Sensibilisation des dirigeants locaux et des membres des communautés et renforcement de leur participation dans la mise en œuvre des plans de protection et de réhabilitation des espèces menacées</b>	3.1 Développement et mise en œuvre des plans de réhabilitation des espèces fortement menacées qui demandent une action ciblée, en particulier celles qui ont fait l'objet de peu d'efforts jusqu'à présent 3.2 Renforcement du leadership et de l'efficacité des organisations locales de conservation par le développement de réseaux d'apprentissage entre pairs à travers des échanges et de voyages d'étude 3.3 Sensibilisation environnementale des communautés sur les espèces et les sites de préoccupation mondiale à travers un marketing social et des approches participatives de planification et de gestion.
<b>4. Apport d'un leadership stratégique et d'une coordination efficace de l'investissement du CEPF à travers une équipe régionale de mise en œuvre</b>	4.1 Regroupement d'organisations de la société civile, transcendant les frontières institutionnelles et politiques pour œuvrer à la réalisation des objectifs communs de conservation décrits dans le profil d'écosystème.

**Direction stratégique 1 : Prévention, contrôle et éradication des espèces envahissantes dans les zones clés pour la biodiversité**

Comme mentionné auparavant, les espèces envahissantes constituent la plus grande menace sur les biotes et les écosystèmes natifs du hotspot. Une action renforcée contre les espèces envahissantes, en particulier la prévention de leur introduction dans les îles et les habitats qui en sont encore dépourvus, doit être un objectif majeur de la stratégie d'investissement du CEPF. Cette direction stratégique sera exécutée en étroite collaboration avec plusieurs initiatives régionales, notamment le Programme océanien de

gestion des espèces envahissantes financé par le FEM, l'Initiative de coopération pour les espèces étrangères envahissantes sur les îles du Groupe de spécialistes des espèces envahissantes (ISSG) de l'UICN, le projet Pacific Island Ecosystems at Risk, le programme sur les espèces envahissantes du PROE et d'autres. L'Initiative de coopération pour les îles et d'autres activités de l'ISSG fournissent l'appui de base au programme du CEPF.

### *1.1 Renforcement des défenses contre les introductions et la propagation des espèces envahissantes et des pathogènes qui menacent la biodiversité*

Prévenir l'introduction de nouvelles espèces envahissantes est l'action idéale pour des écosystèmes insulaires vulnérables, puis l'éradication et enfin le contrôle des espèces envahissantes (Sherley et Lowe 2000). La prévention repose sur des systèmes de quarantaine solides, à la fois pour l'aspect matériel que financier, qui sont la responsabilité des gouvernements. Aujourd'hui, peu de pays et de territoires ont développés des systèmes adaptés de protection contre les organismes envahissants, mais des efforts sont en cours presque partout et bénéficient d'un appui international pour renforcer l'application des règlements, le personnel et les infrastructures.

Les organisations de la société civile auront pour rôle de susciter une meilleure législation ainsi qu'un appui et une participation du public dans les programmes de surveillance et de suivi.

### *1.2 Contrôle ou éradication des espèces envahissantes dans les zones clés pour la biodiversité, en particulier aux endroits où elles menacent d'extinction les espèces natives*

Plusieurs espèces envahissantes du hotspot figurent sur la liste de l'UICN des 100 espèces envahissantes parmi les plus néfastes du monde (ISSG, n.d). Un contrôle ou une éradication totale de ces espèces exotiques envahissantes est impossible; elles sont tout simplement trop nombreuses et trop bien établies et distribuées. Cependant, il faut mettre en place des projets dans les sites clés pour la biodiversité, ciblant les nuisibles envahissants et les pathogènes particulièrement nocifs. Le CEPF a une expérience de gestion d'efforts pilotes, avec l'appui du Programme régional pour le patrimoine naturel du gouvernement australien, qui ont donné lieu à des plans d'éradication détaillés et apportent une base solide à dupliquer compte tenu de l'implication des communautés. Les programmes de contrôle qui apportent des avantages locaux devraient également bénéficier de l'appui des communautés et seront plus efficaces.

### *1.3 Travail de recherche, apport en formation aux techniques de gestion et développement des capacités de réponse rapide contre les espèces envahissantes particulièrement nocives*

Il faut disposer des meilleures informations et d'une formation pour faire avancer les politiques, la législation et les procédures de mise en œuvre contre les espèces envahissantes. Des informations supplémentaires sont surtout nécessaires sur la distribution et l'impact des espèces envahissantes dans les sites sensibles et sur l'identification des habitats dépourvus d'espèces exotiques. Il faut procéder en priorité à

des inventaires incluant tous les taxons d'écosystèmes terrestres et aquatiques pour déterminer les lieux de présence des espèces exotiques envahissantes, Une formation en gestion est également nécessaire, sur les outils et les techniques en vigueur, comme les moyens de détection rapide de nouvelles invasions et l'évaluation des risques liés aux espèces proposées à l'importation (Sherley et Lowe 2000).

## **Direction stratégique 2 : Renforcement du statut de conservation et de la gestion de 60 zones clés pour la biodiversité**

Il faut renforcer la conservation des sites et des paysages clés pour la biodiversité, même ceux qui sont déjà officiellement protégés. L'expérience dans le Pacifique montre que les sites cogérés où les communautés locales sont étroitement impliquées dans leur création et leur gestion constituent le modèle de gouvernance qui a le plus de chances de réussir. Les priorités d'investissement du CEPF sont de développer de nouvelles aires protégées pour la conservation des sites prioritaires, de renforcer la gestion des aires protégées actuelles qui sont des sites prioritaires et de soutenir la recherche et le partage d'informations pour améliorer la gestion des sites.

### *2.1 Développement et gestion de zones de conservation pour les sites prioritaires qui ne sont pas protégés aujourd'hui, en particulier les refuges critiques comme les grands blocs forestiers et les habitats sans espèces exotiques*

La création et la gestion des zones de conservation viables et représentatives sur le plan écologique représentent un volet important des stratégies de conservation de nombreux pays comme les NBSAP. Ces zones de conservation auront sans doute différents types de gouvernance selon les circonstances locales. Il faut mettre l'accent sur la conservation de refuges tels que les blocs forestiers plus vastes et plus isolés ainsi que les habitats dépourvus d'espèces exotiques, qui ont le plus fort potentiel de durabilité.

### *2.2 Amélioration de la gestion des aires protégées actuelles qui sont des sites prioritaires*

De nombreuses aires protégées souffrent de l'absence d'une gestion rigoureuse, notamment d'une protection adaptée contre les braconniers et contre les autres menaces comme la dégradation de l'habitat et les espèces envahissantes. Souvent, cette situation provient d'un faible appui financier et parfois de l'application d'un mode de gouvernance inadapté. L'efficacité de la gestion de ces zones peut être renforcée par une augmentation des ressources et la formation des responsables ainsi qu'à travers l'amélioration des relations avec les communautés locales et le renforcement de leur engagement vis-à-vis de la conservation.

## **Direction stratégique 3 : Sensibilisation des dirigeants locaux et des membres des communautés et renforcement de leur participation dans la mise en œuvre des plans de protection et de réhabilitation des espèces menacées**

La priorité d'investissement, cible de cette direction stratégique, est le développement et l'exécution de plans de réhabilitation des espèces menacées classées par priorité, en particulier les espèces en danger critique d'extinction qui demandent une attention spéciale au-delà de la préservation de leur habitat. En ligne avec le programme mondial du CEPF, cette stratégie mettra l'accent sur la société civile et la participation des communautés locales.

### *3.1 Développement et mise en œuvre des plans de réhabilitation des espèces fortement menacées qui demandent une action ciblée, en particulier celles qui ont fait l'objet de peu d'efforts jusqu'à présent*

Des plans de réhabilitation sont primordiaux pour les espèces en danger critique d'extinction qui demandent une action ciblée telle que le contrôle de la collecte ou la lutte contre les menaces telles que les espèces envahissantes. Il faudrait en particulier cibler les espèces qui ont bénéficié de peu d'efforts jusqu'à présent, comme les escargots terrestres endémiques (en particulier *Partula* spp.), les roussettes (surtout *Pteropus* spp.), les chauves-souris insectivores et les plantes à distribution restreinte. Les plans de réhabilitation doivent définir des mesures spécifiques de gestion nécessaires à la préservation de l'espèce comme la création de réserves, le contrôle des menaces telles que la dégradation de l'habitat, les espèces envahissantes ou la chasse, ainsi que les études nécessaires. Il faut surtout adapter aux conditions spécifiques les activités et l'appui global pour garantir la mise en œuvre de ces plans.

### *3.2 Renforcement du leadership et de l'efficacité des organisations locales de conservation par le développement de réseaux d'apprentissage entre pairs à travers des échanges et de voyages d'étude*

Le développement de réseaux d'apprentissage entre pairs est une méthode clé de renforcement du leadership des organisations locales de conservation. Ces réseaux incluront souvent des représentants du gouvernement afin de renforcer la compréhension et la confiance mutuelle, essentielle à la réussite de la collaboration. Les réseaux d'apprentissage entre pairs peuvent aider les spécialistes de la conservation à partager les résultats obtenus et les enseignements tirés, à identifier et à répondre aux besoins communs d'assistance technique, de formation ou d'appui en tout genre et à coopérer efficacement pour tous les aspects locaux et nationaux. Cette priorité d'investissement devrait également inclure des publications sur les leçons apprises concernant la conservation et l'environnement de la région, en anglais et en langues locales, et à différents niveaux.

### *3.3 Sensibilisation environnementale des communautés sur les espèces et les sites de préoccupation mondiale à travers un marketing social et des approches participatives de planification et de gestion*

Peu de personnes ont conscience du caractère unique de la biodiversité, de la gravité des menaces et de l'importance de la biodiversité dans le maintien d'une structure saine et des fonctions des écosystèmes insulaires. Il faut améliorer la sensibilisation afin que la biodiversité puisse être jugée à sa juste valeur par les communautés et les gouvernements, et préservée correctement. Le moyen le plus efficace de sensibilisation passe par des approches participatives de planification et de gestion permettant aux communautés de prendre des meilleures décisions de gestion. L'utilisation d'outils de marketing social, qui visent un changement des comportements au-delà de la simple sensibilisation, pourrait être une approche utile afin de renforcer la volonté politique et sociale de protéger la biodiversité.

#### **Direction stratégique 4: Apport d'un leadership stratégique et d'une coordination efficace de l'investissement du CEPF à travers une équipe régionale de mise en œuvre**

Une évaluation indépendante du programme mondial du CEPF a déterminé que des équipes régionales de mise en œuvre, appuyées par les superviseurs de la subvention au sein du CEPF, sont particulièrement efficaces pour relier entre eux les principaux éléments des grands projets de référence, des petites activités de proximité ou encore des initiatives politiques, des actions des gouvernements et les apports en financement durable. Suite aux recommandations des évaluateurs, les responsabilités de ces équipes, appelées auparavant unités de coordination, ont maintenant été harmonisées pour englober les aspects les plus importants de leur fonction.

Dans chaque hotspot, le CEPF apportera son appui à une équipe régionale de mise en œuvre pour traduire les plans du profil d'écosystème en un portefeuille cohérent de subventions dont l'impact global dépassera celui de la somme de ses parties. Chaque équipe régionale de mise en œuvre comprendra une ou plusieurs organisations de la société civile actives dans le domaine de la conservation au niveau régional. L'équipe peut être un partenariat de groupes de la société civile. Dans une autre structure envisageable, une organisation principale aura un plan formalisé pour impliquer d'autres organisations dans la supervision de la mise en œuvre, par exemple à travers un comité consultatif inclusif.

L'équipe régionale de mise en œuvre sera sélectionnée par le Conseil des bailleurs du CEPF, sur la base de termes de référence approuvés, d'un processus compétitif et de critères rigoureux disponibles sous format PDF à [www.cepf.net/Documents/Final.CEPF.RIT.TOR\\_Selection.pdf](http://www.cepf.net/Documents/Final.CEPF.RIT.TOR_Selection.pdf). L'équipe fonctionnera de manière transparente et ouverte, conformément à la mission du CEPF et à toutes les dispositions du Manuel opérationnel du CEPF. Les organisations membres de l'équipe régionale de mise en œuvre ne seront pas éligibles à postuler pour d'autres subventions du CEPF pour le même hotspot. Les candidatures d'organisations affiliées qui ont un conseil d'administration indépendant seront acceptées et sujettes à un examen externe supplémentaire.

##### *4.1 Regroupement d'organisations de la société civile, transcendant les frontières institutionnelles et politiques pour œuvrer à la réalisation des objectifs communs de conservation décrits dans le profil d'écosystème.*

L'équipe régionale de mise en œuvre apportera une direction stratégique et une expérience locale pour regrouper des organisations de la société civile, transcendant les frontières institutionnelles et géographiques pour atteindre les objectifs de conservation décrits dans le profil d'écosystème. Les principales fonctions et activités spécifiques de l'équipe seront définies par des termes de référence approuvés. Les fonctions principales seront de :

- Jouer le rôle d'un service de développement pour aider les groupes de la société civile à concevoir, mettre en œuvre et dupliquer des activités de conservation réussies.

- Examiner toutes les candidatures aux subventions et gérer les revues externes avec les experts techniques et les comités consultatifs.
- Accorder des subventions pouvant aller jusqu'à 20.000 dollars et prendre des décisions conjointes avec le Secrétariat du CEPF pour toutes les autres demandes.
- Diriger le suivi et l'évaluation de projets à travers des outils standards, des visites de sites et des réunions avec les organismes subventionnés, et apporter l'assistance au Secrétariat du CEPF pour le suivi et l'évaluation au niveau du portefeuille.
- Diffuser largement les objectifs du CEPF, les opportunités de demande de subventions, les leçons apprises et les résultats.
- Impliquer dans la mise en œuvre le programme régional actuel du RIT, les bailleurs du CEPF et les représentants des agences d'exécution, les représentants des gouvernements et les autres secteurs au sein du hotspot.
- Assurer une coordination efficace avec le Secrétariat du CEPF sur tous les aspects de la mise en œuvre.

Des activités spécifiques et d'autres détails sont disponibles dans les Termes de référence et le processus de sélection de l'équipe régionale.

## **Durabilité**

L'utilisation des ressources naturelles est à la base de tout système économique. Les liens entre les écosystèmes naturels et les moyens de subsistance sont particulièrement étroits dans les zones rurales. Des investissements importants, conçus et approuvés dans les capitales éloignées, sans aucune participation au niveau local, sont souvent inadaptés aux réalités locales et régulièrement contrecarrés, soit par les conditions physiques soit par la résistance des populations. Les plans développés par des agences nationales ou internationales sont généralement voués à l'échec s'ils ne sont pas compris et soutenus au niveau local et imposés uniquement au prix fort et de manière inefficace.

La raison d'être et l'hypothèse fondamentale du CEPF repose sur la nécessité de l'engagement de la société civile dans les programmes de conservation et de développement durable pour une opération optimale. L'expérience acquise sur plusieurs années montre que les initiatives publiques imposées par les instances dirigeantes ne seront probablement ni efficaces ni durables. En impliquant la société civile dans les partenariats avec les gouvernements et les compagnies privées, le CEPF cherche à renforcer le potentiel de durabilité de l'impact des investissements beaucoup plus importants entrepris par les organisations publiques et privées.

La durabilité vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales et à faibles revenus, dans un contexte de fragmentation politique et de dispersion de ces pays insulaires. De manière évidente, des structures régionales sont nécessaires, mais elles sont fragiles de nature et sujettes à l'inertie et à une force centrifuge. Les différences entre les peuples insulaires sont souvent exagérées tandis qu'on cherche à infirmer leurs éléments et problèmes communs. Ces barrières inciteront le CEPF à renforcer les relations sous-régionales aux endroits où les habitudes de coopération existent déjà (comme en Micronésie), tout en apportant un appui aux projets et aux partenariats régionaux visant à

lutter contre les menaces à large échelle (comme les espèces envahissantes). Un réseau uni de partenariats de la société civile à différents niveaux est nécessaire afin que les efforts de conservation des écosystèmes menacés du Pacifique restent indépendants de l'investissement futur du CEPF et d'autres bailleurs de fonds internationaux.

## **CONCLUSION**

La valeur, la singularité et la vulnérabilité de la biodiversité terrestre du hotspot de Polynésie-Micronésie sont admises. Les espèces et les écosystèmes du hotspot sont parmi les plus menacés du monde. Cependant, les activités de conservation du milieu terrestre ne bénéficient pas d'un financement adapté. De plus, les connaissances actuelles sur la biodiversité du hotspot sont incomplètes et mal gérées. Le CEPF a plusieurs possibilités de financement pour renforcer le pouvoir des communautés et des institutions insulaires – les véritables gardiens de cette biodiversité- à agir de manière plus efficace pour la conservation (en particulier des espèces et des sites menacés sur le plan mondial). Les communautés océaniques restent fortement dépendantes des ressources biologiques. La réalisation des objectifs de conservation est tout aussi essentielle au maintien des moyens de subsistance des populations qu'à la préservation des fonctions essentielles des écosystèmes.

## CADRE LOGIQUE POUR LE HOTSPOT DE POLYNÉSIE-MICRONÉSIE

Objectif	Cibles	Moyens de vérification	Hypothèses importantes
<p>Susciter l'action de la société civile pour contrer les menaces sur la biodiversité, en particulier des espèces envahissantes, dans les zones clés pour la biodiversité du hotspot de Polynésie-Micronésie.</p>	<p>ONG et acteurs de la société civile, y compris du secteur privé, participant activement dans les programmes de conservation orientés par le profil d'écosystème du CEPF pour le hotspot de Polynésie-Micronésie</p> <p>Alliances et réseaux de groupes de société civile formés pour éviter la répétition des efforts et pour un impact maximal de l'appui du profit d'écosystème du CEPF dans le hotspot de Polynésie-Micronésie.</p> <p>60 zones clés pour la biodiversité ont une protection et une gestion nouvelles ou renforcées, guidées par un plan de gestion durable.</p>	<p>Rapports de résultats de l'organisme subventionné et de l'équipe régionale de mise en œuvre</p> <p>Revue annuelle du portefeuille ; évaluation à mi-parcours et finale du portefeuille</p>	<p>Le portefeuille de subventions du CEPF orientera et coordonnera de manière efficace l'action de conservation du milieu terrestre dans le hotspot de Polynésie-Micronésie.</p>
Résultats intermédiaires	Indicateurs intermédiaires	Moyens de vérification	Hypothèses importantes
<p><b>Résultat 1:</b> Prévention, contrôle et éradication des espèces envahissantes des zones clés pour la biodiversité.</p> <p>3.000.000 dollars</p>	<p>Les espèces envahissantes sont contrôlées ou éradiquées dans les zones clés pour la biodiversité où elles menacent les espèces natives d'extinction.</p> <p>Des approches de prévention de la colonisation de nouvelles zones à l'échelle du hotspot sont mises en œuvre.</p>	<p>Rapports de projet de l'organisme subventionné et de l'équipe régionale de mise en œuvre et visites de terrain.</p>	<p>Les projets pilotes appuyés par le Programme régional sur le patrimoine naturel à travers le CEPF sont dupliqués.</p> <p>Les connaissances techniques relatives à la lutte contre les organismes envahissants sont disponibles.</p> <p>Les gouvernements des pays</p>

			maintiennent une inspection et une mise en application adéquate des politiques de quarantaine aux ports d'entrée sur le territoire.
<p><b>Résultat 2 :</b> Renforcement du statut de conservation de 60 zones clés pour la biodiversité.</p> <p>1.750.000 dollars</p>	<p>Proportion d'aires protégées avec une protection et une gestion renforcées.</p> <p>Nombre d'hectares de zones clés pour la biodiversité bénéficiant d'une protection et d'une gestion renforcées.</p> <p>Nombre d'hectares des aires protégées nouvellement établies ou élargies.</p>	<p>Outil de suivi des aires protégées (SP1 METT)</p> <p>Outil de suivi des paysages productifs (SP2 METT)</p> <p>Déclarations légales officielles ou accords communautaires désignant de nouvelles aires protégées.</p> <p>Rapports de résultats de l'organisme subventionné et de l'équipe régionale de mise en œuvre et visites de terrain.</p>	<p>Les gouvernements des pays et les chefs des communautés locales comprendront et soutiendront la participation aux projets de conservation de la biodiversité, en particulier l'éradication des espèces exotiques.</p>
<p><b>Résultat 3 :</b> Les leaders locaux et les membres des communautés comprennent et participent à la mise en œuvre des plans de protection et de réhabilitation des espèces menacées.</p> <p>1.400.000 dollars</p>	<p>Nombre de projets pour lesquels les communautés autochtones et locales des zones ciblées sont véritablement responsabilisées pour une protection efficace de la biodiversité et des services d'écosystèmes.</p> <p>Proportion de projets situés en-dehors des aires protégées qui intègrent la conservation de la biodiversité dans les pratiques de gestion.</p> <p>Pourcentage des communautés ciblées qui sont impliquées dans des projets d'utilisation durable</p>	<p>Rapports de résultats de l'organisme subventionné et de l'équipe régionale de mise en œuvre et visites de terrain.</p> <p>Plans de gestion pour les aires gérées par les communautés</p>	<p>Les communautés mettent en place des plans de gestion qui profitent à la conservation de la biodiversité</p>

	démontrant des bénéfices socioéconomiques.  Nombre d'hectares de paysages de production démontrant une gestion améliorée pour la conservation de la biodiversité ou l'utilisation durable.		
<b>Résultat 4 :</b> Une équipe régionale de mise en œuvre coordonne efficacement l'investissement du CEPF dans le hotspot de Polynésie-Micronésie.  850.000 dollars	Nombre de groupes recevant des subventions qui obtiennent une note satisfaisante sur le bulletin de résultats final.  Succès de l'équipe régionale de mise en œuvre par rapport aux termes de référence approuvés.  Au moins 2 échanges d'apprentissage et/ou d'évaluations participatives organisées et documentées.	Rapports de résultats de l'organisme subventionné et de l'équipe régionale de mise en œuvre.  Visites de terrain et suivi du Secrétariat du CEPF.	Les organisations qualifiées se porteront candidates au rôle d'équipe régionale de mise en œuvre, conformément aux termes de référence approuvés et au profil d'écosystème.  L'appel à propositions du CEPF suscitera des propositions adaptées qui feront avancer les objectifs du profil d'écosystème.  Les organisations de la société civile collaboreront entre elles, avec les agences gouvernementales et les acteurs du secteur privé au sein d'un programme coordonné de conservation au niveau régional, conformément au profil d'écosystème.
Récapitulatif du financement stratégique	Montant		
Demande totale budgétaire	7.000.000 dollars		

## ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE TEXTE

ACC	Aire de conservation communautaire
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
ANCR	Auto-évaluation nationale des capacités à renforcer
AusAID	Agence australienne pour le développement international
BYU	Université Brigham Young
CABS	Centre pour les sciences appliquées à la biodiversité à CI
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEPF	Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques
CI	Conservation International
CITES	Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction
CNMI	Commonwealth des îles Mariannes du Nord
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CROP	Conseil des organisations régionales du Pacifique
EBA	Zones d'endémisme pour les oiseaux
EVI	Indice de vulnérabilité environnementale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFA	Forum Fisheries Agency
FSM	États fédérés de Micronésie
FSPI	Fondation internationale des peuples du Pacifique Sud
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Aide étrangère allemande)
IBA	Zones importantes pour les oiseaux
IPCC	Voir GIEC
ISSG	Groupe de spécialistes des espèces envahissantes (de l'UICN)
IUCN	Voir UICN
JICA	Agence japonaise de coopération
MCT	Fonds fiduciaire pour la Micronésie
NBSAP	Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique
NEMS	Stratégie nationale de gestion de l'environnement
NZAID	Agence néo-zélandaise pour le développement international
ONG	Organisation non gouvernementale
PABITRA	Réseau Pacific Asia Biodiversity Transect
PBIN	Pacific Basin Information Node
PICT	Pays ou territoire insulaire du Pacifique
PIER	Projet Pacific Islands Ecosystems at Risk
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PROE	Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement
PSA	Pacific Science Association
SGP	Programme de petites subventions du FEM
SIG	Système d'informations géographiques
SOPAC	Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées

SPC	Voir CPS
SPREP	Voir PROE
TNC	The Nature Conservancy
UICN	Union mondiale pour la nature (ancienne Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles)
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
USP	Université du Pacifique Sud
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF-SPP	Programme du Fonds mondial pour la nature pour le Pacifique sud

## RÉFÉRENCES

- Asian Development Bank (ADB). 2003. *Pacific Region Environment Strategy. Discussion Draft. June 2003*. ADB, Manila.
- Allison, A. 2003. Biological Surveys- new perspectives in the Pacific. *Org. Divers. Evol.* 3: 103-110.
- Allison, A. Communication personnelle, 2003, Honolulu.
- Allison, A. et Eldredge, L. 1999. Polynesia and Micronesia. p 390-401 in Mittermeier, R.A. et al. *Hotspots. Earth's Biologically Richest and most Endangered Terrestrial Ecoregions*. Cemex and Conservation International.
- Allison, A. et Eldredge, L. 2004. Polynesia and Micronesia. in Mittermeier, R.A. et al. *Hotspots Revisited*. Cemex and Conservation International.
- Atkinson, I.E. et Atkinson, T. 2000. Land vertebrates as invasive species on the islands of the South Pacific Environment Program. In *Invasive Species in the Pacific: A Technical Review and Draft Regional Strategy*. Sherley, G. (Ed.). SPREP, Apia.
- BirdLife 2000. *Threatened Birds of the World*. Stattersfield, A.J and Capper. D.R. (Eds.). BirdLife International, Cambridge.
- Bishop Museum 2003. *Living Archipelagos- Micronesia and Polynesia* .Unpublished report. Bishop Museum, Honolulu.
- Brown, M. Communication personnelle, 2003, Auckland.
- C.I. 1999. p 390-403 in Mittermeier et al. *Hotspots. Earth's Biologically Richest and most Endangered Terrestrial Ecoregions*. Cemex and Conservation International.
- C.I. 2003. *Pacific Protected Areas Database*. Prepared by Joanna Axford for Conservation International, Apia, Samoa.
- Cowie, R.H. 1996. Pacific island land snails: relationships, origins, and determinants of diversity. In: Keast, A. and Miller, S.E. (Eds.), *Origin and evolution of Pacific Island biotas, New Guinea to eastern Polynesia: patterns and processes*, SPB Academic Publishing, Amsterdam, pp. 347-372.
- Cowie, R.H. 2000. Non-indigenous land and freshwater molluscs in the islands of the Pacific: conservation impacts and threats. In *Invasive Species in the Pacific: A Technical Review and Draft Regional Strategy*. Sherley, G. (Ed.). SPREP, Apia.

- Cowie, R.H. 2001. Invertebrate Invasions on Pacific Islands and the replacement of unique faunas: a synthesis of the land and freshwater snails. *Biological Invasions* 3:119-136.
- Cowie, R.H. 1 Communication personnelle, 2003, Honolulu.
- Crocombe, R. 2001. *The South Pacific*. University of the South Pacific. 790 pp.
- Dahl, A. L. 1980. *Regional Ecosystems Survey of the South Pacific*. SPC Technical Paper No.179. SPC and IUCN, Noumea.
- Dahl, A. L. 1984. Biogeographical Aspects of Isolation in the Pacific. *Ambio*. vol 13, No 5-6:302-305.
- Dahl, A. L. 1986. *Review of the Protected Areas System in Oceania*. UNEP and IUCN, Gland, Switzerland.
- Eldredge, L.G. 2000. Non indigenous freshwater fishes, amphibians, and crustaceans of the Pacific and Hawaiian islands. In *Invasive Species in the Pacific: A Technical Review and Draft Regional Strategy*. Sherley, G. (Ed.). SPREP, Apia.
- Eldredge, L.G. et Evenhuis, N.L. In Press. *Hawaii's Biodiversity: A detailed assessment of the numbers of species in the Hawaiian islands*. Bishop Museum, Hawaii.
- Eldredge, L.G. Communication personnelle, 2004, Honolulu.
- Faasao Savaii. 1998 *The Rainforest and the Flying Foxes: An Introduction to the Rain Forest Preserves on Savai'i, Western Samoa*. Elmqvist, T., Cox, P., Pierson, E.D. and Rainey, W.E. (Eds.). Faasao Savaii, Salelologa.
- FAO. 2003. *State of the World's Forests 2003*. FAO, Rome.
- Flannery, T.F. 1995. *Mammals of the South-West Pacific & Moluccan islands*. Reed, Sydney.
- Florence, J. 1997. Flora de la Polynésie Française. in *Collection Faune et Flore Tropicales*. ORSTOM, Paris.
- Frost, D.R. 2002. *Amphibian Species of the World: an Online Reference*. American Museum of Natural History, New York, USA.  
(<http://www.research.amnh.org/herpetology/amphibia/>)
- Gillet, R., McCoy, M., Rodwell, L. et Tamate, J. 2001. Tuna: A Key Economic Resource in the Pacific. *Pacific Studies Series*. Manila: ADB.

- Given, D.R. 1992. *An Overview of the Terrestrial Biodiversity of Pacific Islands*. SPREP, Apia.
- Goldin, M.R. 2002. *Field guide to the Samoan archipelago: fish, wildlife, and protected areas*. Bess Press.
- IPCC. 1996. Climate Change 1995. *The Science of Climate Change. Summary for Policy Makers and Technical Summary of the Working Group I. Report*. Intergovernmental Panel on Climate Change. Cambridge University Press, Cambridge: 56pp.
- ISSG. n.d. *100 of the World's Worst Invasive Alien Species*. IUCN Oceania Regional Committee, Auckland.
- ISSG. 2003. Global Invasive Species Database (GISD). IUCN Invasive Species Specialist Group. (<http://www.issg.appfa.auckland.ac.nz/database/welcome/>)
- IUCN. 2003. *2003 IUCN Red List of Threatened Species*. (<http://www.redlist.org/>)
- IUCN. 2004a. WCPA World Commission on Protected Areas. (<http://www.iucn.org/themes/wcpa/wcpa/protectedareas.htm>)
- IUCN. 2004b. Theme on Indigenous and Local Communities, Equity and Protected Areas: A joint Theme/Working Group of WCPA and CEESP. ([http://www.iucn.org/themes/ceesp/Wkg\\_grp/TILCEPA/TILCEPA.htm](http://www.iucn.org/themes/ceesp/Wkg_grp/TILCEPA/TILCEPA.htm))
- IUCN-UNEP. 2003. *2003 World Database on Protected Areas*. (CD-ROM). IUCN, Geneva and UNEP, Nairobi.
- Keith, P., Vignieux, E. et Marquet, G. 2002. *Atlas des poissons et de crustacés d'eau douce de Polynésie Française*. Collection Patrimoines Naturels Volume 55. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris
- Lal, B.V, et Fortune, K. 2000 (eds). *The Pacific Islands An Encyclopedia*. University of Hawaii Press, Hawaii.
- Lydeard, C., Cowie, R.C., Ponder, W.F., Bogan, A.E., Bouchet, P., Clark, S.A., Cummings, K.S., Frest, T.J., Gargominy, O., Herbert, D.G., Hershler, R., Perez, K.E., Roth, B., Seddon, M., Strong, E.E. et Thompson, F.G. In Press. The Global Decline of Nonmarine Mollusks. *Bioscience* 54, No. 4.
- Manner, H. 2003. *Ecosystem Profile, Polynesia Micronesia Hotspot Micronesia Subregion*. Unpub. report prepared for CI, Apia.
- Martel, F. et Atherton, J. 1997. *Timber inventory of the ifilele resource : Uafato conservation area project*. SPREP, Apia

- MacArthur, R.H., et Wilson, E.O. 1967. *The Theory of Island Biogeography*. Princeton University Press, New Jersey.
- McCormack, G. 2002. *Cook Islands Biodiversity Strategy and Action Plan*. UNDP.
- McIntyre, M. Communication personnelle, 2004, Apia.
- Meyer, J.-Y. 2000. Preliminary review of the invasive plants in the Pacific islands (SPREP member countries). In *Invasive Species in the Pacific: A Technical Review and Draft Regional Strategy*. Sherley, G. (Ed.). SPREP, Apia.
- Meyer, J.-Y. et Florence, J. 1996. Tahiti's native flora endangered by the invasion of *Miconia calvescens* DC. (Melastomaceae). *Journal of Biogeography* 23:775-781.
- Meyer, J.-Y. Communication personnelle, 2004, Papeete.
- Mueller-Dombois, D. et Fosberg, F. R. 1998. *Vegetation of the Tropical Pacific Islands*. Springer-Verlag, New York.
- Mueller-Dombois, D. 2002. Forest vegetation across the tropical Pacific: A Biogeographically complex region with many analogous environments. *Plant Ecology* 163:155-176.
- Mueller-Dombois, D. Communication personnelle, 2004, Honolulu.
- Nishida, G.M. et Evenhuis, N.L. 2000. Arthropod pests of significance in the Pacific: A preliminary assessment of selected groups. In *Invasive Species in the Pacific: A Technical Review and Draft Regional Strategy*. Sherley, G. (Ed.). SPREP, Apia.
- Nunn, P. 1994. *Oceanic Islands*. Blackwell, Oxford.
- Olson, D. et Farley, L. 2003. *Polynesia Micronesia Hotspot Ecosystem Profile and Five-Year Investment Strategy: Fiji Sub Regional Profile*. Unpub.report prepared for CI, Apia.
- Olson, D.M. Communication personnelle, 2003, Fiji.
- Olson, D.M. et Dinerstein, E. 1998. The Global 200: a representation approach to conserving the Earth's most biologically valuable ecoregions. *Conservation Biology* 12: 502–515.
- Olson, D.M., Dinerstein, E., Wikramanayake, E.D., Burgess, N.D., Powell, G.V.N., Underwood, E.C., D'Amico, J.A., Strand, H.E., Morrison, J.C., Loucks, C.J., Allnutt, T.F., Lamoreux, J.F., Ricketts, T.H., Itoua, I., Wettengel, W.W., Kura, Y., Hedao, P. et Kassem, K. 2001. Terrestrial ecoregions of the world: a new map of life on Earth. *BioScience* 51: 933–938.

- PABITRA. 2004. The Pacific Asia Biodiversity Transect Network.  
(<http://www.botany.hawaii.edu/pabitra/>)
- Peteru, C. 1993. *Government of Western Samoa legislative review*. SPREP, Apia.
- PIER. 2004. *Pacific Island Ecosystems at Risk (PIER)*. (<http://www.hear.org/pier/>)
- Raust, P. 2003. *French Polynesia Subregional Profile*. Unpub. report prepared for CI, Apia.
- Roberts, C.M., McClean, C.J., Veron, J.E.N., Hawkins, J.P., Allen, G.R., McAllister, D.E., Mittermeier, C.G., Schueller, F.W., Spalding, M., Wells, F., Vynne, C. et Werner, T.B. 2002. Marine biodiversity hotspots and conservation priorities for tropical reefs. *Science* 295: 1280–1284.
- Salinger, M.J., Renwick, J.A. et Mullan, A.B. 2001. Interdecadal Pacific Oscillation and South Pacific Climate. *International Journal of Climatology*, 21 (14), pp 1705-1722.
- Scott, D.A. 1993. *A Directory of Wetlands in Oceania*. International Waterfowl and Wetlands Research Bureau, Asian Wetlands Bureau.
- Sesega, S. 2003. *West Polynesia Ecosystem Profile*. Unpub. report prepared for CI, Apia.
- Sherley, G et Lowe, S. 2000. Toward a regional invasive species strategy for the South Pacific: issues and options. In *Invasive Species in the Pacific: A Technical Review and Draft Regional Strategy*. Sherley, G. (Ed.). SPREP, Apia.
- Smith, A. C. 1979 to 1995. *Flora Vitiensis Nova*. Volumes 1-5. Pacific Tropical Botanical Garden, Lawai, Kauai.
- SOPAC 2001. *SOPAC Annual Report Summary 2000*. SOPAC, Suva.
- SOPAC. 2003. Reducing Vulnerability of ACP States.  
(<http://map.sopac.org/tiki/tiki-index.php?page=ProjectPresentation>)
- SPC. 2003a. Secretariat of the Pacific Community. Oceania Population Update 2003.  
(<http://www.spc.int/demog/Demogen/English01-02/RecentStats/2003/03poster.xls>)
- SPC. 2003b. Secretariat of the Pacific Community. SPESS Tables.  
([http://www.spc.int/statsen/English/Publications/Spess14/Spess\\_table\\_menu\\_E.htm](http://www.spc.int/statsen/English/Publications/Spess14/Spess_table_menu_E.htm))
- SPC. 2004. Secretariat of the Pacific Community. SPESS Tables.  
([http://www.spc.int/prism/publications/SPS\\_Final.pdf](http://www.spc.int/prism/publications/SPS_Final.pdf))

- Space, J. Communication personnelle, 2004, Honolulu.
- SPREP 1992. *The Pacific Way. Pacific Island Developing Countries' Report to the United Nations Conference on Environment and Development*. SPREP, Noumea.
- SPREP. 1998. *Action Strategy for Environmental Education and Training in the Pacific Region 1998-2003*. SPREP, Apia.
- SPREP. 1999. *Action Strategy for Nature Conservation in the Pacific Islands Region. 1999-2002*. SPREP, Apia.
- SPREP.2001. *South Pacific Regional Environment Program (SPREP) 2000 Annual Report*. SPREP, Apia.
- SPREP. 2003a. *Action Strategy for Nature Conservation in the Pacific Islands Region 2003-2007 (eVersion)*. SPREP, Apia.
- SPREP. 2003b. *SPREP Annual Report 2002. Sustaining Pacific resources and development*. SPREP, Apia.
- SPREP. 2003c. *Education and Awareness- Essential Ingredients for sustainable development*. Unpub. information paper prepared by Seema Deo. SPREP, Apia
- Stattersfield, A.J., Crosby, M. J., Long, A.J. et Wege, D.C. 1998. *Endemic Bird Areas of the World: Priorities for Biodiversity Conservation*. BirdLife International, Cambridge.
- Steadman, D.W. 1995. Prehistoric extinctions of Pacific island birds: biodiversity meets zooarchaeology. *Science* 267:1123-1131.
- Stoddart, D.R. 1992. Biogeography of the Tropical Pacific. *Pacific Science* 46 (2): 276-293.
- Timpson, S.L., Twining-Ward, T., Miles, G. et Ravuvu, A. 2003. *GEF Small Grants Program (SGP) Mission to the Pacific island region. 1-17 April, 2003*. Unpub. report prepared for UNDP, Apia.
- TNC. 2003. *A Blueprint for Conserving the Biodiversity of the Federated States of Micronesia*. Micronesia Program Office, The Nature Conservancy, Pohnpei, FSM.
- Twining- Ward, T. Communication personnelle, 2003, Apia
- UNDP. 1994. *Pacific Human Development Report: Putting People first*. UNDP, Suva.

- UNDP. 2005. Human Development Report.
- UNDP. 1999. *Pacific Human Development Report: Creating Opportunities*. UNDP, Suva.
- UNDP. 2002. *National Biodiversity Strategy and Action Plan (NBSAP). Federated States of Micronesia*. UNDP, Suva.
- UNEP 1999. *Pacific Islands Environment Outlook*. Miles, G. (compiler). SPREP, UNEP, and the European Community.
- UNESCO. 2003a *Proceedings of the World Heritage Marine Biodiversity Workshop. Hanoi, Vietnam, Feb 25- Mar 5, 2002*. Hillary, A., Kokkonen, M., and Max, L. (Eds.). UNESCO, Paris.
- UNESCO. 2003b. *Central Pacific World Heritage Project. International Workshop Report 2-6 June, 2003, Honolulu, Hawaii, USA*. UNESCO, Paris.
- United States Census Bureau. 2003. (<http://eire.census.gov/popest/estimates.php>)
- Van Balgooy, M.M.J. 1966-1993. *Pacific Plant Areas*. Volumes 2-5. Rijksherbarium/Hortus Botanicus, Leiden.
- van Royen, P. et Davis, S.D. 1995. Regional Overview: Pacific Ocean islands. In: Davis, S.D., Heywood, V.H and Hamilton, A.C. (Eds.). *Centers of Plant Diversity. A Guide and Strategy for their Conservation*. Volume 2. Asia, Australasia and the Pacific. WWF and IUCN. IUCN Publications Unit, Cambridge (U.K.).
- Veron, J.E.N. 1986. *Corals of Australia and the Indo-Pacific*. The University of Hawaii Press, Hawaii.
- WCMC. 1992. *Global Biodiversity: status of the earth's living resources*. Groombridge, B (ed.). WCMC, Cambridge.
- WCMC. 1994. *Biodiversity Data Sourcebook*. WCMC Biodiversity Series No.1. Groombridge, B. (Ed.). Jenkins, M. (Advisory Ed.). WCMC, Cambridge.
- Whistler, A. 2002. *Samoan Rainforests. A guide to the vegetation of the Samoan Archipelago*. Isle Botanica, Hawaii.
- Whistler, A. Communication personnelle, 2003, Honolulu.

# ANNEXES

Annexe 1. Résultats visés au niveau des espèces dans le hotspot de Polynésie-Micronésie

N° de l'espèce	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie de la Liste rouge de l'UICN				DISTRIBUTION PAR PAYS																				Priorité pour le CEPF*			
			CR*	En danger	Vulnérable	Total	Samoa américaines	Îles Cook	Îles de Pâques	FSM	Îles Fidji	Polynésie française	Guam	Hawaï	Kiribati	Îles Marshall	Nauru	Niue	Îles Mariannes du Nord	Palaos	Îles Pitcairn	Samoa	Tokelau	Tonga	Tuvalu	Wallis -et-Futuna îles mineures		USA		
	<b>Plantes</b>		<b>90</b>	<b>59</b>	<b>94</b>	<b>243</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>66</b>	<b>47</b>	<b>3</b>	<b>113</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>9</b>
1	<i>Abutilon sachetianum</i>				x						x																			e
2	<i>Acacia koaia</i>				x								x																	
3	<i>Acacia mathuataensis</i>		x							x																				e
4	<i>Acalypha lepinei</i>				x						x																			e
5	<i>Acalypha raivavensis</i>		x								x																			e
6	<i>Acmopyle sahniana</i>		x							x																				e
7	<i>Acsmithia vitiense</i>			x						x																				e
8	<i>Aglaia amplexicaulis</i>				x					x																				e
9	<i>Aglaia archiboldiana</i>				x					x																				e
10	<i>Aglaia basiphylla</i>				x					x																				e
11	<i>Aglaia evansensis</i>		x							x																				e

N° de l'espèce	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie de la Liste rouge de l'UICN				DISTRIBUTION PAR PAYS																	Priorité pour le CEPF*					
			CR*	En danger	Vulnérable	Total	Samoa américaines	Îles Cook	Îles de Pâques	FSM	Îles Fidji	Polynésie française	Guam	Hawaï	Kiribati	Îles Marshall	Nauru	Niue	Îles Mariannes du Nord	Palao	Îles Pitcairn	Samoa	Tokelau		Tonga	Tuvalu	Wallis -et-Futuna	Îles mineures des USA	
12	<i>Aglaia fragilis</i>				x					x																			e
13	<i>Aglaia gracilis</i>		x							x																			e
14	<i>Aglaia heterotricha</i>		x																					x					e
15	<i>Aglaia mariannensis</i>				x							x						x	x										e
16	<i>Aglaia parksii</i>				x					x																			e
17	<i>Aglaia saltatorum</i>				x					x							x						x		x				e
18	<i>Aglaia unifolia</i>		x							x																			e
19	<i>Alsmithia longipes</i>			x						x																			e
20	<i>Astronidium degeneri</i>				x					x																			e
21	<i>Astronidium floribundum</i>		x							x																			e
22	<i>Astronidium inflatum</i>		x							x																			e
23	<i>Astronidium kasiense</i>		x							x																			e
24	<i>Astronidium lepidotum</i>		x							x																			e
25	<i>Astronidium pallidiflorum</i>		x							x																			e
26	<i>Astronidium saulae</i>		x							x																			e
27	<i>Atuna elliptica</i>				x					x																			e

N° de l'espèce	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie de la Liste rouge de l'UICN				DISTRIBUTION PAR PAYS																	Priorité pour le CEPF*												
			CR*	En danger	Vulnérable	Total	Samoa américaines	Îles Cook	Îles de Pâques	FSM	Îles Fidji	Polynésie française	Guam	Hawaï	Kiribati	Îles Marshall	Nauru	Niue	Îles Mariannes du Nord	Palao	Îles Pitcairn	Samoa	Tokelau		Tonga	Tuvalu	Wallis -et-Futuna	Îles mineures des USA								
28	<i>Balaka macrocarpa</i>		x							x																										e
29	<i>Balaka microcarpa</i>			x						x																										e
30	<i>Bobea sandwicensis</i>				x																															
31	<i>Bobea timonioides</i>				x																															
32	<i>Caesalpinia kavaiensis</i>		x																																	
33	<i>Chamaesyce atoto</i>				x						x																									e
34	<i>Chamaesyce atrococca</i>				x																															
35	<i>Chamaesyce herbstii</i>			x																																
36	<i>Chamaesyce olowaluana</i>				x																															
37	<i>Chamaesyce rockii</i>			x																																
38	<i>Chamaesyce sachetiana</i>				x																															e
39	<i>Charpentiera densiflora</i>			x																																
40	<i>Cheirodendron dominii</i>			x																																
41	<i>Cheirodendron forbesii</i>				x																															



N° de l'espèce	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie de la Liste rouge de l'UICN				DISTRIBUTION PAR PAYS																Priorité pour le CEPF*							
			CR*	En danger	Vulnérable	Total	Samoa américaines	Îles Cook	Îles de Pâques	FSM	Îles Fidji	Polynésie française	Guam	Hawaï	Kiribati	Îles Marshall	Nauru	Niue	Îles Mariannes du Nord	Palao	Îles Pitcairn	Samoa		Tokelau	Tonga	Tuvalu	Wallis -et-Futuna	Îles mineures des USA		
57	<i>Cycas seemanii</i>				x					x														x						e
58	<i>Cynometra falcata</i>		x							x																				e
59	<i>Cyphosperma tanga</i>		x							x																				e
60	<i>Cyphosperma trichospadix</i>				x					x																				e
61	<i>Cyrtandra denhamii</i>				x					x																				e
62	<i>Cyrtandra giffardii</i>			x																										
63	<i>Cyrtandra kandavuensis</i>				x					x																				e
64	<i>Cyrtandra natewaensis</i>				x					x																				e
65	<i>Cyrtandra spathacea</i>				x					x																				e
66	<i>Cyrtandra tavinunensis</i>				x					x																				e
67	<i>Cyrtandra tempestii</i>				x					x																				e
68	<i>Dacrydium nausoriense</i>			x						x																				e
69	<i>Degeneria vitiensis</i>				x					x																				e
70	<i>Dendroceros japonicus</i>				x																									e
71	<i>Drymophloeus samoensis</i>		x																											e



N° de l'espèce	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie de la Liste rouge de l'UICN				DISTRIBUTION PAR PAYS																	Priorité pour le CEPF*										
			CR*	En danger	Vulnérable	Total	Samoa américaines	Îles Cook	Îles de Pâques	FSM	Îles Fidji	Polynésie française	Guam	Hawaï	Kiribati	Îles Marshall	Nauru	Niue	Îles Mariannes du Nord	Palao	Îles Pitcairn	Samoa	Tokelau		Tonga	Tuvalu	Wallis -et-Futuna	Îles mineures des USA						
88	<i>Gardenia hillii</i>				x					x																								e
89	<i>Gardenia mannii</i>		x										x																					
90	<i>Gardenia remyi</i>				x								x																					
91	<i>Gardenia vitiensis</i>		x							x																								e
92	<i>Geissois imthurnii</i>			x						x																								e
93	<i>Geissois stipularis</i>			x						x																								e
94	<i>Geissois superba</i>				x					x																								e
95	<i>Geniostoma clavigerum</i>		x							x																								e
96	<i>Geniostoma stipulare</i>			x						x																								e
97	<i>Glochidion comitum</i>			x																	x													Y
98	<i>Glochidion grantii</i>				x								x																					e
99	<i>Glochidion manono</i>				x								x																					e
100	<i>Glochidion nadeaudii</i>				x								x																					e
101	<i>Glochidion papenoense</i>		x										x																					Y
102	<i>Glochidion pitcairnense</i>				x																x													e
103	<i>Glochidion raivavense</i>			x									x																					e
104	<i>Gulubia</i>				x					x																								e

















N° de l'espèce	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie de la Liste rouge de l'UICN				DISTRIBUTION PAR PAYS																	Priorité pour le CEPF*					
			CR*	En danger	Vulnérable	Total	Samoa américaines	Îles Cook	Îles de Pâques	FSM	Îles Fidji	Polynésie française	Guam	Hawaï	Kiribati	Îles Marshall	Nauru	Niue	Îles Mariannes du Nord	Palao	Îles Pitcairn	Samoa	Tokelau		Tonga	Tuvalu	Wallis-et-Futuna	Îles mineures des USA	
228	<i>Sophora raivavaeensis</i>			x							x																		e
229	<i>Spiraeanthemum graeffei</i>			x						x																			e
230	<i>Spiraeanthemum serratum</i>			x						x																			e
231	<i>Storckiella vitiensis</i>				x					x																			e
232	<i>Syzygium amplifolium</i>				x					x																			e
233	<i>Syzygium minus</i>			x						x																			e
234	<i>Syzygium phaeophyllum</i>		x							x																			e
235	<i>Syzygium wolfii</i>				x					x																			e
236	<i>Tetraplasandra gymnocarpa</i>		x										x																
237	<i>Urera kaalae</i>		x										x																
238	<i>Veitchia pedionoma</i>				x					x																			e
239	<i>Veitchia simulans</i>				x					x																			e
240	<i>Weinmannia exigua</i>		x							x																			e
241	<i>Weinmannia vitiensis</i>				x					x																			e
242	<i>Wikstroemia bicornuta</i>			x									x																





N° de l'espèce	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie de la Liste rouge de l'UICN				DISTRIBUTION PAR PAYS																	Priorité pour le CEPF*									
			CR*	En danger	Vulnérable	Total	Samoa américaines	Îles Cook	Îles de Pâques	FSM	Îles Fidji	Polynésie française	Guam	Hawaï	Kiribati	Îles Marshall	Nauru	Niue	Îles Mariannes du Nord	Palaos	Îles Pitcairn	Samoa	Tokelau		Tonga	Tuvalu	Wallis -et-Futuna	Îles mineures des USA					
274	<i>Diastole tenuistriata</i>				x															x													e
275	<i>Endodonta apiculata</i>		x										x																				
276	<i>Eua zebrina</i>			x			x																										
277	<i>Gulickia alexandri</i>		x										x																				
278	<i>Kondoconcha othnius</i>		x																														e
279	<i>Laminella sanguinea</i>		x										x																				
280	<i>Leptachatina lepida</i>			x									x																				
281	<i>Mautodontha boraborensis</i>		x																														e
282	<i>Mautodontha ceuthma</i>		x																														Y
283	<i>Newcombia canaliculata</i>			x									x																				
284	<i>Newcombia cumingi</i>			x									x																				
285	<i>Newcombia lirata</i>			x									x																				
286	<i>Newcombia perkinsi</i>			x									x																				
287	<i>Newcombia pfeifferi</i>			x									x																				
288	<i>Newcombia sulcata</i>			x									x																				

N° de l'espèce	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie de la Liste rouge de l'UICN				DISTRIBUTION PAR PAYS																	Priorité pour le CEPF*					
			CR*	En danger	Vulnérable	Total	Samoa américaines	Îles Cook	Îles de Pâques	FSM	Îles Fidji	Polynésie française	Guam	Hawaï	Kiribati	Îles Marshall	Nauru	Niue	Îles Mariannes du Nord	Palao	Îles Pitcairn	Samoa	Tokelau		Tonga	Tuvalu	Wallis -et-Futuna	Îles mineures des USA	
289	<i>Opanara altiapica</i>		x							x																			e
290	<i>Opanara areaensis</i>		x							x																			e
291	<i>Opanara bitridentata</i>		x							x																			e
292	<i>Opanara caliculata</i>		x							x																			e
293	<i>Opanara depasoapicata</i>		x							x																			e
294	<i>Opanara duplicidentata</i>		x							x																			e
295	<i>Opanara fosbergi</i>		x							x																			e
296	<i>Opanara megomphala</i>		x							x																			e
297	<i>Opanara perahuensis</i>		x							x																			e
298	<i>Orangia cookei</i>			x						x																			e
299	<i>Orangia maituatensis</i>		x							x																			e
300	<i>Orangia sporadica</i>			x						x																			e
301	<i>Partula calypso</i>		x																x										Y
302	<i>Partula clara</i>		x							x																			Y
303	<i>Partula emersoni</i>		x						x																				Y
304	<i>Partula filosa</i>		x							x																			Y
305	<i>Partula gibba</i>		x								x							x											







N° de l'espèce	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie de la Liste rouge de l'UICN				DISTRIBUTION PAR PAYS																	Priorité pour le CEPF*										
			CR*	En danger	Vulnérable	Total	Samoa américaines	Îles Cook	Îles de Pâques	FSM	Îles Fidji	Polynésie française	Guam	Hawaï	Kiribati	Îles Marshall	Nauru	Niue	Îles Mariannes du Nord	Palao	Îles Pitcairn	Samoa	Tokelau		Tonga	Tuvalu	Wallis -et-Futuna	Îles mineures des USA						
354	<i>Acrocephalus rimatarae</i>	Rousserolle de Rimatara			x						x																						e	
355	<i>Acrocephalus taiti</i>	Rousserolle d'Henderson			x															x													e	
356	<i>Acrocephalus vaughani</i>	Rousserolle des Pitcairn			x															x													e	
357	<i>Anas laysanensis</i>	Canard de Laysan			x								x																					
358	<i>Anas wyvilliana</i>	Canard des Hawaï		x									x																					
359	<i>Aplonis cinerascens</i>	Stourne de Rarotonga			x																												e	
360	<i>Aplonis pelzelni</i>	Stourne de Ponapé	x																														Y	
361	<i>Branta sandvicensis</i>	Bernache néné			x																													
362	<i>Chamosyna amabilis</i>	Lori à gorge rouge		x																														Y
363	<i>Chasiempis sandwichensis</i>	Monarque élépaïo			x																													
364	<i>Cleptornis marchei</i>	Zostérops doré			x																													
365	<i>Clytorhynchus nigrogularis</i>	Monarque à gorge noire			x																													e
366	<i>Collocalia bartschi</i>	Salangane de Guam		x																														
367	<i>Collocalia leucophaeus</i>	Salangane de la Société			x																													e

N° de l'espèce	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie de la Liste rouge de l'UICN				DISTRIBUTION PAR PAYS																	Priorité pour le CEPF*							
			CR*	En danger	Vulnérable	Total	Samoa américaines	Îles Cook	Îles de Pâques	FSM	Îles Fidji	Polynésie française	Guam	Hawaï	Kiribati	Îles Marshall	Nauru	Niue	Îles Mariannes du Nord	Palaos	Îles Pitcairn	Samoa	Tokelau		Tonga	Tuvalu	Wallis -et-Futuna	Îles mineures des USA			
368	<i>Collocalia sawtelli</i>	Salangane de Cook			x			x																							e
369	<i>Corvus hawaiiensis</i>	Corneille d'Hawaï	x										x																		
370	<i>Corvus kubaryi</i>	Corneille de Guam		x																											
371	<i>Didunculus strigirostris</i>	Diduncule strigirostre		x																				x							Y
372	<i>Ducula aurorae</i>	Carpophage de la Société		x																											Y
373	<i>Ducula galeata</i>	Carpophage des Marquises	x																												Y
374	<i>Erythrura kleinschmidti</i>	Diamant à bec rose		x																											e
375	<i>Fulica alai</i>	Foule des Hawaï			x																										
376	<i>Gallicolumba erythroptera</i>	Gallicolombe érythroptère	x																												Y
377	<i>Gallicolumba kubaryi</i>	Gallicolombe de Kubaryi			x																										e
378	<i>Gallicolumba rubescens</i>	Gallicolombe des Marquises		x																											Y
379	<i>Gallicolumba stairi</i>	Gallicolombe de Stair			x			x																	x		x		x		e
380	<i>Gallinula pacifica</i>	Gallinule punaé	x																												Y
381	<i>Gorsachius goisagi</i>	Bihoreau goisagi		x																											e

N° de l'espèce	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie de la Liste rouge de l'UICN				DISTRIBUTION PAR PAYS																	Priorité pour le CEPF*										
			CR*	En danger	Vulnérable	Total	Samoa américaines	Îles Cook	Îles de Pâques	FSM	Îles Fidji	Polynésie française	Guam	Hawaï	Kiribati	Îles Marshall	Nauru	Niue	Îles Mariannes du Nord	Palao	Îles Pitcairn	Samoa	Tokelau		Tonga	Tuvalu	Wallis -et-Futuna	Îles mineures des USA						
382	<i>Gymnomyza samoensis</i>	Méliphage mao		x			x														x												Y	
383	<i>Gymnomyza viridis</i>	Méliphage vert			x				x																								e	
384	<i>Hemignathus flavus</i>	Amakihi d'Oahu			x								x																					
385	<i>Hemignathus kauaiensis</i>	Amakihi de Kauai			x								x																					
386	<i>Hemignathus lucidus</i>	Nukupuu	x										x																					
387	<i>Hemignathus munroi</i>	Akiapolaau		x									x																					
388	<i>Hemignathus parvus</i>	Petit amakihi			x								x																					
389	<i>Lamprolia victoriae</i>	Monarque queue-de-soie			x				x																									e
390	<i>Loxioides bailleui</i>	Psittirostre palila		x									x																					
391	<i>Loxops caeruleirostris</i>	Loxopse de Kauai		x									x																					
392	<i>Loxops coccineus</i>	Loxopse des Hawaï		x									x																					
393	<i>Mayrornis versicolor</i>	Monarque versicolore			x				x																									e
394	<i>Megapodius laperouse</i>	Mégapode de La Pérouse		x														x	x															Y
395	<i>Megapodius pritchardii</i>	Mégapode de Pritchard	x																															Y













**Annexe 2. Liste préliminaire d'espèces probablement menacées dans le hotspot de Polynésie-Micronésie**

Nom scientifique	Nom commun ou groupe taxinomique	Distribution par pays																				
		Samoa américaines	îles Cook	îles de Pâques	FSM	îles Fidji	Polynésie française	Guam	Kiribati	îles Marshall	Nauru	Niue	îles Mariannes du N/	Palao	îles Pitcairn	Samoa	Tokelau	Tonga	Tuvalu	Wallis –et- Futuna	îles mineures des USA	
<i>Abutilon mangarevicum</i>	plante						x															
<i>Achyranthes mangarevica</i>	plante						x															
<i>Achyranthes marchionica</i>	plante						x															
<i>Acochlidium fifiensi</i>	Nudibranche d'eau douce					x																
<i>Acrophorus leucorhachis</i>	Aspidaceae		x																			
<i>Agathis macrophylla</i>	gymnosperme					x																
<i>Aglaia palauensis</i>	plante													x								
<i>Anas supercellatus</i>	oiseau				x																	
<i>Antecaridina lauensis</i>	crevette									x												
<i>Apetahia longistigmata</i>	plante						x															
<i>Apetahia seigeli</i>	plante						x															
<i>Apostates rapae (syn. Olearia rapae)</i>	plante						x															
<i>Artamus leucorhynchus</i>	oiseau													x								
<i>Asio flammeus ponapensis</i>	hibou				x																	
<i>Aspastus spp.</i>	escargots terrestres					x																
<i>Astronidium ponapensis</i>	plante				x																	
<i>Avicennia alba</i>	plante de mangrove													x								
<i>Balaka "robusta"</i>	palmier					x																
<i>Balaka streptostachys</i>	Palme					x																
<i>Balanophora wilderi</i>	Rarotonga balanophora (herbe)		x																			
<i>Bidens aoraiensis</i>	plante						x															
<i>Bidens orofenensis</i>	plante						x															
<i>Birgus latro</i>	Crabe des cocotiers	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x
<i>Calamus vitiensis</i>	palmier					x																
<i>Calanthe tahitensis var. marquesensis</i>	plante						x															



Nom scientifique	Nom commun ou groupe taxinomique	Distribution par pays																				
		Samoa américaines	îles Cook	îles de Pâques	FSM	îles Fidji	Polynésie française	Guam	Kiribati	îles Marshall	Nauru	Niue	îles Mariannes du N/	Palaos	îles Pitcairn	Samoa	Tokelau	Tonga	Tuvalu	Wallis –et- Futuna	îles mineures des USA	
<i>Ducula teraokai</i>	pigeon				x																	
<i>Emoia arnoensis</i>	scinque				x					x												
<i>Erythrura trichroa</i>	oiseau													x								
<i>Exocarpos psilotiformis</i>	plante						x															
<i>Gallicolumba xanthonura</i>	gallicolombe				x																	
<i>Gallinula chloropus</i>	oiseau													x								
<i>Garcinia matudai</i>	plante													x								
<i>Garnotia cheesemanii</i>	Poaceae		x																			
<i>Garypus ornata</i>	Pseudoseorpionide									x												
<i>Glochidion hivaoaense</i>	plante							x														
<i>Gouania mangarevica</i>	plante							x														
<i>Grewia tahitensis</i>	plante							x														
<i>Gulubia "taveuni"</i>	palmier					x																
<i>Gulubia palauensis</i>	palmier													x								
<i>Habenaria amplifolia</i>	Orchidaceae		x																			
<i>Habenaria cryptostyla</i>	plante							x														
<i>Habenaria marquesensis</i>	plante							x														
<i>Habenaria tahitensis</i>	plante							x														
<i>Habenaria tahitensis var. marquisensis</i>	plante							x														
<i>Haloragis sp. Nov (B.Sykes)</i>	Haloragaceae		x																			
<i>Haloragis stokesii</i>	plante							x														
<i>Haroldiella rapaensis</i>	plante							x														
<i>Haroldiella sykesii</i>	plante							x														
<i>Hedyotis grantii</i>	plante							x														
<i>Hedyotis lucei</i>	plante							x														

Nom scientifique	Nom commun ou groupe taxinomique	Distribution par pays																				
		Samoa américaines	îles Cook	îles de Pâques	FSM	îles Fidji	Polynésie française	Guam	Kiribati	îles Marshall	Nauru	Niue	îles Mariannes du N/	Palaos	îles Pitcairn	Samoa	Tokelau	Tonga	Tuvalu	Wallis –et- Futuna	îles mineures des USA	
<i>Hedyotis nukudivensis</i>	plante						x															
<i>Hedyotis raiaensis</i>	plante						x															
<i>Heterospatha phillipsii</i>	Palmier					x																
<i>Hibiscus australensis</i>	Malvaceae		x																			
<i>Horsfieldia palauensis</i>	Plante													x								
<i>Lairdina hopletopus</i>	Poisson d'eau douce					x																
<i>Leiopisma alazon</i>	Scinque					x																
<i>Lentipes spp.</i>	Poisson d'eau douce					x																
<i>Lepidium sp. Nov. (B.Sykes)</i>	Brassicaceae		x																			
<i>Lepidodactylus gardineri</i>	Gecko forestier					x																
<i>Lepinia marquesensis</i>	Plante						x															
<i>Liparis cuspidata</i>	Plante						x															
<i>Liparis revoluta</i>	Plante						x															
<i>Lipocarpha mangarevica</i>	Plante						x															
<i>Megazosterops palauensis</i>	Oiseau													x								
<i>Melicope bracteata</i>	Plante						x															
<i>Melicope inopinata</i>	Plante						x															
<i>Metatrophis margaretae</i>	Plante						x															
<i>Metroxylon vitiense</i>	Palm					x																
<i>Moerenhoutia plantaginea</i>	Plante						x															
<i>Myiagra erythroptus</i>	Oiseau													x								
<i>Myoporum rapense</i>	Plante						x															
<i>Myotis insularum</i>	Murin des Samoa	x?														x?						
<i>Nesoclopeus poecilopterus</i>	Râle des Fidji					x																
<i>Nesoluma nadeaudii</i>	Plante						x															

Nom scientifique	Nom commun ou groupe taxinomique	Distribution par pays																				
		Samoa américaines	îles Cook	îles de Pâques	FSM	îles Fidji	Polynésie française	Guam	Kiribati	îles Marshall	Nauru	Niue	îles Mariannes du N/	Palaos	îles Pitcairn	Samoa	Tokelau	Tonga	Tuvalu	Wallis –et- Futuna	îles mineures des USA	
<i>Nicotiana fragrans var. fatuhivensis</i>	Plante						x															
<i>Oparanthus teikiteetini</i>	Plante						x															
<i>Ophiorrhiza nelsonii</i>	Plante						x															
<i>Ophiorrhiza platycarpa</i>	Plante						x															
<i>Ophiorrhiza scorpioidea</i>	Plante						x															
<i>Ophiorrhiza setosa</i>	Plante						x															
<i>Oxalis gagneorum</i>	Plante						x															
<i>Pacifigeron rapensis (syn. Erigeron rapensis)</i>	Plante						x															
<i>Papilio schmeltzi</i>	Papillon					x																
<i>Partula assimilis</i>	Partulidae		x																			
<i>Pavonia domatiifera</i>	Plante						x															
<i>Pavonia papilionacea</i>	Plante						x															
<i>Peperomia ponapense</i>	Plante								x													
<i>Pericopsis mooniana</i>	Plante												x									
<i>Peristylus societatis</i>	Plante						x															
<i>Perochirus scutellatus</i>	Gecko				x																	
<i>Phyllanthus aoraiensis</i>	Plante						x															
<i>Phyllostegia tahitensis</i>	plante						x															
<i>Phymatosorus katuii</i>	Polypodiaceae		x																			
<i>Physokentia petiolatus</i>	palmier					x																
<i>Physokentia thurstonii</i>	palmier					x																
<i>Pilea bisepala</i>	plante						x															
<i>Pilea occulta</i>	plante						x															
<i>Pilea sancti-johannis</i>	plante						x															
<i>Pilea solandri</i>	plante						x															

Nom scientifique	Nom commun ou groupe taxinomique	Distribution par pays																				
		Samoa américaines	îles Cook	îles de Pâques	FSM	îles Fidji	Polynésie française	Guam	Kiribati	îles Marshall	Nauru	Niue	îles Mariannes du N/	Palaos	îles Pitcairn	Samoa	Tokelau	Tonga	Tuvalu	Wallis –et- Futuna	îles mineures des USA	
<i>Pileabisepala St. John</i>	Urticaceae		x																			
<i>Pisonia coronata</i>	plante						x															
<i>Pisonia rapaensis</i>	plante						x															
<i>Placosylus spp.</i>	Escargots terrestres					x																
<i>Plakothira parviflora</i>	plante						x															
<i>Plakothira perlmanii</i>	plante						x															
<i>Platymantis vitiensis</i>	Grenouille					x																
<i>Podocarpus pallidus</i>	Podocarpaceae																	x				
<i>Porphyrio porphyrio</i>	Oiseau												x									
<i>Pouteria grayana var. florencei</i> (syn. <i>Planchonella tahitensis</i> )	plante						x															
<i>Pritchardia mitiaroana</i>	Arecaceae		x																			
<i>Pritchardia thurstonii</i>	palmier					x																
<i>Prosopeia tabuensis</i>	Perruche pompadour					x																
<i>Prosoplus xyalopus</i>	longicorne									x												
<i>Psychotria franchetiana</i>	plante						x															
<i>Psychotria marauensis</i>	plante						x															
<i>Psychotria tubuaiensis</i>	plante						x															
<i>Pteropus pilosus</i>	Renard volant des Palaos												x									
<i>Pteropus tonganus</i>	Renard volant des Tonga	x	x			x					x				x		x					
<i>Ptilinopus pelewensis</i>	oiseau												x									
<i>Ptychosperma palauensis</i>	plante												x									
<i>Pupina complantana</i>	Escargot terrestre									x												
<i>Pyrroglaux podargina</i>	oiseau												x									
<i>Rhipidura lepida</i>	oiseau												x									
<i>Rhizophora lamarkii</i>	plante												x									

Nom scientifique	Nom commun ou groupe taxinomique	Distribution par pays																			
		Samoa américaines	îles Cook	îles de Pâques	FSM	îles Fidji	Polynésie française	Guam	Kiribati	îles Marshall	Nauru	Niue	îles Mariannes du N/	Palaos	îles Pitcairn	Samoa	Tokelau	Tonga	Tuvalu	Wallis –et- Futuna	îles mineures des USA
<i>Rukia longirostra</i>	Zostérops				x																
<i>Santalum insulare</i> var. <i>margaretae</i>	plante						x														
<i>Santalum yasi</i>	santal					x															
<i>Scaevola tahitensis</i>	plante						x														
<i>Sclerotheca forsteri</i>	plante						x														
<i>Sclerotheca magdalенаe</i>	plante						x														
<i>Sclerotheca oreades</i>	plante						x														
<i>Sclerotheca viridiflora</i>	Campanulaceae		x																		
<i>Semecarpus kraemeri</i>	plante				x																
<i>Serianthes rurutensis</i>	plante						x														
<i>Sesbania coccinea</i> subsp. <i>atollensis</i> var. <i>marchionica</i>	plante						x														
<i>Sesbania coccinea</i> subsp. <i>atollensis</i> var. <i>quaylei</i>	plante						x														
<i>Sicyopus</i> spp.	Poisson d'eau douce					x															
<i>Sicyoteterus endentatus</i>	gobie				x																
<i>Sophora rapaensis</i>	plante						x														
<i>Taeniophyllum elegantissimum</i>	plante						x														
<i>Tekoulina pricei</i>	Achatinellidae		x																		
<i>Terminalia crassipes</i>	plante												x								
<i>Terminalia glabrata</i> var. <i>glabrata</i>	plante						x														
<i>Terminalia glabrata</i> var. <i>haroldii</i>	plante						x														
<i>Terminalia glabrata</i> var. <i>koariki</i>	plante						x														
<i>Terminalia samoensis</i>	plante												x								
<i>Trichocichla rufa</i>	Mégalure des Fidji					x															
<i>Trukia tahitensis</i>	plante						x														

Nom scientifique	Nom commun ou groupe taxinomique	Distribution par pays																			
		Samoa américaines	îles Cook	îles de Pâques	FSM	îles Fidji	Polynésie française	Guam	Kiribati	îles Marshall	Nauru	Niue	îles Mariannes du N/	Palaos	îles Pitcairn	Samoa	Tokelau	Tonga	Tuvalu	Wallis –et- Futuna	îles mineures des USA
<i>Vini australis</i>	Lori fringillaire					x									x		x				
<i>Xixuthrus ganglebaueri</i>	Longicorne géant des Fidji					x															
<i>Xixuthrus heros</i>	Longicorne géant des Fidji					x															
<i>Xixuthrus heyrovski</i>	Longicorne géant des Fidji					x															
<i>Xixuthrus terribilis</i>	Longicorne géant des Fidji					x															
<i>Xylocarpus moluccensis</i>	Plante de mangrove												x								
<i>Zanthoxylum nadeaudii</i>	plante						x														
181	TOTAUX	3	18	0	14	33	84	1	1	9	1	2	1	29	0	4	1	3	1	1	1

Légende : DD = À données insuffisantes

**Annexe 3. Sites visés (zones clés pour la biodiversité) dans le hotspot de Polynésie-Micronésie \***

N° du site <sup>1</sup>	Nom du site	Surface terrestre approx. (Hectares)	Présence d'une aire protégée sur le site?	Statut d'absence d'espèces <sup>3</sup>	Site prioritaire pour le CEPF
<b>Îles Cook</b>					
1	Île Atiu	2700	Oui	Moyen	Y
2	Mangaia	5180	Non	Faible	Y
3	Atoll de Suwarrow	168	Oui	Moyen	
4	Zone de conservation de Takitumu	155	Oui	Moyen	Y
5	Sanctuaire de faune et de flore sauvages de Takutea	120	Oui	n.d.	
<b>États fédérés de Micronésie</b>					
6	Atoll d'Ahnd	150	Oui	Faible	
7	Réserve forestière de Dalipebinaw	41	Oui	Faible	
8	Île Fayu Est	381	Non	Faible	
9	Mangroves East Yap Harbor	418	Oui	Faible	
10	Chaîne d'Edienleng/Pohntehtmei	154	Non	Faible	
11	Mangroves de Faichuk	3018	Non	Faible	
12	Forêts calcaires de Fais	342	Non	Faible	
13	Île de Faiyew	42	Non	Faible	
14	Île de Fanapanges	159	Non	Faible	
15	Forêts de Fefan	200	Non	Faible	Y
16	Forêt à Terminalia de Finkol	196	Non	Faible	
17	Forêt d'altitude de Kosrae	4640	Non	Faible	Y
18	Lepinsed Madolenihmw	1109	Non	Faible	
19	Forêt de Marbaa	507	Non	Faible	
20	Mont Winipot	125	Oui	n.d.	
21	Marais de Muenon	25	Non	n.d.	
22	Atoll de Mwoakilloa	655	Non	n.d.	
23	Mangroves de Namwanan	158	Non	n.d.	
24	Nan Pailong	264	Non	n.d.	
25	Atoll de Ngulu	43	Non	n.d.	
26	Atoll nord de Namonuito	76	Non	n.d.	
27	Canaux et mangroves Nord d'Yap	2212	Oui	Faible	
28	Nord-ouest de l'île de Sorol	262	Non	n.d.	
29	Marais d'eau douce de Nukanap	33	Non	n.d.	
30	Atoll d' Olimarao	88	Non	n.d.	
31	Ile d' Oneop	327	Non	n.d.	Y
32	Atoll d'Oroluk	40	Oui	n.d.	
33	Île de Piig Satawal	89	Non	n.d.	

N° du site <sup>1</sup>	Nom du site	Surface terrestre approx. (Hectares)	Présence d'une aire protégée sur le site?	Statut d'absence d'espèces <sup>3</sup>	Site prioritaire pour le CEPF
34	Île de Pigelo	11.5	Non	n.d.	
35	Chaîne de Pohndollap	83	Non	Faible	Y
36	Forêt centrale de Ponape	10372	Oui	Faible	Y
37	Mangroves de Pou Bay	51	Non	n.d.	
38	Sapore	161	Non	n.d.	
39	Île de Satowan	60	Non	n.d.	Y
40	Mangroves de Senpehn-Lehdau	1023	Oui	n.d.	
41	Côte Sud Kitti	1745	Non	n.d.	
42	Récif sud-est	22	Non	n.d.	
43	Atoll Pulap Sud-Ouest	4476	Non	n.d.	
44	Île de Temwen	58	Non	n.d.	
45	Mangrove/marais deTomil	156	Oui	Faible	
46	Forêt de Tonoas	168	Non	n.d.	
47	Île de Totiw	26	Non	n.d.	
48	Île d' Udot	453	Non	n.d.	
49	Atoll d' Ulithi	226	Non	Faible	
50	Île d' Uman	397	Non	n.d.	
51	Mangroves d'Utwa	198	Non	Faible	
52	Mangroves d'Utwa-Walung	1639	Oui	Faible	
53	Forêt de la chaîne de Weno	233	Non	Faible	
54	Atoll de Puluwat Ouest	31	Non	n.d.	
55	Zone côtière de Wiac-Sroanef	428	Non	Faible	
56	Mangroves de Wichap-Einup-Peitiw-	242	Non	Faible	
57	Forêts de mangrove d'Yela-Okat Terminalia	587	Oui	Faible	
58	Mangrove d'Yinuf-Galil-Luech	160	Oui	Faible	
<b>Fidji</b>					
59	Gasele	360	Non	Faible	
60	Île de Gau	12150	Oui	Moyen	Y
61	Île d' Hatana	10	Non	n.d.	Y
62	Forêt côtière vesi de Kabara-Fulaga	4050	Oui	n.d.	
63	Île de Laucala	1350	Non	Faible	Y
64	Plateau de Monasavu-Nadrau	2430	Oui	Faible	
65	Île de Monuriki	100	Non	Faible	Y
66	Chaîne du mont Evans -Koroyanitu	5400	Oui	Faible	Y
67	Mont Kasi	n.d.	Non	Faible	Y
68	Mont Korobaba	n.d.	Non	Faible	Y
69	Mont Navotuvotu	n.d.	Non	Faible	Y

N° du site <sup>1</sup>	Nom du site	Surface terrestre approx. (Hectares)	Présence d'une aire protégée sur le site?	Statut d'absence d'espèces <sup>3</sup>	Site prioritaire pour le CEPF
70	Mont Nubuiloa	n.d.	Non	Faible	Y
71	Nabukelevu/Mont Washington	1800	Oui	Faible	Y
72	Forêts sèches de Naicobocobo	1800	Non	Faible	Y
73	Chaîne de Nakauvadra	7200	Non	Faible	
74	Nakorotubu	7200	Non	Faible	
75	Nasigasiga	1800	Non	Faible	Y
76	Péninsule de Natewa	9000	Oui	Faible	Y
77	Nausori Highlands	8100	Non	Faible	Y
78	Ogea	1350	Non	Faible	Y
79	Île d' Ovalau	8100	Non	Faible	
80	Grande étendue sauvage forestière de Serua	20700	Non	Faible	Y
81	Bassin de Sovi et chaîne de Korobosabasaga	19800	Oui	Faible	Y
82	Taveuni	48510	Oui	Moyen	Y
83	Complexe de réserve forestière et naturelle de Tomaniivi-Wabu	7200	Oui	Faible	Y
84	Udu Point	720	Non	Faible	
85	Gorge supérieure de Navua	48510	Oui	Faible	
86	Péninsule de Vatia	2700	Non	Faible	
87	Voma/Namosi Highlands	1170	Non	Faible	Y
88	Île de Vuaqava	990	Non	n.d.	
89	Vunimoli	1350	Oui	Faible	
90	Bassin versant de Vunivia	9000	Oui	Faible	
91	Grottes de chauves-souris de Wailotua/Nabukelevu	1080	Non	Faible	Y
92	Réserve nationale forestière en fiducie de Waisali Dakua	2430	Oui	Faible	Y
93	Île d' Yadua Taba	153	Oui	Moyen	Y
<b>Polynésie française</b>					
94	Atolls d' Akamaru	390	Non	Faible	
95	Atolls d' Apataki	4900	Non	n.d.	
96	Île de Bora Bora	3760	Non	Faible	Y
97	Île d' Ei'ao	5200	Oui	Faible	
98	Atolls de Fakarava	10900	Non	n.d.	
99	Île de Fatu Hiva	7770	Non	Moyen	Y
100	Île de Fatu Huku	101	Non	Fort	
101	Île de Hatuta'a	1810	Oui	Fort	Y
102	Île de Hiva Oa	24090	Non	Faible	Y
103	Île de Huahine	7480	Non	Faible	Y

N° du site <sup>1</sup>	Nom du site	Surface terrestre approx. (Hectares)	Présence d'une aire protégée sur le site?	Statut d'absence d'espèces <sup>3</sup>	Site prioritaire pour le CEPF
104	Île de Maiao	900	Non	n.d.	
105	Île de Makatea	2896	Non	Moyen	Y
106	Île de Mangaréva	1300	Non	Faible	Y
107	Îlots de Marotiri	<50	Non	Fort	
108	Île de Mo'orea	13200	Non	Faible	Y
109	Île de Mopelia	350	Non	n.d.	
110	Île de Morane	200	Non	Fort	Y
111	Île de Motane	1554	Oui	Moyen	Y
112	Île de Motu One (Bellinghausen)	1240	Oui	Fort	
113	Île de Niau	5582	Non	n.d.	Y
114	Île de Nuku Hiva	33600	Non	Faible	Y
115	Raiatea Île	17200	Non	Faible	Y
116	Île de Raivavae	2007	Non	Faible	Y
117	Atoll de Rangiroa	7900	Non	Moyen	Y
118	Île de Rapa	1000	Non	Faible	Y
119	Reitoru Île	200	Non	Faible	
120	Île de Rimatara	878	Non	Faible	Y
121	Île de Rurutu	3600	Non	Faible	
122	Île Scilly	400	Oui	Fort	
123	Atoll de Tahanea	1000	Non	Faible	
124	Île de Tahiti	20000	Oui	Faible	Y
125	Île deTahuata	7512	Non	Moyen	Y
126	Atoll de Taiaro	1000	Oui	n.d.	
127	Atolls de Tenararo-Vahanga	400	Non	n.d.	
128	Atoll de Tikehau	1700	Non	n.d.	
129	Île Tubuai	4500	Non	Faible	
130	Île Ua Huka	8100	Oui	Moyen	Y
131	Île Ua Pou	12500	Non	Moyen	
<b>Kiribati</b>					
132	Ilot de Kotabu et de Nabini	n.d.	Non	n.d.	
133	Îles Phoenix	2800	Oui	Fort	
134	Îlot de Teirio	n.d.	Non	n.d.	
<b>Îles Marshall</b>					
135	Atoll de Bokak	324	Oui	n.d.	Y
136	Aire de conservation de l'atoll de Jaluit	363	Oui	Faible	
137	Kabin Meto [atolls du nord-ouest]	3408	Non	n.d.	

N° du site <sup>1</sup>	Nom du site	Surface terrestre approx. (Hectares)	Présence d'une aire protégée sur le site?	Statut d'absence d'espèces <sup>3</sup>	Site prioritaire pour le CEPF
138	Mili Atoll Nature Conservancy	250	Oui	n.d.	
139	Ratak Nord [chaîne orientale]	2538	Oui	n.d.	
140	Railik Sud[chaîne occidentale]	3597	Non	n.d.	
141	Ratak Sud [chaîne orientale]	6376	Non	n.d.	
<b>Niue</b>					
142	Zone de conservation de la forêt de	6029	Oui	Faible	
<b>Palaos</b>					
143	Forêts de mangroves de Babeldaob et de Koror	4200	Non	n.d.	
144	Forêt d'altitude de Babeldaob (forêt tropicale feuillue sur des sols volcaniques )	21000	Non	n.d.	Y
145	Forêts de Peleliu et d'Angaur	2200	Non	n.d.	
146	Forêt des îles Rock (forêt calcaire)	960	Oui	Moyen	
<b>Îles Pitcairn</b>					
147	Henderson	3730	Oui	Fort	
148	Oeno	150	Non	Fort	
149	Pitcairn	486	Non	Moyen	Y
<b>Samoa</b>					
150	Îles Aleipata	300	Oui	Moyen	
151	Parc national du lac Lanoto'o	60	Oui	Faible	Y
152	Parc national O le Pupu Pu'e	2857	Oui	Faible	Y
153	Forêt de mangroves de Saanapu-Sataoa	75	Oui	Faible	
154	Forêt de plaine et d'altitude de Savaii	25000	Oui	Moyen	Y
155	Forêt côtière d'Uafato-Tiavea	1300	Oui	Faible	
<b>Tokelau</b>					
156	Tokelau	n.d.	Non	n.d.	
<b>Tonga</b>					
157	'Eua	8700	Oui	n.d.	Y
158	Parcs nationaux de Kao et Tofua	4990	Oui	Moyen	
159	Lac d'eau douce de Niuafou'ou	5300	Non	Faible	Y
<b>Wallis-et-Futuna</b>					
160	Alofi	3500	Non	Fort	
<b>Site transnational</b>					
161	Site proposé au patrimoine mondial du Pacifique central	8320	Oui	Mixte	

Notes:

n.d. = aucune donnée disponible

1. Les numéros des sites sont les mêmes qu'en Figure 3

2. La superficie terrestre est approximative
3. Le statut d'absence des espèces envahissantes est une évaluation qualitative du degré d'absence des principales espèces envahissantes sur un site (rat noir, mangouste, brouteurs vertébrés et plantes envahissantes)

#### Annexe 4. Calcul de la particularité taxinomique

La note de particularité taxinomique est une mesure du caractère spécial ou unique de l'espèce à l'échelle mondiale.

Pour une famille donnée, il nous faut :

Le nombre total de genres (G)

Le nombre total d'espèces (S)

Pour un genre donné, il nous faut :

Le nombre total d'espèces (Y)

L'équation de particularité taxinomique est la suivante :

$$=((2*(1/Y))+(1/(G*S)))/3$$

La double pondération de Y vise à étaler les genres monotypiques sur une échelle de 0 à 1

L'expression utilisée dans cette équation est:

$$((2*(1/[\text{Genre taxinomique}].[\text{Nombre total d'espèces au monde}]))+(1/([\text{Nombre total de genres au monde}]*[\text{Famille taxinomique}].[\text{Nombre total d'espèces au monde}]))) / 3$$